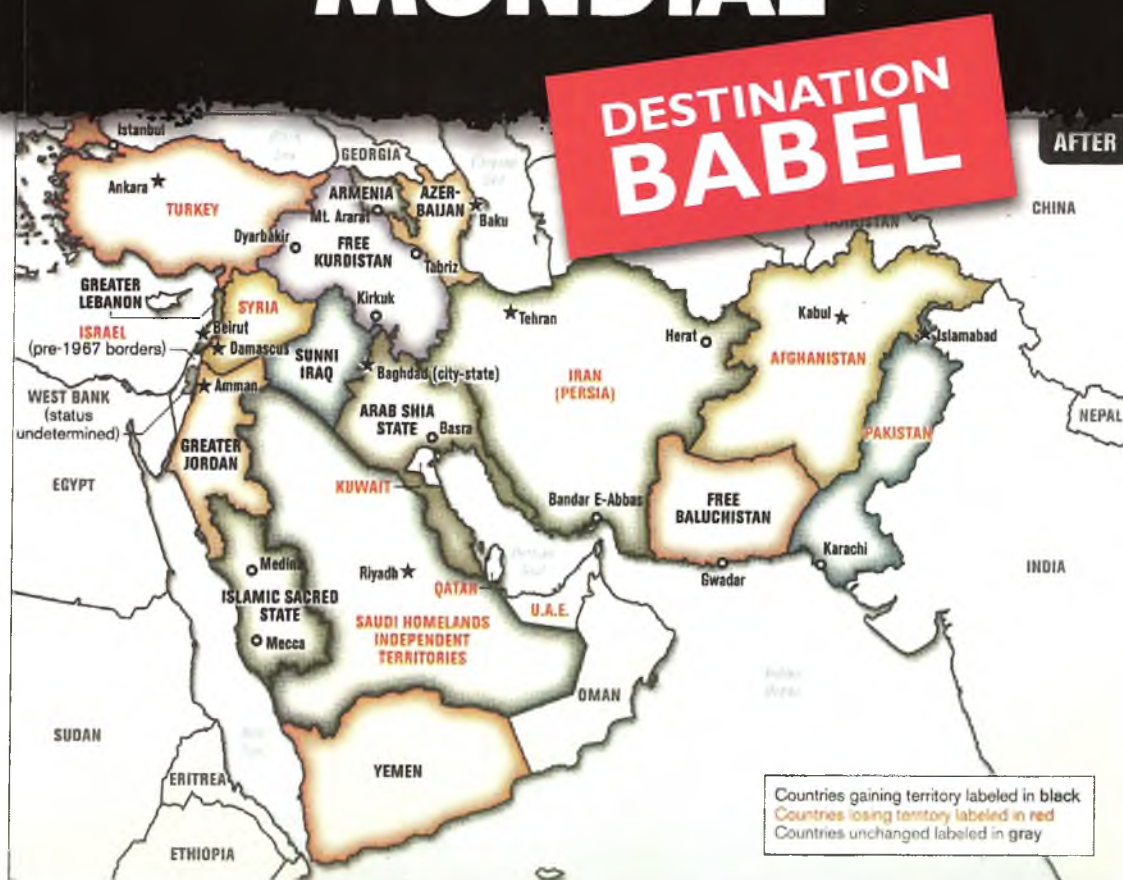


Pierre Hillard

LA MARCHÉ IRRÉSISTIBLE DU NOUVEL ORDRE MONDIAL



FRANÇOIS-XAVIER
DE GUIBERT

SHOUT
SHARE **IT**



Pierre Hillard

docteur en sciences politiques

LA MARCHÉ IRRÉSISTIBLE DU NOUVEL ORDRE MONDIAL

Toutes les époques ont leur idéologie. En ce début du XXI^e siècle, le seul débris qui surnage après un siècle chaotique et tragique, c'est le mondialisme.

Dans l'esprit de ses promoteurs, bien au-delà d'une coopération mondiale nécessaire et légitime, il s'agit d'abattre toutes les cloisons, et d'abord nationales, afin d'aboutir d'emblée à ce fameux *village global* décrit par le sociologue canadien Herbert Marshall McLuhan. Comme le dit Guy Sorman : *Le monde est ma tribu*.

Le but est de créer de grands blocs géo-économiques standardisés européens, nord-américains, sud-américains, asiatiques, etc., au sein desquels les nations seront broyées et dont la réunion constituera l'armature d'une gouvernance mondiale. Comme le rappelle Jacques Attali dans son ouvrage *Dictionnaire du XXI^e siècle: Après la mise en place d'institutions continentales européennes, apparaîtra peut-être l'urgente nécessité d'un gouvernement mondial*.

Ainsi, ces blocs corsetés par la même idéologie et dont les populations auront été au préalable alignées dans leur structure mentale sur les critères édictés au sommet, accoucheront d'une humanité unie, interchangeable et nomade.

Cependant, l'aboutissement de ces ambitions longtemps prophétisées devra passer par des étapes bouleversant les structures politico-économiques des sociétés, qui ne seront pas sans conséquences militaires. Dans ces événements, la vie humaine comptera peu.

D'ores et déjà, avec la mort probable de la Belgique, les réveils régionalistes en Espagne et en Italie, l'Europe de Bruxelles qui a programmé depuis longtemps la mise sous tutelle, sinon la destruction des nations, risque d'être exaucée dans ses entreprises au-delà de ses espérances. De leur côté, à travers le sanglant bourbier irakien, les États-Unis préparent activement la reconstitution du Moyen-Orient... La tour de Babel tiendra-t-elle ?

En couverture :
Recomposition du Moyen-
Orient, modifications
proposées.
Armedforcesjournal (AFJ),
juin 2006



*Notre véritable État (...) doit être dès maintenant
l'État fédéral mondial.*

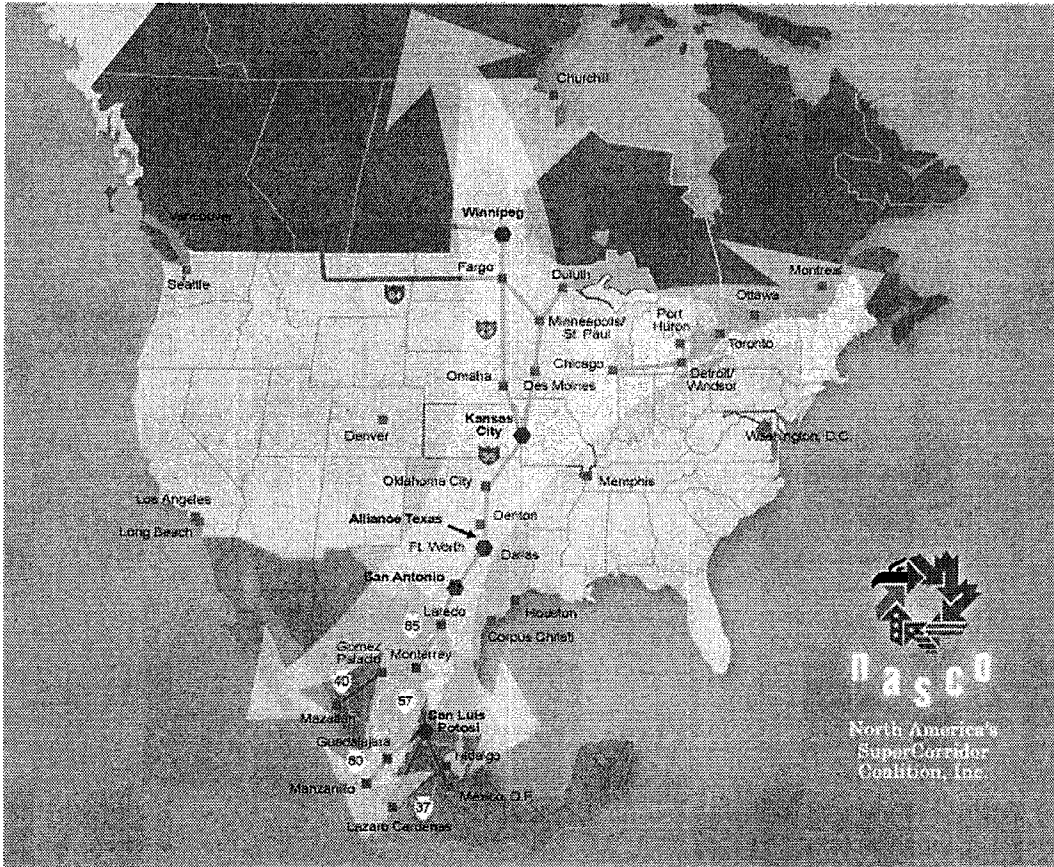
Notre vraie nationalité est le genre humain

H.G Wells, 1903

REMERCIEMENTS

L'auteur tient à remercier ceux qui lui ont permis de continuer ces recherches : Louis Dalmas, directeur de la revue B.I ; Michel Blanzat, membre du comité de rédaction de B.I ; Pierre Pujo, directeur de l'Action française ; Raphaël Dargent (www.jeune-france.org) ; Olivier Pichon (directeur de Monde & Vie), Christophe Beaudouin (www.observatoiredeleurope.com) et Henri Fouquereau (www.forumpourlafrance.org).

Le corridor nord-américain



Source: www.nascocorridor.com

AVANT-PROPOS

Toutes les époques ont eu leur idéologie. Cependant, il en existe une qui surnage et perdure sur fond d'idéal religieux : le mondialisme. Tout d'abord, il faut distinguer cette idéologie du fait purement historique : la mondialisation. Cette dernière n'exprime que l'exigence d'échanges économiques, culturels ou encore d'informations entre collectivités humaines. Le phénomène a toujours existé. Il n'a fait que prendre une accélération considérable, depuis la révolution industrielle puis de l'informatique, facilitant les échanges et les déplacements. En se projetant dans l'avenir, on peut aisément imaginer la création de colonies humaines sur de nombreuses planètes entraînant des échanges multiples. Il sera alors possible d'évoquer l'existence d'une mondialisation interplanétaire. Il en va autrement avec le mondialisme qui est plus qu'une idéologie ; c'est une mystique. Cette spiritualité globale se caractérise essentiellement par la volonté de soustraire l'autorité politique des États au profit d'entités supranationales et de faire disparaître les frontières en faveur d'une « région monde » où l'humanité constituerait une sorte de grande tribu mondiale assujettie, en d'autres termes, la Cité de l'Homme. Cette expression n'est pas une vue de l'esprit. Elle anime les réflexions de nombreux penseurs panthéistes soucieux de porter la lumière de cet idéal. L'ouvrage de Guy Sorman, « Le monde est ma tribu », résume à lui seul le grand courant qui anime les élites mondialistes. Il serait fastidieux de recenser toutes les affirmations tenues en faveur de sa propagation. Cependant, on peut relever quelques citations et interventions d'ardents idéalistes pour la promotion de cette philosophie, surtout depuis les révolutions américaine (1776) et française (1789).

L'octroi de la nationalité française au Prussien Anacharsis Cloots, auteur de « La révolution universelle », est révélateur du passage à un autre monde qui désormais spéculait à l'échelle planétaire. Ce naturalisé considérait déjà sa toute nouvelle nationalité comme une étape vers un monde globalisé. Ne disait-il pas : « *L'humanité ou le genre humain ne vivra en paix que lorsqu'il ne formera qu'un seul corps, une nation* », évoquant même l'idée de « *l'homme-dieu* » retrouvé. Œuvrant en faveur d'une ouverture des frontières et d'un libre échange complet avant l'heure, il ajoutait ces propos, en 1793, qu'un Pascal Lamy directeur de l'Organisation Mondial pour le Commerce (l'OMC) ne renierait point : « *Certainement, il n'y aurait pas de ville, si chaque*

village consommait son produit net ; il n'y aurait pas de société, si chaque cultivateur ne récoltait que sa provision domestique. Cet isolement brutal ramènerait le despotisme au grand galop ». Certes, il ne s'agit pas de vivre en reclus. Mais dans l'esprit de ces promoteurs, il s'agit d'aller au-delà d'une coopération nécessaire en abattant toutes les cloisons afin d'aboutir d'emblée à ce fameux « village global » décrit par le sociologue canadien Herbert Marshall McLuhan.

Par la suite, ce mondialisme s'est retrouvé dans les courants apparemment aussi divers que le libéralisme ou le marxisme. En fait, par des voies différentes et même en entretenant des liens de coopération derrière une façade d'opposition, ces promoteurs ont toujours à l'esprit la disparition des nations parce qu'à la base, ce sont des internationalistes. La chute du mur de Berlin a été un accélérateur d'un processus poursuivi depuis longtemps. Il s'agit de créer de grands blocs géo-économiques standardisés européen, nord-américain, sud-américain, asiatique... au sein desquels les nations seront broyées et dont la réunion constituera l'armature générale d'une gouvernance mondiale. Comme le rappelle Jacques Attali dans son ouvrage *Dictionnaire du XXI^e siècle* : « Après la mise en place d'institutions continentales européennes, apparaîtra peut-être l'urgente nécessité d'un gouvernement mondial ». Ainsi, ces blocs corsetés par la même idéologie et dont les populations auront au préalable les structures mentales alignées sur les critères édictés au sommet accoucheront d'une humanité unie, interchangeable et nomade. Cependant, l'aboutissement de ces ambitions longtemps prophétisées se doit de passer par des étapes bouleversant les structures politico-économiques des sociétés accompagnées de conséquences militaires. Dans ces événements, la vie humaine comptera peu. C'est tout l'enjeu de ce livre de présenter une séquence de ces promesses mondialistes où flotte un fort parfum de spiritualité. Après tout, le fond de l'histoire est toujours religieux.

Pierre HILLARD
Paris, août 2007

CHAPITRE I

VERS UNE ASSEMBLÉE TRANSATLANTIQUE

Paul Valéry définissait l'histoire comme « *ce grand courant sous-jacent souvent silencieux et dont le sens ne se révèle que si l'on embrasse de larges périodes du temps* ». Les événements politiques que nous connaissons aujourd'hui, comme l'élargissement de l'UE et de l'OTAN, ne sont pas l'effet d'un « heureux » hasard. En fait, ils ont été prévus depuis des lustres. En juin 1991, lors d'une réunion de la CSCE à Berlin (aujourd'hui l'OSCE, Organisation pour la Sécurité et la Coopération en Europe), James Baker, secrétaire d'État du président Bush senior, n'avait pas hésité à affirmer qu'il fallait instaurer « une communauté transatlantique de Vancouver à Vladivostock ». Ainsi, le bloc Nord-américain et l'Union européenne doivent établir une union dans tous les domaines. Ceci a été confirmé largement par le rapport du TPN (*Transatlantic Policy Network*, cf. B.I n° 88)¹ du 4 décembre 2003 qui, méthodiquement, a élaboré un programme économique, militaire, politique et institutionnel permettant la réussite de ce projet à partir de 2005 et achevé pour 2015.

Ces ambitions mondialistes ne sont pas nouvelles. En réalité, ces projets ont été officiellement affichés par un homme dont l'influence guide les pas de nos « élites » atlantistes : le Colonel House. Edward Mandell House (1858-1938) a été le conseiller intime du président Wilson. Ce dernier le désignait volontiers comme son « alter ego ». Le nom de ce président américain est resté attaché aux fameux « Quatorze points » chargés d'organiser l'Europe à l'issue de la Première guerre mondiale. Cependant, ce président n'a été qu'un prête-nom. En fait, ces « Quatorze points » ont été l'œuvre du colonel House dont l'action majeure fut aussi de créer en liaison

1. B.I (Balkans-Infos), mensuel dirigé par Louis Dalmas. En ce qui concerne le TPN, institut américano-européen promouvant l'émergence d'une communauté transatlantique politique, économique et militaire d'ici 2015, voir notre livre *La décomposition des nations européennes*, Paris, Éditions François-Xavier de Guibert, 2005, p. 137.

avec la haute finance (Paul Warburg, Frank Vanderlip, J.P Morgan, ...) le *Council on Foreign Relations* (CFR) en 1921. C'est depuis cette époque que la politique étrangère américaine, républicaine et démocrate confondue, s'élabore au sein de cet organisme² en liaison directe avec son frère jumeau créé à la même époque à Londres, le *Royal Institute of International Affairs* (RIIA). Le conseiller du président Wilson fut le principal architecte du Traité de Versailles et de la création de la Société des nations (la SDN). Un tel CV révèle l'influence énorme de ce personnage. Cependant, cette influence va encore plus loin. Le colonel House est l'auteur d'un livre prophétique dont la lecture éclaire largement notre époque : *Philip Dru, administrator* (« Philip Dru : administrateur »)³.

L'auteur s'identifie complètement au contenu de cet ouvrage qu'il désigne comme « *l'expression de sa foi politique et éthique* ». Le héros de cette œuvre d'anticipation, Philip Dru, a pour idéal « *un socialisme tel que l'aurait rêvé Karl Marx* ». Il entreprend un coup d'État aux États-Unis qui le conduit à abolir la constitution américaine. Toute velléité de restauration des principes constitutionnels sont passible de la peine de mort. La nouvelle autorité établit un régime où « *la propriété et les vies de chacun sont désormais dans la main d'un seul homme* ». Philip Dru, entouré de ses acolytes, réussit à établir un système commercial global qui s'accompagne de l'unification politique de l'hémisphère occidental pour aboutir en fin de course à l'émergence d'un gouvernement mondial. Le nouveau cadre politique idéalisé sous la plume du Colonel House évoque déjà... la Société des Nations (*League of Nations*). Ce livre est paru en 1912 !

Force est de constater que nous nous dirigeons droit vers cette création que certains traiteraient de vision d'illuminé. Cependant, certaines personnes au fait de ces très grands projets ont su, sous forme de romans, présenter des vues similaires. C'est le cas d'Aldous Huxley avec « *Le meilleur des mondes* » paru en 1931. Évoquant un monde unifié aux principes moraux inversés, l'auteur évoque cet État mondial dont la devise ressemble de plus en plus à notre monde : « *Communauté, Identité, Stabilité* ». Ce monde politiquement unifié est subdivisé en dix administrations mondiales qui rappellent étrangement les sept sections régionales promouvant la charte mondiale de l'autonomie locale⁴. Une de ces dix administrations mondiales est dirigée par Mustapha Menier⁵. L'aspect

2. Des contacts particulièrement ciblés ont lieu. Ainsi, le 20 septembre 2006, le CFR a reçu le président iranien Mahmoud Ahmadinejad pendant 1h 30 à New York pour discuter des contentieux entre les États-Unis et l'Iran, mais aussi de la question palestinienne, du programme nucléaire de Téhéran ainsi que des propos tenus par le dirigeant iranien sur la question juive. Parmi les nombreux participants, on peut relever : le président du CFR, Richard N. Haass ; David Rockefeller ; l'ancien ministre du président Bush, Brent Scowcroft ; Kenneth Roth, président de *Human Rights Watch* ; ou encore l'ancien ambassadeur américain en Israël, Martin S. Indyk in http://www.cfr.org/publication/11498/ahmadinejad_spars_with_cfr_members.html

3. Edward Mandell House, *Philip Dru : administrator*, Robert Welch University Press, Appleton, Wisconsin, 1998, à l'origine publié en 1912 par B.W. Huebsch.

4. *La décomposition des nations européennes*, op. cit., p. 149.

5. L'administrateur résident de l'Europe occidentale.

mondialiste est parfaitement résumé par Huxley qui présente un dirigeant apatride portant un prénom arabe accolé à un nom typiquement français. Parallèlement, on peut remarquer que la loi française permettant, depuis le 1^{er} janvier 2005, que le nouveau-né ait, au choix, le nom de son père ou de sa mère ou encore les deux, ouvre la voie à des kaléidoscopes patronymiques de parfaits déracinés. Tout ceci est fort utile pour former un libre-marché global de consommateurs coupés du socle national. Comme on peut le constater, ces ouvrages de fiction pure prennent un relief qui rappelle de plus en plus notre monde. Un tournant vient d'être atteint le 13 janvier 2005 au parlement européen⁶.

En effet, ce parlement a voté une résolution consacrée aux relations transatlantiques. Elle s'inspire largement de ce fameux document du TPN (*a strategy to strengthen transatlantic partnership* du 4 décembre 2003). Rappelant la déclaration transatlantique de 1990, le nouvel agenda transatlantique de 1995 et la nécessité de le réviser afin de tenir compte des modalités nouvelles, le parlement européen rappelle qu'il faut « *établir une communauté d'action transatlantique pour la coopération et les défis régionaux et mondiaux* ». L'élaboration d'une initiative de paix au Proche-Orient, la poursuite de la sécurité mondiale et un nouvel élan permettant le renforcement du partenariat économique doivent être les trois axes permettant la promotion du lien transatlantique. Enfin, le parlement européen ajoute cet élément qui est une condamnation définitive du principe « d'Europe puissance » : « [Le parlement européen] *considère que les initiatives susmentionnées devraient aboutir, d'ici décembre 2005, à un accord entre les partenaires transatlantiques visant à mettre à jour le nouvel agenda transatlantique de 1995 en le remplaçant par un accord de partenariat transatlantique à mettre en œuvre à partir de 2007 ; considère que le dialogue transatlantique des législateurs doit prendre toute sa dimension ; qu'il convient de mettre en place immédiatement un système d'alerte rapide entre les deux parties et que les échanges interparlementaires existants devraient être **graduellement transformés en une Assemblée transatlantique de fait*** (ndlr : souligné par nous) ; [Le parlement européen] *charge son président de transmettre la présente résolution au Conseil, à la Commission et aux parlementaires des États membres, ainsi qu'au Président et au Congrès des États-Unis d'Amérique* ».

Cette Assemblée transatlantique⁷ sera, si elle aboutit, le marchepied du mondialisme unifié. Dans son livre « Le vrai choix », Zbigniew Brzezinski⁸

6. Résolution du Parlement européen sur les relations transatlantiques, 13 janvier 2005, P6_TA(2005)0007, Strasbourg.

7. Le principe d'une Assemblée transatlantique s'est établi aussi entre l'Union européenne et l'Amérique latine. En effet, le 27 avril 2006, les députés européens ont adopté un rapport lançant la création d'une Assemblée transatlantique euro-latino-américaine (EURO-LAT) afin que celle-ci « *devienne l'organe parlementaire du partenariat stratégique* ». Avec l'émergence de grands pôles continentaux (nord-américain, sud-américain, européen, ...) en voie d'unification, la logique du système consiste à créer de grandes assemblées assurant le lien entre celles-ci in *Un partenariat renforcé entre l'Union européenne et l'Amérique latine*

évoque l'idée d'un gouvernement mondial n'étant pas « *une perspective crédible pour encore quelques générations* ». Ce prince du mondialisme sait que des étapes intermédiaires sont nécessaires. C'est pourquoi, il met en avant le principe de « *communauté mondiale d'intérêts partagés* » au sein duquel les États-Unis serait la figure de proue. Cette version moderne de la Ligue de Délos est exprimée chez Brzezinski dans une formule qui, d'une certaine manière, ne manque pas d'humour noir : « *une hégémonie de cooptation* ». En tout cas, l'idéal mondialiste présenté il y a presque un siècle sous la forme d'un « administrateur » pointe son nez.

(P6_TA-PROV(2006)0155. Par la suite, il suffira de créer une « super Assemblée mondiale » chapeautant ces diverses assemblées intercontinentales.

8. Zbigniew Brzezinski, *Le vrai choix*, Paris, Éditions Odile Jacob, 2004.

LA PANEUROPE AU SERVICE DU MONDIALISME

Quelques jours après la victoire du *non* en France et aux Pays-Bas portant contre le projet de constitution européenne, les européistes se sont particulièrement distingués dans le peu de considération qu'ils portent à l'égard du suffrage universel. La formule « *Vox populi, Vox dei* » glisse sur eux comme l'eau sur les plumes d'un canard. En effet, nous avons évoqué l'adoption de la résolution le 13 janvier 2005¹ lançant le projet de créer une Assemblée transatlantique (cf. B.I n° 97). Celle-ci consiste à tenir des conciliabules communs entre le Parlement européen et le Congrès des États-Unis avec ses inévitables conséquences économiques conduisant à un marché transatlantique unique. A peine les lampions de la victoire du *non* eurent été éteints, le Parlement européen a récidivé en adoptant le 9 juin une nouvelle résolution² renforçant le principe d'une Assemblée transatlantique. Rappelant avec satisfaction la proposition de résolution 77 de la Chambre des représentants des États-Unis le 9 février 2005 portant sur les relations transatlantiques, cette résolution renforce le principe favorisant un bloc politique et économique de part et d'autre de l'Atlantique à partir de 2007 : « [Le Parlement européen] *considère que cet accord de partenariat transatlantique devrait élargir l'actuel agenda dans les domaines politique, économique et de sécurité, étant entendu que ce partenariat devrait demeurer essentiellement un engagement politique ; estime que, s'agissant des relations économiques, qui, selon une étude récente de l'OCDE, pourraient augmenter de 2 à 3 % le PIB par habitant en Europe, il convient d'identifier les entraves au commerce et à l'investissement transatlantiques qui*

1. Résolution du Parlement européen sur les relations transatlantiques, 13 janvier 2005, P6_TA(2005)0007, Strasbourg.

2. Résolution du Parlement européen en vue de la réussite du sommet UE-États-Unis qui s'est tenue le 20 juin 2005 à Washington DC, P6_TA(2005)0238, Strasbourg.

subsistent et d'élaborer une feuille de route qui définit les moyens de renforcer le marché transatlantique dans le cadre d'un calendrier précis, en déterminant des domaines d'action prioritaires, et d'ouvrir en parallèle, dans les domaines spécifiques, un dialogue réglementaire propre à faciliter le processus (...)».

Une telle affirmation souligne largement la volonté d'établir un bloc euro-atlantique. Mais ce travail de longue haleine nécessite l'émergence d'une Union européenne disposant de pouvoirs régaliens aux dépens des nations qui la composent. C'est toute l'ambition de la Paneurope de permettre la mise en forme d'un bloc européen s'insérant dans une gouvernance mondiale. Nous avons déjà eu l'occasion de citer de larges extraits du discours de son fondateur, Richard de Coudenhove-Kalergi, lorsque celui affirmait en 1950 la nécessité d'établir une constitution fédérale pour l'Europe s'insérant dans une « *Fédération à trois* » avec les États-Unis en liaison avec l'Angleterre jouant le rôle de pont entre les deux piliers³. Or c'est avec une constance dans ses convictions que R. de Coudenhove-Kalergi a présenté en 1969 un mémorandum accompagné d'une lettre à Oliver Guichard, baron du gaullisme. Ces documents officiels⁴ suffisent à eux seuls à cerner l'objectif final de la Paneurope. En dehors de quelques lignes propres au contexte de l'époque (régime soviétique, existence des blocs), ce texte est d'une grande actualité en ce début de XXI^e siècle. Comme le précise clairement le mémorandum, Richard de Coudenhove-Kalergi trace la voie à suivre en préconisant un système confédéral permettant l'instauration d'une politique étrangère, de la défense et de la monnaie. En ce qui concerne le dernier point, la chose est acquise avec l'euro malgré son caractère contre-nature d'un point de vue économique. Ensuite, son auteur explique qu'il faut agir par étape (« *L'Europe politique se ferait en deux étapes* » comme il le dit lui-même) en passant d'une Europe confédérale⁵ au sein de laquelle les États-nations conservent leur souveraineté à une Europe fédérale, c'est-à-dire en permettant le transfert des prérogatives

3. *La décomposition des nations européennes*, op. cit., p. 75 et l'annexe 11.

4. Voir annexe 1

5. Comme le rappelait Jacques Bainville : « *Il n'y a pas de politique nouvelle. Il y a la politique tout court, fondée sur l'expérience historique, sur la connaissance des hommes et des peuples* ». L'expérience de l'histoire révèle qu'il n'existe pas de régime confédéral capable de fonctionner. Ce n'est donc pas la peine pour certains de « s'exciter » sur des projets de réorganisation de l'Europe au profit de ce système. L'échec de ce dernier réside dans le fait que les ambitions humaines ainsi que les rivalités politiques et économiques entrent en compétition entre les différents États confédérés. Il ne faut pas croire que l'instauration d'un contre-pouvoir au sein d'une Confédération arrête l'envie à l'État confédéré le plus puissant de s'arroger tous les pouvoirs. Au XIX^e siècle, la Confédération germanique avait beau être dotée d'un parlement à Francfort appelé à gérer et à régler les rapports entre les différents membres, cela n'empêcha nullement la Prusse d'évincer l'Autriche au profit d'une « petite Allemagne » sous la férule de Berlin. Le pouvoir ne se partage pas surtout quand on est le plus fort. Pour une connaissance approfondie de la politique allemande en Europe et du mouvement pangermaniste, en particulier à l'égard de l'Autriche des Habsbourg au cours des XIX^e et XX^e siècles, il faut se référer au remarquable ouvrage d'André Chéradame « *L'Europe et la question d'Autriche, au seuil du XX^e siècle* », Paris, Plon, 1901.

essentiels des États au profit d'une entité politique supérieure, un État européen doté d'une constitution fédérale. Ce fait doit être particulièrement souligné parce que certains défenseurs de la cause nationale nourrissent une sympathie à l'égard de la Paneurope croyant que cette dernière ne cherche que l'instauration d'une Europe confédérale respectueuse des souverainetés nationales. Cette lourde erreur d'appréciation empêche les mouvements souverainistes de continuer l'indispensable prise de conscience préalable de toute résistance nationale afin de s'opposer au système⁶. Cette situation perverse illusionne encore trop de fidèles d'une France indépendante qui se fient à tort à certains dirigeants pour le plus grand profit du système européen et mondialiste. En effet, pour les thuriféraires d'un monde proche de celui d'Aldous Huxley, il est de l'intérêt des Puissants d'entretenir un semblant d'opposition laissant croire que le combat n'est pas perdu. Mais en réalité, comme au casino, « les jeux sont faits ». Complétons le décor en précisant qu'en plus de ces quelques brebis galeuses, il faut ajouter certains représentants soucieux de s'opposer tout en restant confortablement dans le moule du système. On est loin de l'esprit du chevalier Bayard.

En tout cas, il faut se méfier de la Paneurope comme de la peste car elle fait partie intégrante du grand broyeur des États-nations⁷. Elle est d'autant plus dangereuse qu'elle se présente sous des habits qui attirent le regard⁸.

6. C'est le cas de la Fondation Coudenhove-Kalergi (http://www.coudenhove-kalergi-stiftung.org/start_home1.asp). Créée en 1978, cette Fondation fidèle à la pensée de son créateur poursuit l'objectif d'implanter les valeurs paneuropéennes exprimées dans ses « Principes fondamentaux » ; c'est-à-dire une « *Europe politiquement unie* » et reconnaissant « *l'autodétermination des peuples et le droit des groupes ethniques au développement culturel, économique et politique* ». Elle récompense les personnes œuvrant dans cette voie avec l'attribution d'un « Prix européen » (*Europapreisträger*). Sans tous les citer, nous pouvons relever : Raymond Barre, Franz-Josef Strauss (ministre-président du Land de Bavière dans les années 1970), le roi d'Espagne Juan Carlos, l'ancien chancelier Helmut Kohl, l'ancien président des États-Unis Ronald Reagan, Alois Mock (ancien ministre des Affaires étrangères autrichien) ou encore Otto de Habsbourg (successeur de R. de Coudenhove-Kalergi en 1972). Au 1^{er} janvier 2005, nous pouvons relever parmi les membres du Conseil de la Fondation : Alois Mock, Alain Larcan (président du comité scientifique de la Fondation Charles de Gaulle), André Rossinot (maire de Nancy), Raymond Barre, Maurice Druon (secrétaire perpétuel à l'Académie française) ou encore Otto de Habsbourg in http://www.coudenhove-kalergi-stiftung.org/stiftung_stiftungsratsmitglieder1.asp

7. Certains de leurs représentants ont joué un rôle décisif dans l'élaboration de la Charte des langues régionales ou minoritaires et la Convention-cadre pour la protection des minorités. Voir notre ouvrage « Minorités et régionalismes » aux Éditions François-Xavier de Guibert, p. 166 et suivantes.

8. En 1950, recevant le « Prix Charlemagne », Richard de Coudenhove-Kalergi prônait la fusion des partis politiques nationaux dans un même parti européen en fonction des étiquettes de chacun. Ainsi, les partis socialistes des différents États devaient se fondre dans un grand parti socialiste européen, *idem* pour les libéraux ou les démocrates chrétiens. Cette fusion devait concerner aussi les syndicats. Inexorablement, cette idée fait son chemin. Dans son discours du 8 septembre 2006 à Bruxelles au sein du think tank « Les amis de l'Europe », Nicolas Sarkozy a rappelé sa foi « *en une Europe politique* » en permettant l'établissement d'un « mini-traité » afin de contourner les *non* français et hollandais des 29 mai et 1^{er} juin 2005. Tout dépend du bon vouloir de l'Allemagne. En tout cas, l'ancien ministre de l'Intérieur du gouvernement Villepin souhaite étendre la majorité qualifiée et la codécision, instaurer

Mais au vu des dessous, il n'y a réellement rien d'affriolant. Malgré l'échec du référendum du 29 mai, la Paneurope et toutes les structures européistes feront tout « par la porte ou par la fenêtre » pour faire passer leur idéologie mortifère. Les Français ne doivent absolument pas s'endormir sur leurs lauriers en pensant qu'ils ont définitivement gagné le 29 mai⁹. La m... est contaminante. La victoire sur l'esprit euro-mondialiste et son organisation ne sera totale qu'avec la disparition corps et bien d'un système de pensée dont les origines sont fort lointaines. Il est dit « Aide-toi et le Ciel t'aidera » ; cette formule est nôtre. Cependant, la première et réelle victoire sur nos adversaires ne sera pas humaine.

l'élection du Président de la Commission par le Parlement européen, officialiser un ministre des Affaires étrangères de l'Union européenne, doter celle-ci de la personnalité juridique (donc *exit* de la souveraineté nationale) et créer un impôt européen se surajoutant aux autres. Enfin, il a ajouté une mesure qui aurait pleinement satisfait R. de Coudenhove-Kalergi : *« Je propose une formule à la fois audacieuse et simple à mettre en place : permettre que les listes nationales d'une même famille politique européenne puissent s'affilier entre elles. Ainsi les listes qui, en France, en Allemagne, en Italie, ou ailleurs appartiennent à la famille du PPE (ndlr : Parti Populaire Européen) pourraient s'affilier pour présenter ensemble, conjointement, un seul et même programme pour l'Europe. Libre aux autres familles politiques de faire de même : PSE (ndlr : Parti Socialiste Européen), Libéraux, Verts, etc. Ainsi, les élections européennes seraient-elles bien l'occasion de campagnes européennes, sur des thèmes européens, pour défendre des programmes politiques européens. Pourquoi d'ailleurs ne pas mettre en place cette formule rapidement, dès avant les élections de 2009, au moins entre les États membres souhaitant faire ce pas important. La France et l'Allemagne pourraient ouvrir la voie en permettant aux listes des deux pays de s'affilier entre elles en décidant que les résultats définitifs seraient arrêtés sur la base des résultats obtenus à l'échelle franco-allemande, avec, par le biais de l'utilisation des restes, une prime en termes de sièges aux listes ayant fait l'objet d'un apparentement franco-allemand ».*

9. Le rapport d'Andrew Duff et de Johannes Voggenhuber prévoit la mise en place d'une constitution européenne pour 2009 malgré les refus français et hollandais. Ce rapport a été adopté le 19 janvier 2006 par le Parlement européen. Voir « L'architecture du bloc euro-atlantique », p. 79.

VERS UNE COMMUNAUTÉ NORD-AMÉRICAINE¹

Les bâtisseurs œuvrant en faveur d'un État mondial continuent méthodiquement à poser pierre après pierre les éléments permettant d'établir l'idéal mondialiste par excellence : la Cité de l'Homme. Détruire les États-nations en leur substituant des régions ou des groupes régionaux permettant l'émergence d'un bloc européen doit s'accorder au même processus en cours partout dans le monde en liaison avec d'autres entités du même genre (l'Amérique du Sud avec sa « Déclaration de Cuzco » par exemple). L'État mondial ou la formation d'un « syndic unique » n'est pas complètement réalisé car il s'agit d'abord de constituer de grandes unités administratives continentales régies par les mêmes règles. La finalité suprême consistera ensuite à fusionner l'ensemble en une immense « pangée mondialiste² ». Nous n'y sommes pas encore malgré l'évolution fort rapide du système.

L'Amérique du Nord n'échappe pas à ce processus. L'entrée en vigueur le 1^{er} janvier 1994 de l'ALENA (Accord de Libre-Échange Nord Américain) entre les États-Unis, le Canada et le Mexique a permis de constituer une première ébauche d'entité économique unifiée. Les objectifs définis dans son article 102 visent à « *éliminer les obstacles au commerce des produits et des services entre les territoires des Parties et à faciliter le mouvement transfrontalier de ces produits et services (...), à créer le cadre d'une coopération trilatérale, régionale et multilatérale plus poussée afin d'accroître et d'élargir les avantages découlant du présent accord* ». Ces affirmations ont connu un nouvel élan grâce aux travaux du Council on

1. Cette communauté nord-américaine appelée aussi Union Nord-américaine (*North American Union*, NAU) est le pendant de l'Union européenne.

2. La pangée : Réunion à différents moments de l'histoire de la terre de tous les continents en une masse unique entourée par un océan. La dernière pangée remonte à 240 millions d'années.

Foreign Relations (le CFR, haut lieu de l'élaboration de la politique américaine) en liaison avec le Conseil Canadien des Chefs d'Entreprises (le CCCE regroupant les hauts dirigeants de 150 entreprises canadiennes) et le *Consejo Mexicano de Asuntos Internacionales* (le COMEXI, organisation politique multidisciplinaire soutenue par les entreprises mexicaines). En effet, il a été décidé de créer une « *Communauté économique et de sécurité Nord-américaine* » d'ici 2010³. Le coup d'envoi officiel a été lancé le 23 mars 2005 à Waco (Texas) par le Président Bush, le Premier ministre du Canada, Paul Martin et le Président du Mexique, Vicente Fox. Bénéficiant d'un pré-rapport élaboré et présenté le 14 mars 2005 par le CFR, le CCCE et le COMEXI grâce aux travaux de John P. Manley, ex-vice-premier ministre et ministre des finances du Canada, de Pedro Aspe, ex-ministre des finances du Mexique et de William F. Weld, ex-gouverneur du Massachusetts et adjoint au Procureur général des États-Unis⁴, ces trois chefs d'États ont annoncé leur volonté d'accomplir ce programme en vue de l'échéance de 2010. Ces ambitions se sont immédiatement concrétisées à Waco par la création du « *Partenariat Nord-américain pour la Sécurité et la Prospérité* » (le PSP) et par la mise en place de groupes de travail ministériels traitant des sujets économiques et sécuritaires. Cependant, ce n'est qu'en mai de la même année que le programme complet et détaillé a vu le jour. Comme le rappelle le Président du CFR, Richard N. Hass, « *Le groupe de travail offre une série de propositions détaillées et ambitieuses qui s'ajoutent aux recommandations adoptées par les trois gouvernements lors du sommet au Texas en mars 2005. La recommandation principale du Groupe de travail est d'établir d'ici 2010 une communauté économique et sécuritaire en Amérique du Nord, dont les limites seraient définies par un tarif douanier commun et un périmètre de sécurité externe* ». Fort de tous ces buts affichés, il ressort de ce rapport les points suivants.

Selon leurs auteurs, l'Amérique du Nord doit affronter trois types de défis : *les menaces communes envers notre sécurité, les défis communs*

3. Les Présidents américain et mexicain, Georg W. Bush et Felipe Calderon se sont réunis avec le Premier ministre canadien, Stephen Harper, à Montebello (Québec) les 21 et 22 août 2007, afin d'accélérer la mise en forme de l'Union Nord-américaine in <http://www.whitehouse.gov/news/releases/2007/08/20070821-2.html> (*Joint Statement by Prime minister Harper, President Bush and President Calderon*).

4. En plus de ces dirigeants, il faut citer au sein de cette équipe, le vice-président Robert A. Pastor http://www.cfr.org/publication/7912/creating_a_north_american_community_chairmens_statement.html. Parmi ces nombreuses activités, il est *Director of the Center for North American Studies*. Surtout, il est l'auteur d'un livre intitulé *Toward a North American Community*, paru à l'*Institute for International Economics*, en août 2001. Tout en prônant l'instauration d'un bloc nord-américain unifié, il suggère l'instauration d'une monnaie unique, à l'instar de l'euro pour l'Union européenne, qui remplacerait le Dollar américain, le Dollar canadien et le Peso mexicain au profit d'une nouvelle unité monétaire appelée « Amero » (p. 111 : *Macroeconomic policy coordination and the amero*). Comme le rappelle Robert A. Pastor, c'est le professeur d'économie Herbert G. Grubel, professeur à l'institut de Vancouver, *Simon Fraser*, qui est à l'origine d'un rapport en 1999 (*The case for the amero*) appelant à la création d'une banque centrale pour la communauté nord-américaine et d'une nouvelle monnaie appelée « Amero », *op. cit.*, p. 114.

contre notre croissance et notre développement économiques et le défi commun que représente le niveau inégal de développement économique. Afin de répondre à ces défis, le groupe de travail a élaboré deux types de recommandations qui vont des réponses immédiatement applicables sur le terrain et celles qui doivent être prises d'ici 2010 dans les domaines de la sécurité, de l'économie et de la politique. Selon la question abordée, il arrive qu'il n'y ait pas toujours de recommandations particulières à prendre pour l'année 2010.

– **Le premier grand point** poursuit le but de « *Rendre l'Amérique du Nord plus sécuritaire* ». Des recommandations ont été présentées dans les domaines militaires et économiques. Il s'agit d'établir une ligne de protection unique ceignant l'ensemble du Nouveau monde. Les mesures à prendre selon leurs promoteurs sont les suivantes :

I. Sécurité

Mettant en exergue la menace du terrorisme, les rédacteurs du rapport proposent les mesures à prendre.

a. Dès maintenant

1) **Établir un périmètre commun de sécurité d'ici 2010.** Il s'agit de favoriser la mise en place d'un « *périmètre commun de sécurité pour l'Amérique du Nord* ».

2) **Créer un permis frontalier Nord-américain.** Ce permis sécurisé contiendrait des indicateurs biométriques. S'appuyant sur le modèle des « *Cartes intelligentes* » élaboré par les programmes NEXU entre les États-Unis et le Canada et SENTRI entre les États-Unis et le Mexique, ce programme s'appliquerait aux personnes ne posant pas de risques. Toute la question est de savoir quels seront les critères qui permettront de ranger les personnes dans la catégorie dite à risques. Le rapport ne le précise pas. Les risques de dérive sont bien réels.

3) **Élaborer un plan d'action Nord-américain unifié concernant les frontières.** L'objectif est de clairement établir des « *Frontières intelligentes* » entre les trois États avec une harmonisation des visas, du droit d'asile, des inspections d'entrée et des procédures de surveillance des personnes, des biens, des navires, le partage complet des données sur les sorties et les entrées des ressortissants étrangers ; enfin l'inspection conjointe du trafic des conteneurs entrant dans les ports Nord-américains.

4) **Étendre l'infrastructure frontalière.** En raison de l'accroissement rapide des échanges entre les trois pays, le rapport souligne l'importance d'ajouter des « *installations supplémentaires à la frontière* » afin de fluidifier les échanges commerciaux.

1) *Paver la voie pour une circulation plus libre des personnes à l'intérieur de l'Amérique du Nord.* Comme le précise le rapport « *Un des objectifs à long terme d'un plan d'action Nord-américain sur les frontières devrait être une inspection conjointe des voyageurs d'un tiers pays à leur premier point d'entrée en Amérique du Nord et l'élimination de la plupart des contrôles des mouvements temporaires de ces voyageurs à l'intérieur de l'Amérique du Nord* ».

II. Maintien de l'ordre et de la coopération militaire

La coopération en matière de sécurité entre les trois pays s'avère indispensable en ce qui concerne le terrorisme et le maintien de l'ordre. Ce travail aboutirait à « *l'établissement d'un centre tripartite de renseignement sur les menaces, la création d'un registre tripartite des armes à feu et des explosifs et une formation conjointe des agents de la force publique* ». Il en ressort la mise en place immédiate des points suivants.

a. Dès maintenant

1) *Faire du NORAD* (Commandement de la défense aérienne du continent Nord-américain) *un commandement de défense multiservice*. Comme le rapporte avec netteté ce rapport, il s'agit de permettre au NORAD de devenir « *un commandement de défense multiservices qui étendrait le principe du commandement unifié États-Unis – Canada aux forces terrestres, navales et aériennes impliquées dans la défense des abords de l'Amérique du Nord* ». Dans cette affaire, le Mexique y enverrait des observateurs.

2) *Augmenter le partage des informations et du renseignement aux niveaux local et national dans les domaines du maintien de l'ordre et des organisations militaires*. Outre la coopération et le partage rapide de renseignements et d'informations, les États-Unis et le Canada invitent « *le Mexique à réfléchir à un partage d'information plus développé et à une planification collaborative impliquant les organisations militaires et le maintien de l'ordre pour élaborer une confiance mutuelle et ouvrir la voie à une coopération plus étroite à l'avenir* ». Il est même précisé la nécessité de créer un « *Centre conjoint d'analyse* ». Celui-ci servirait de banque d'information et de mise au point de produits assurant le maintien de l'ordre mais aussi, selon les besoins, les exigences militaires (pas de recommandations pour 2010).

III. Distribuer les avantages du développement économique

Les auteurs soulignent que le développement du continent Nord-américain affiche des disparités économiques importantes entre le Nord et le Sud du Mexique. Il est rappelé que « *le Mexique a aussi besoin de réformes*

significatives de ses politique fiscale et énergétique pour pouvoir exploiter plus efficacement ses propres ressources afin de faire progresser son développement économique ».

a. Dès maintenant

1) Intensifier les efforts du Mexique pour accélérer son développement économique. Tout en suscitant d'avantage d'investissement et une meilleure distribution des fruits de la croissance, il est stipulé que le Mexique en raison de son retard de développement doit améliorer sa capacité et sa productivité énergétique, sa transparence administrative, son système éducatif etc. Même s'il est précisé que c'est aux Mexicains d'élaborer eux-mêmes la politique permettant ces améliorations, il est rappelé que les États-Unis et le Canada se doivent d'aider massivement ce pays. Ceci obligera Mexico à établir une politique conforme au soutien très intéressé de ses deux voisins du Nord. Il est précisé dans ce rapport que l'aide apportée doit être *« reconnue comme une priorité dans les programmes de développement international des États-Unis et du Canada »*. En échange de ce soutien, Washington et Ottawa exigeront des garanties limitant d'office les marges de manœuvre du Mexique.

2) Créer un fonds d'investissement nord-américain pour les infrastructures et le capital humain. Il s'agit d'encourager le flux de capitaux privés vers le Mexique. L'objectif est d'améliorer les infrastructures des territoires mexicains les plus défavorisés afin de mieux les connecter au continent Nord-américain.

3) Augmenter la capacité de la Banque Nord-américaine de développement (BNAD). Cette banque poursuit l'objectif d'améliorer les projets d'infrastructures sur une zone de 100 kilomètres côté américain et de 300 kilomètres côté mexicain. Là aussi, cette politique a pour but de mieux intégrer l'économie mexicaine aux deux géants du Nord. (pas de recommandations pour 2010).

IV. Élaborer une stratégie Nord-américaine en matière de ressources naturelles

Nous touchons là un secteur clef. Les États-Unis étant de gros consommateurs d'énergie, ils se doivent d'organiser au mieux leur approvisionnement en provenance du Canada et du Mexique grands producteurs de gaz et de pétrole (Le Mexique était le deuxième exportateur de pétrole vers les États-Unis en 2004). Il en ressort trois points à régler dès 2005.

a. Dès maintenant

1) Élaborer une stratégie énergétique Nord-américaine. Les trois gouvernements se doivent d'œuvrer *« ensemble à la sécurité énergétique »*. Ce programme a été lancé en 2001. Il doit être selon ses rédacteurs renforcé.

2) **Développer pleinement ses ressources énergétiques mexicaines.** Ceci permettrait d'accélérer sa croissance économique. Cela profiterait aussi en priorité aux États-Unis.

3) **Conclure un Accord Nord-américain sur les ressources.** Comme le précisent les rédacteurs : « Pour assurer le plein développement des ressources minières, forestières et agricoles de l'Amérique du Nord, les investisseurs d'un pays doivent avoir l'assurance de ne pas être harcelés par la concurrence dans un autre pays ».

b. D'ici 2010

1) **Prendre un engagement à l'échelle Nord-américaine en faveur d'un environnement plus propre.** Afin d'échapper aux mesures prises à Kyoto, les rédacteurs précisent qu'un « régime Nord-américain concernant l'énergie et les émissions pourrait offrir une alternative régionale au Protocole de Kyoto, laquelle alternative impliquerait les trois pays ».

2) **Étendre la collaboration tripartite en matière de conservation et d'innovation.** Il s'agit d'encourager les initiatives luttant contre la pollution et favorisant les énergies alternatives.

– **Le deuxième grand point** de ce rapport concerne la création d'un « espace économique Nord-américain ». Pour satisfaire cette ambition, ce groupe de travail a présenté les recommandations suivantes : Étudier un marché Nord-américain intégré, adopter une approche Nord-américaine des règlements, améliorer la mobilité de la main-d'œuvre et augmenter l'appui aux programmes pédagogiques Nord-américains.

I. Établir un marché Nord-américain intégré pour le commerce

Avec l'application de l'ALENA (suppression de presque toutes les barrières tarifaires), l'objectif ultime comme le rappelle ses promoteurs « serait de créer un marché intégré pour les fournisseurs et les consommateurs dans toute l'Amérique du Nord ».

a. Dès maintenant

1) **Adopter des tarifs externes communs.** Il s'agit d'harmoniser les tarifs externes en prenant soin que cela soit compatible avec les obligations multilatérales.

2) **Revoir les secteurs de l'ALENA qui ont été exclus ou les éléments qui n'ont pas été complètement mis en œuvre.**

3) **Établir un tribunal permanent Nord-américain pour la résolution des différends.** Qui plus est, le rapport souligne la nécessité de « réviser le mécanisme de résolution des différends de l'ALENA pour le rendre plus efficace et transparent ».

4) **Établir une approche conjointe des pratiques commerciales déloyales.**

1) **Établir une commission tripartite sur la concurrence.** Les initiateurs de ce document rappellent que les trois gouvernements « *devraient également établir une commission tripartite – une agence continentale antitrust – qui se penchera sur les pratiques dangereuses de subventions (...)* ».

II. Adopter une approche Nord-américaine de la réglementation

Les rédacteurs de ce document soulignent l'importance d'une convergence de la réglementation afin de créer un marché plus vaste et plus harmonieux. Il se dégage trois initiatives à mettre en place.

a. Dès maintenant

1) **Assurer la mise en œuvre rapide d'un plan d'action réglementaire pour l'Amérique du Nord.** Le rapport prône entre autres l'harmonisation des normes comme la reconnaissance réciproque (dans le domaine des licences), l'interopérabilité ou encore l'adoption des règles de l'autre.

2) **S'entendre sur les secteurs prioritaires pour une intervention précoce.** Afin de faciliter l'intégration économique, le groupe de travail considère comme prioritaire trois secteurs en vue d'améliorer la compétitivité Nord-américaine : **Ciel ouvert et circulation libre** (avec accès illimité au territoire de chacun aux lignes aériennes et aux entreprises de transport), « **Testé une fois** » **pour la biotechnologie et les produits pharmaceutiques**, politique selon laquelle « *un produit testé dans un pays pourrait répondre aux normes établies par un autre ou établir un centre d'essai de l'Amérique du Nord avec du personnel de chacun des trois pays* », enfin, **Intégrer la protection alimentaire, sanitaire et environnementale**.

3) **Faire de la norme Nord-américaine l'approche par défaut de la nouvelle réglementation.** L'utilisation du Partenariat Nord-américain pour la sécurité et la prospérité servirait d'outil pour « *établir un nouveau mécanisme afin de permettre une plus grande collaboration et une plus grande consultation entre les trois pays, à tous les niveaux de gouvernement, au fur et à mesure que de nouvelles règles sont élaborées et adoptées* ». (pas de recommandations pour 2010).

III. Accroître la mobilité de la main-d'œuvre en Amérique du Nord

Ce point est particulièrement important puisqu'il vise à étendre la mobilité des populations des trois pays. Sur le long terme, nous assisterons à une modification profonde de la composition identitaire Nord-américaine avec l'arrivée massive et encouragée des populations hispanophones. Comme le souligne le rapport : « *Le Canada et les États-Unis devraient envisager de lever les restrictions sur la mobilité de la main-d'œuvre et de chercher des*

solutions susceptibles, à long terme, d'étendre au Mexique la mobilité totale de la main-d'œuvre ».

a. Dès maintenant

1) *Établir les programmes relatifs aux travailleurs migrants temporaires.* Le besoin de main-d'œuvre croissant incite les États-Unis et le Canada à « élargir les programmes de migration à partir du Mexique pour travail temporaire ».

2) *Appliquer l'entente sur la totalisation de la sécurité sociale négociée entre les États-Unis et le Mexique.* L'objectif est d'éviter la double imposition.

b. D'ici 2010

1) *Créer une « préférence Nord-américaine ».* Il s'agit d'établir des facilités de travail aux habitants des trois pays supérieures aux immigrants venant hors de l'Amérique du Nord.

2) *Instaurer une mobilité totale de la main-d'œuvre entre le Canada et les États-Unis.* L'élimination complète des obstacles entre les États-Unis et le Canada doit permettre à ces ressortissants de travailler dans l'autre pays sans aucune difficulté. Au sujet du Mexique, il est précisé : « A long terme, les deux pays devraient étendre cette politique au Mexique, mais ce ne sera guère faisable avant que les différences existant entre les niveaux de salaires au Mexique et chez ses deux voisins Nord-américains aient considérablement diminué ».

3) Reconnaissance mutuelle des normes et diplômes professionnels.

IV. Appuyer un programme d'éducation Nord-américain

Cette politique consiste à favoriser un véritable brassage du monde étudiant entre les trois pays afin de favoriser à long terme un maillage économique resserré.

a. Dès maintenant

1) *Créer un fonds important de bourses d'étude pour étudiants des cycles primaire et secondaire, pour leur permettre de poursuivre des études dans les deux autres pays d'Amérique du Nord et d'apprendre les trois langues de la région.* Nous noterons que l'Amérique du Nord est classée dans la catégorie « région ». Cette dernière n'est qu'un élément constituant le futur État mondial.

2) *Développer un réseau de centres d'études Nord-américaines.* A l'instar de l'Union européenne qui soutient des « Centres de l'UE » dans 15 universités américaines et dans 12 chaires Jean Monnet, les rédacteurs du rapport préconisent que les trois gouvernements « ouvrent un concours et accordent

des subventions aux universités, dans chacun des trois pays, pour promouvoir des cours, de l'éducation et de la recherche sur l'Amérique du Nord et aider les écoles primaires et secondaires à développer un enseignement sur l'Amérique du Nord ».

3) Promouvoir l'apprentissage par Internet, à l'intérieur de l'Amérique du Nord.

4) Développer des échanges et des programmes de formation pour les enseignants du primaire et du secondaire. L'objectif est de faire disparaître les obstacles linguistiques et de « *donner un sens plus profond d'appartenance à l'Amérique du Nord* ».

5) Développer des programmes de jumelages d'écoles et d'échange d'étudiants.

6) Encourager des façons imaginatives de développer des connections Nord-américaines. Les rapporteurs encouragent les fondations et les instituts de recherche à promouvoir l'appartenance à une communauté Nord-américaine. (pas de recommandations pour 2010).

– **Le troisième et dernier grand point** de ce rapport traite *De la vision à l'action : Institutions pour guider les relations tripartites*. Cette volonté mondialiste d'instaurer un bloc Nord-américain unifié conduit à un profond changement institutionnel. Les transformations à apporter sont les suivantes.

a. Dès maintenant

1) Instaurer un sommet annuel Nord-américain.

2) Renforcer les structures gouvernementales. Le rapport préconise un renforcement des structures internes de chaque pays « *en mettant sur pied des groupes de travail menés par un ministre, qui devront rendre compte dans les 90 jours et devront se réunir régulièrement* ».

3) Créer un comité consultatif Nord-américain. C'est avec la création d'un groupe indépendant de conseillers que les rédacteurs de ce rapport insistent particulièrement sur le fait que « *Leur mandat serait de s'engager dans une exploration créatrice d'idées nouvelles dans une perspective Nord-américaine. Une approche complémentaire consisterait à mettre sur pied des organismes privés qui se réuniraient régulièrement ou annuellement pour étayer les relations Nord-américaines, en s'inspirant des conférences de Bilderberg ou de Wehrkunde, dont le but était de soutenir les relations transatlantiques* ».

4) Créer un groupe interparlementaire Nord-américain. Dans cette affaire, les États-Unis jouent un rôle clef en raison de leur primauté économique et militaire. Afin de promouvoir des liens institutionnels forts avec les deux autres pays, le groupe de travail recommande « *que les réunions bilatérales aient lieu tous les deux ans et que les trois partenaires Nord-américains créent un groupe interparlementaire tripartite qui se réunirait aussi tous les deux ans entre les réunions bilatérales* ». (pas de recommandations pour 2010).

Conclusion

Le caractère détaillé de ce programme souligne l'immense effort lancé par les mondialistes afin de favoriser l'émergence d'un bloc géo-économique Nord-américain unifié⁵. Comme le rappellent les instigateurs de cette politique : « *L'établissement d'ici 2010 d'une communauté économique et de sécurité pour l'Amérique du Nord est un objectif ambitieux mais réalisable (...)* ». Ce processus Nord-américain en cours se doit d'être considéré aussi en liaison avec d'autres blocs continentaux émergents en particulier l'Union européenne. Cette dernière continue son travail de maçonnerie permettant le démantèlement des États-nations malgré les *non* français et hollandais au référendum. Face à la résistance de certains peuples, la philosophie mondialiste s'engagera de plus en plus vers l'utilisation de méthodes restreignant les libertés individuelles et encourageant une éducation, tel

5. La création d'un grand pôle nord-américain unifié politiquement, économiquement et militairement conduit obligatoirement à un réaménagement complet des axes de communication afin de favoriser la circulation des biens et des personnes à l'échelle continentale mais aussi pour faciliter des connexions avec d'autres blocs géo-économiques en formation. C'est le cas avec le programme TRACECA (sigle anglais pour : *Transport Corridor Europe-Caucasus-Asia*) lancé par l'Union européenne en 1993 et soutenu par les États-Unis, corridor eurasien concernant les moyens de transport classiques (ports, réseaux routiers et ferroviaires) et complété par « Inogate » (*Interstate Oil and Gaz Transport to Europe*) pour les oléoducs afin d'ouvrir la zone du Caucase au marché mondial. On retrouve ce principe en Amérique du Sud ou dans l'Union européenne. Dans le cas européen, on recense 10 corridors paneuropéens. Mentionnés en 1992, définis en 1996 et renforcés lors des conférences paneuropéennes des ministres des transports en Crète (1994) et à Helsinki (1997), les réseaux transeuropéens ont pour objectif d'unifier le territoire européen en voies de communications multiples entre sa partie occidentale et les pays d'Europe centrale et orientale. Dans le cas de l'Amérique du Nord, nous pouvons observer la création du NASCO (*North America's Supercorridor Coalition*, voir carte au début de l'ouvrage). De grandes voies de circulations, traversant le continent du nord Canada jusqu'au sud du Mexique en passant par les grandes plaines au centre des États-Unis, sont en cours de construction. Pareils à de grandes artères, ces corridors symbolisent l'émergence de ce grand bloc continental en cours d'unification. On observe aussi des corridors américains comme le corridor Pacifique, le corridor du centre Ouest, le corridor du centre Est et le corridor Atlantique. Par ailleurs, nous pouvons relever l'accélération du processus conduisant à la création de grandes entités continentales en voie d'unification. Outre l'Union européenne et la Communauté Nord-américaine, il faut rappeler la création le 8 décembre 2004, suite à la déclaration de Cuzco, de la Communauté sud-américaine des nations (CSN). Réunissant douze pays d'Amérique du Sud et s'appuyant sur le modèle de l'Union européenne, l'ambition poursuivie est d'unifier politiquement et économiquement le continent sud-américain avec en particulier la création d'une monnaie unique. Le phénomène concerne aussi l'Asie. En effet, il existe depuis 2000 une « Conférence internationale des partis politiques d'Asie » cherchant à promouvoir la coopération régionale sous toutes ces formes : *The International Conference of Asian Political Parties* (ICAPP). Lors de sa 4^e Conférence en septembre 2006, il a été décidé de lancer une « Asian union » (union asiatique). Il faut souligner le rôle prégnant des fondations allemandes au service des partis politiques puisque la Fondation Konrad Adenauer (au service du parti de la CDU) et la Fondation Hans Seidel (au service du parti de la CSU) ont participé à l'organisation de la 4^e Conférence de l'ICAPP et à la mise en forme des buts appelant à l'unification de toute la région asiatique, in http://www.kas.de/proj/home/events/73/1/year-2006/month-9/veranstaltung_id-19247/index.html

Machiavel pédagogue, formatant les esprits à son image. Cette dictature rehaussée par une technologie sans cesse perfectionnée traquera les véritables opposants au système. Malheureusement, peu de personnes s'en aperçoivent⁶.

6. L'émergence de grands blocs continentaux unifiés passe obligatoirement par une refonte complète des voies de communication. Ce point capital est traité magistralement par Michel Blanzat dans « Le Nouvel Ordre Mondial arrive par la route » aux Éditions François-Xavier de Guibert, parution début 2008.

L'ÉVOLUTION RÉGIONALE DE L'ESPAGNE

Depuis la fin du régime franquiste, l'Espagne s'est dotée d'une constitution instituant une monarchie parlementaire. D'emblée, il s'est mis en place toute une structure permettant de régler les rapports entre l'autorité centrale et les différentes entités régionales. Cette constitution fut approuvée par référendum à plus de 87 % le 6 décembre 1978. Celle-ci a institué des régions dotées de capacités variables d'autogouvernement. On distingue trois niveaux d'administration territoriale : les communes, les provinces et les communautés autonomes.

Les communes au nombre de 8092 disposent d'un conseil élu au suffrage universel. Ce dernier élit à son tour le maire secondé par une commission de gouvernement local. Les communes sont compétentes en matière d'éducation, d'urbanisme, de protection de l'environnement ou encore de salubrité publique.

Les provinces sont à la fois des unités d'administration locale et des circonscriptions de l'administration centrale. Au nombre de 50, elles sont dirigées par un président élu par le conseil provincial. Celui-ci est composé de députés provinciaux élus par les conseillers communaux. Parmi les compétences accordées aux provinces, on peut rappeler la coopération juridique, économique et technique.

Enfin, la troisième strate dans l'organisation institutionnelle espagnole se situe au niveau des 17 communautés autonomes (basque, catalane, ...). Disposant de son propre règlement d'autonomie, le président de chaque communauté est élu par l'Assemblée législative. Celle-ci est élue au suffrage universel direct. L'ensemble est secondé par un représentant de l'État afin d'établir le lien entre l'autorité centrale et la communauté autonome. En dehors des principes régaliens propres au fonctionnement de l'État castillan, ces communautés détiennent des compétences très larges (aménagement du territoire, agriculture, activité économique, ...).

Les articles 148 et 149 de la constitution espagnole donnent à chaque communauté la possibilité de fixer le niveau de compétences qu'elle

souhaite exercer. C'est pourquoi, ces communautés se caractérisent par une variation de leurs compétences évoluant au gré de l'habileté des dirigeants régionaux. Ce point est à souligner puisqu'il a permis à la Catalogne d'adopter un nouveau statut le 30 septembre 2005 à la condition officieuse de ne pas heurter la constitution espagnole. Compte tenu des ambitions croissantes des féodalités ibériques, les frictions se font sans cesse plus dures avec Madrid. Le droit de fixer de nouvelles règles pour chaque communauté a ses limites mais leurs dirigeants l'admettent de moins en moins. A partir du moment où une communauté obtient une facilité dans sa gestion interne, les autres entités régionales espagnoles font pression pour obtenir des droits similaires. Le principe du « ping pong » permanent entre les communautés autonomes ayant obtenu gain de cause et celles restées sur leur faim est une source permanente de conflits qui prend une ampleur d'autant plus grande que la politique européenne en faveur des régions aiguisent les appétits.

Cette variété dans l'organisation des communautés autonomes se traduit de deux manières. En effet, il faut distinguer les communautés de « pleine autonomie » des communautés « d'autonomie progressive ». Les communautés de pleine autonomie ont la possibilité « d'accès à l'autonomie », c'est-à-dire le droit d'exercer de vastes prérogatives grâce à l'article 151 de la constitution espagnole. En revanche, le principe de l'autonomie progressive correspond aux droits accordés par l'article 148 aux communautés mais susceptibles d'être améliorés suite à une réforme de leurs statuts. Ce processus a été établi le 28 février 1992 par le « Pacte autonome » suite à un accord conclu entre les deux grands partis, le Parti Socialiste Ouvrier Espagnol (le PSOE) et le Parti Populaire (le PP). La conséquence de cette réforme a été une montée en puissance des communautés autonomes disposant de prérogatives inférieures rattrapant celles jouissant de droits forts.

Ces caractéristiques régionales en Espagne prennent un tour particulièrement vif avec le développement et l'enracinement des langues propres à la péninsule ibérique. Trois articles de la constitution espagnole (de 1978) se rapportent à la question des langues : les articles 3, 20 et 148.

Comme le précise l'article 3 : *« L'espagnol est la langue officielle de l'État. Tous les Espagnols ont le devoir de la connaître et le droit de l'utiliser. Les autres langues espagnoles seront également des langues officielles dans les communautés autonomes selon les statuts de chacune de celles-ci. La richesse des diverses modalités linguistiques de l'Espagne constitue un patrimoine culturel qui doit être particulièrement respecté et protégé »*.

L'article 20 introduit des éléments favorisant la diffusion des langues régionales puisque qu'il précise que la future réglementation de l'organisation et du contrôle parlementaire des moyens de communication sociale du secteur public *« devra se faire dans le respect du pluralisme de la société et des diverses langues de l'Espagne »*.

Enfin, l'article 148 dont nous avons mentionné les caractéristiques larges accorde de grandes prérogatives linguistiques comme le développement de la culture, de la recherche et l'enseignement de la langue de la communauté autonome.

Le renforcement des langues régionales en conformité avec ces articles et entrant inévitablement en concurrence avec l'espagnol s'est traduit par une rafale de mesures prises par les communautés autonomes favorisant l'utilisation de ces idiomes. Les mesures normalisant l'emploi de ces langues ont commencé dès le début de la décennie 1980 : loi du 24 novembre 1982 favorisant l'usage du basque, loi du 23 novembre 1985 favorisant l'usage et l'enseignement du valencien, loi organique du 29 avril 1986 de normalisation linguistique aux Îles Baléares, etc.

Qui plus est, ces communautés autonomes disposent d'une direction de la politique linguistique au sein de leur propre ministère de l'éducation. Chargées de concevoir et de favoriser l'application de ces mesures en faveur des langues, ces directions de la politique linguistique témoignent de cette volonté assidue d'affirmer le basque, le catalan ou encore le galicien comme le socle incontournable de l'aire géographique de chaque communauté autonome.

Les conséquences inévitables du renforcement politique et linguistique de ces communautés autonomes entraînent une désaffection croissante des citoyens espagnols d'origine catalane ou basque à l'égard de la constitution de 1978. Signe de l'ambiance délétère du climat politique en Espagne, un récent sondage a dévoilé que 3 % des Espagnols considèrent la constitution de leur pays comme très mauvaise. En revanche, 70 % d'entre eux estiment nécessaire de procéder à une refonte du cadre politique afin de le rendre plus compatible avec les exigences nouvelles de la société espagnole, sous-entendues des communautés autonomes cherchant à se soustraire à l'autorité de Madrid. La crise institutionnelle qui se développe en Espagne inquiète le chef de l'État, le roi Juan Carlos, symbole de l'unité et de la permanence de la nation. Ce descendant de Louis XIV a reçu en 1982 la plus haute distinction euro-fédéraliste, le Prix Charlemagne qui, ironie de l'histoire, représente l'idéal des mondialistes cherchant à décomposer les nations afin de les rendre plus dociles à leur philosophie. L'Espagne commence à en faire les frais¹ et son roi à payer son engagement dans un système très loin de l'esprit de son ancêtre Saint Louis.

1. Le processus d'éclatement de l'Espagne a pris un tour certain avec le référendum du 18 juin 2006 en Catalogne. Approuvé par 73,9 % des votants mais avec une abstention relativement décevante, 50,59 %, la *Generalitat* de Catalogne a obtenu toute une série d'avantages qui l'éloigne encore plus de Madrid. La reconnaissance de la « *nation catalane* » dans le préambule est un pas immense dans cette direction : « *Le parlement de Catalogne, recueillant le sentiment et la volonté des citoyens de la Catalogne, a défini à une ample majorité la Catalogne comme nation* ». Certes, cette affirmation n'a pas de valeur juridique. Mais l'homme de la rue catalan ne distingue guère ces subtilités juridiques. Le fait de reconnaître le principe de la « *nation catalane* » dans le préambule ou dans le corps du texte, c'est pour lui du pareil au même. Le nouveau statut catalan augmente largement les prérogatives de Barcelone. Désormais, la Catalogne peut garder 50 % de l'impôt sur le revenu contre 33 % auparavant, 50 % de la TVA (contre 33 %) et 58 % des taxes sur les alcools, les carburants et le tabac (contre 40 %). En outre, les nouvelles dispositions permettent à la *Generalitat* de renforcer les prérogatives en matière d'éducation, de justice, d'immigration, d'utilisation de la langue catalane et des droits de la région dans les relations internationales. La Catalogne dispose de symboles propres à un État ; c'est-à-dire un drapeau, un hymne et une

fête nationale-régionale. Enfin, il faut souligner la philosophie de ce texte en adéquation avec les grandes instances internationales soucieuses de favoriser une gouvernance mondiale. Le préambule précise : « *La Catalogne, via l'État (central), participera à la construction politique de l'Union européenne dont elle partage les valeurs et les objectifs. La Catalogne, avec sa tradition humaniste, confirme ses obligations envers tous les peuples pour la construction d'un ordre mondial pacifique et juste* ». Cette montée en puissance des prérogatives catalanes fait des envieux partout dans la péninsule ibérique. Ainsi, le parlement andalou a adopté, le 2 mai 2006, un statut d'autonomie à 61,5 % qui proclame la « *réalité nationale* » andalouse. Comme l'affirme avec force son président, Manuel Chaves : « *L'Andalousie n'acceptera jamais une situation d'infériorité par rapport à aucune autre région !* » (Les Échos, 4 mai 2006). Ce genre de déclaration est le résultat d'une surenchère permanente qui ira croissante en Espagne. Il est vrai que le travail étroit entre les Basques, les Catalans ou encore les Galiciens avec les instances bruxelloises favorables à l'ethno-régionalisme, où s'activent largement les dirigeants politiques allemands, ne peut qu'aviver les revendications multiples d'ambitieux féodaux ibériques. Il suffit de rappeler que le président de Catalogne jusqu'en 2006, Pasqual Maragall, a été à la tête du Comité des Régions (le CdR) de 1996 à 1998, institut imprégné du modèle politique germanique et créé par le chancelier Helmut Kohl dans la foulée du Traité de Maastricht. Les représentants des communautés autonomes ibériques s'imprègnent du modèle ethno-régional voulu par l'Allemagne pour, ensuite, le réinjecter dans leur région d'origine. Le principe est évidemment valable pour l'ensemble des dirigeants régionaux du continent européen. Les élections pour le renouvellement du Parlement en Catalogne, le 1^{er} novembre 2006, reconduisent une coalition tripartite de gauche : le parti socialiste catalan (PSC), les indépendantistes de gauche d'ERC et les socialo-verts d'ICV. Cependant, l'intérêt premier de ces élections est de souligner que les tenants d'une indépendance de la Catalogne sont majoritaires. En effet, en additionnant les voix des nationalistes « modérés » (CiU dirigé par Artur Mas : 31,52 %), de la gauche républicaine (ERC dirigé par Carod Rovira : 14,06 %) et des écologistes-communistes catalans (9,56 %), on obtient un total de 55,14 % tandis que la participation de l'électorat catalan a atteint 56,77 %. Pour aboutir à la reconnaissance de l'indépendance du Monténégro en mai 2006, les paramètres ont été fixés par l'Union européenne : au moins 55 % de participation électorale et 50 % des suffrages en faveur d'une émancipation complète. Or, ces chiffres ont été atteints dans le cas catalan. Certes, des clivages politiques subsistent entre les différents partis indépendantistes. Cependant, ces chiffres indiquent qu'avec quelques concessions de part et d'autre de l'échiquier politique, la voie royale menant à l'indépendance est possible.

JACQUES BAINVILLE¹, UN MODÈLE POUR COMPRENDRE L'AVENIR

Le musicien allemand, Richard Wagner, disait qu'il croyait en Dieu et en Beethoven. L'auteur de ces lignes peut affirmer qu'il croit en Dieu et en... Jacques Bainville. En effet, si un homme a pu marquer son époque, c'est bien ce Lorrain né à Vincennes (1879-1936). Il est rare de trouver dans l'histoire d'un pays une intelligence politique aussi pure au service du bien commun. Avec sa capacité d'analyse, de déduction et de projection dans l'avenir, on peut presque dire que la France n'avait pas besoin de service de renseignements. Il suffisait de lire du Bainville pour être renseigné sur les événements à venir². L'art qu'avait cet homme pour dénouer les liens apparemment inextricables d'un enjeu est confondant par la logique acérée doublée d'une clarté de langage qui fait dire après chaque lecture que la conséquence de tel ou tel événement ne peut être que celle présentée par Bainville. Ceci est d'autant plus net que nous vivons une époque accablée par une décrépitude totale de l'intelligence politique. On peut même dire que les écrits de ce grand maître qui étaient lus même par le personnel de la III^e République ne peuvent même plus être compris par les générations décérébrées de ce début de XXI^e siècle. Le titre de l'ouvrage du philosophe Marcel del Corte « L'intelligence en péril de mort » prend une résonance particulièrement douloureuse pour les quelques personnes fidèles à une tournure d'esprit classique qui était monnaie courante du temps où la France était grande.

Cependant, comme le dit l'adage, « La roue tourne ». En attendant des jours meilleurs, il s'avère utile de comprendre le mystère Bainville. En

1. Journaliste et historien français, membre de l'Académie française.

2. Son ouvrage « Les conséquences politiques de la paix » paru en 1920 donne point par point les éléments conduisant à la Seconde guerre mondiale (Anschluss, l'affaire des Sudètes, le couloir de Dantzig...).

effet, si les prédictions de cet homme se sont révélées justes, celles-ci ne sont pas le fruit du hasard. Cette capacité à saisir le réel est le résultat d'une méthode, d'une manière de raisonner. Plusieurs éléments entraient en jeu et se combinaient permettant à Bainville de délivrer un message quasi biblique. Mozart disait qu'il réunissait les notes qui s'aimaient pour faire de la musique. Bainville a procédé de la même manière dans le domaine de la science politique qui chez lui était devenue un art.

La connaissance et l'imprégnation de la « méthode » bainvillienne est de salubrité publique. En effet, le grand reproche que nous pouvons faire au dernier carré cherchant à défendre la France des rois et les valeurs classiques, c'est l'incapacité à utiliser les outils intellectuels de Bainville pour les appliquer à notre époque. Beaucoup sont très forts pour expliquer comment cet homme s'y est pris pour analyser les problèmes de son temps, mais se révèlent sauf exception plutôt légers quand il s'agit de procéder de la même manière pour cerner les causes et les conséquences de notre chute actuelle. C'est pourquoi, nous nous attacherons à aligner les différents points d'une méthode de raisonnement qui doivent être ceux de tous les défenseurs de la cause nationale.

Le premier point à souligner est la méthode et l'observation des faits. Cela doit se faire sans l'ombre d'un sentiment particulier, débarrassée de toute passion, presque avec détachement et libre de toute référence à une quelconque idéologie. Ce n'est guère évident car nous sommes des êtres de chair et de sang. La tendance fatale est d'introduire dans l'étude de tous les faits un frein en raison d'une gêne ou d'un embarras en raison de nos convictions personnelles. Cette caractéristique se doit d'être combattue par un entraînement permanent. Bossuet disait que « *le plus grand dérèglement de l'esprit consiste à voir les choses telles qu'on le veut et non telles qu'elles sont* ». Chez Jacques Bainville, ce dérèglement n'existe tout simplement pas. Une des grandes qualités de cet homme est d'avoir su observer les faits sans se dérober. Il le disait lui-même : « *Il n'y a de vrai que l'analyse des choses (...). En politique, il s'agit de ne pas se tromper, de ne pas regarder les choses à travers des lunettes colorées, selon les doctrines, les préférences et les illusions personnelles* ». En ce domaine, son ouvrage « Les conséquences politiques de la paix » annonçant 20 ans à l'avance la Seconde guerre mondiale est un modèle du genre.

Le deuxième point qui compose la méthode bainvillienne, c'est le principe de causalité. Étudier un fait conduit automatiquement à se poser la question de son origine³. Cette caractéristique est largement ignorée car très

3. Parmi les nombreux exemples soulignant le peu d'intérêt sur l'étude des causes, on peut citer le cas suivant. En 1999, la France a signé la charte des langues régionales ou minoritaires. Les politiques et les médias ont discuté de cette charte, de ces différents articles et de sa compatibilité ou pas avec l'article 2 de la constitution reconnaissant le français comme langue de la République. Cependant, il n'est venu à l'idée de personne de s'intéresser à l'origine de cette charte : la résolution lançant la charte européenne, son auteur (Herbert Kohn), les liens de celui-ci avec l'Union Fédéraliste des Communautés Ethniques Européennes (l'UFCE), l'étude de cet institut, ses buts, ses liens (en particulier avec le ministère de l'Intérieur allemand), son financement, les raisons du lancement d'un tel docu-

souvent, l'esprit se révèle paresseux pour remonter le cours du temps. Un événement politique ne surgit jamais *ex nihilo*. En fait, il est le fruit de toute une série d'impacts qui, au cours du temps, le façonnent et le conduisent à émerger sous tel ou tel angle, entraînant des conséquences positives ou négatives selon les sources auxquelles il se réfère. Comme le précise Bainville : « *D'ordinaire en politique, les effets sont aperçus quand ils commencent à se produire, c'est-à-dire quand il est trop tard* ». Par exemple, les événements de Mai 68 entraînant une inversion des valeurs morales dans la société n'ont pas surgi brutalement passés les douze coups de minuit. En fait, ils sont le résultat d'une dégradation sur plusieurs générations de l'enseignement catholique parallèlement à la montée en puissance des principes naturalistes et nominalistes de 1789 véhiculés par les différentes Républiques. L'arrivée d'une jeunesse nombreuse après 1945 intoxiquée par les principes révolutionnaires face à l'ancienne génération « bien comme il faut » en apparence, mais sans réelle conviction et véritable élévation sur le fond, a permis cette explosion du printemps 68 dont nous continuons à subir l'effet de souffle nauséabond.

Le troisième point est l'expérience en politique. Comme l'a dit souvent avec insistance Bainville, « *Il n'y a pas de politique nouvelle. Il y a la politique tout court, fondée sur l'expérience historique, sur la connaissance des hommes et des peuples* ». La connaissance de l'histoire de France est un point incontournable comme l'étude du passé de nombreux pays car « *Les morts gouvernent les vivants* » comme se plaisait à le dire Auguste Comte. Cependant, cette connaissance ne s'appuie pas uniquement sur la mémorisation des dates et des événements. En fait, il faut impérativement connaître l'état d'esprit qui animait les acteurs politiques durant la période étudiée. Il en résulte une connaissance approfondie des différents thèmes idéologiques et religieux structurant leur mode de pensée (catholique, protestant, maçonnique, etc) et se répercutant ensuite sur leurs activités politiques. Compte tenu qu'on retrouve les mêmes réflexes idéologiques et religieux au cours des âges entraînant les mêmes conséquences, il est possible ensuite de les appliquer à notre époque afin d'aboutir aux conclusions qui s'imposent. Le seul paramètre qui change est celui de l'évolution des techniques. En réalité, les techniques modernes ne font qu'accélérer les ambitions politiques sans en dénaturer le fond. Bainville en conclut que « *Ce qui nous oblige à remettre nos pas dans les pas de nos prédécesseurs, ce sont les éternels besoins de la politique. C'est la nature humaine. Qu'on se conforme donc à ses lois, que l'on consulte l'expérience. On n'a jamais trouvé d'autre moyen de réussir dans les affaires, et les hommes de génie eux-mêmes ont reçu leurs meilleures inspirations de l'intelligence profonde et de l'application opportune des précédents qu'ils avaient étudiés* ».

Enfin, le quatrième point découlant du précédent est l'absolue nécessité de connaître la psychologie humaine. Cette dernière ne change pas au cours des âges. Ce qui change en bien ou en mal, c'est l'éducation. Depuis

toujours, l'humanité est soumise aux tentations et aux excès. Cependant, il est des époques, plutôt rares, où les sociétés humaines sont relativement maîtresses de leurs passions tandis qu'à d'autres périodes bien plus fréquentes, elles en sont esclaves. Sur le fond, la nature humaine ne change pas car animée des mêmes désirs, des mêmes pulsions surtout quand ils se greffent sur des principes religieux ou idéologiques. On retrouve des permanences dans le passé qui permettent de mieux saisir les soubresauts de notre époque. En fait, comme le rappelle Bainville, « *L'homme, à toutes les époques et dans tous les siècles, se ressemble, il a les mêmes passions, il raisonne et il se comporte de la même manière dans les mêmes cas. C'est le point capital. Hors de là, il n'y a qu'erreur et fantaisie* ».

Nous espérons que ces divers éléments qui ont fait la force de Jacques Bainville rendent service aux personnes ayant le cœur haut placé, curieuses et soucieuses de connaître les vraies raisons qui font l'histoire de l'humanité. Cependant, de son vivant, il n'eut pas d'influence majeure sur la classe politique de son époque. Nous doutons, 70 ans après sa mort, que sa méthode fasse beaucoup d'émules. Il est vrai aussi que Bainville⁴ en avait pris son parti. Ne disait-il pas : « *Qui lit ? Qui comprend ce qu'il lit ? Et qui croit ce qu'il a compris ?* »

4. Pour plus d'informations sur Jacques Bainville, on peut se référer au livre de Jean Montador, *Jacques Bainville, historien de l'avenir*, Paris, Éditions France-Empire, 1984. On peut lire aussi l'ouvrage de Christophe Dickès, *Jacques Bainville – l'Europe d'entre-deux-guerres, 1919-1936*, Paris, Éditions Godefroy de Bouillon, 1998.

LA FLANDRE SUR LE CHEMIN DE L'INDÉPENDANCE

Parler de l'éclatement de la Belgique est une vieille « arlésienne » depuis la fondation de ce pays en 1831, en particulier avec la reconnaissance de son indépendance et de sa neutralité lors de la Conférence de Londres. En effet, sous le couvert de la citoyenneté belge, deux peuples, les Wallons de culture romane et les Flamands de culture germanique, coexistent. Nous pouvons même ajouter un troisième peuple avec la petite communauté germanophone d'Eupen qui ne dépasse guère les 70 000 habitants. La monarchie belge a assuré la cohésion du pays malgré les vicissitudes de l'histoire comme les deux guerres mondiales. Certaines mauvaises langues affirment même que les seuls Belges sont la famille royale. Mais tant bien que mal, la cohésion du pays s'est maintenue. Cependant, depuis le dernier quart du ^{xx}e siècle, on assiste à un ébranlement en profondeur de la société belge. L'instauration du fédéralisme en 1980 a été le premier symptôme de cette mutation basée sur le concept des communautés et des régions. Les entités fédérées se sont vues conférer de nombreuses compétences leur permettant de mener une politique autonome. Ces compétences sont larges : emploi, soins de santé, enseignement, aménagement du territoire, environnement, politique pour les familles, gestion des communes etc.

Cette montée en puissance des prérogatives multiples flamande et wallonne se superpose à des disparités économiques importantes entre ces deux blocs au profit de la Flandre. Ajoutons à cela une opposition culturelle de plus en plus entretenue et affichée, et nous nous approchons de cette fameuse masse critique prélude à l'éclatement de la Belgique. Le véritable coup de semonce a été lancé à la fin de l'année 2005 avec la signature d'un manifeste de 250 pages intitulé « Pour une Flandre indépendante en Europe ». C'est sous l'égide d'une cinquantaine d'hommes d'affaires, de journalistes et de professeurs d'université flamands, dit « groupe de Warande », qu'un document a vu le jour. Rappelant le retard économique de la Wallonie et le

coût financier pour la Flandre, ce texte affirme : *« A l'intérieur de la Belgique, la Flandre a évolué d'une région pauvre, sous-développée, vers une communauté à part entière avec sa propre langue, sa propre culture, un niveau de vie relativement élevé et ses propres caractéristiques et objectifs économiques et sociaux. Comme l'histoire belgo-flamande le montre clairement, ce développement s'est poursuivi malgré la résistance parfois opiniâtre de l'appareil étatique et des compatriotes francophones »*.

Ce texte rappelle le coût économique de la Wallonie sur le bon fonctionnement de la Flandre. Nous présentons les données exposées par le « groupe de Warande ». Même si globalement ces chiffres soulignent le décalage réel entre ces deux régions, nous devons les prendre toutefois avec prudence car il est aussi dans l'intérêt économique des Flamands (6 millions d'habitants) de présenter ces disparités économiques sous un certain angle, quitte à oublier ce que la Flandre doit à la Wallonie¹ (4 millions d'habitants en comptant Bruxelles). Dans toute chose, il faut toujours avoir l'avis du procureur mais aussi de l'avocat. Or, nous ne disposons pas de données wallonnes sur ce fameux décalage économique. Cependant, si nous nous tenons aux données chiffrées du « groupe de Warande » qui s'arrêtent en 2003, nous pouvons constater les faits suivants. La Flandre a versé via la sécurité sociale 3,7 milliards d'euros (2,1 à la Wallonie et 1,6 à Bruxelles). Assurant 64 % des recettes de la sécurité sociale, les dépenses flamandes s'élèvent à 56,6 % (chômage, soins de santé, ...). Le coût des fonctionnaires plus important en Wallonie (alors qu'elle est moins peuplée) s'élève à 1,5 milliard d'euros, soit 250 euros par Flamand. Les transferts de financement des zones économiquement retardées en Wallonie et à Bruxelles s'élèvent à 1,3 milliard d'euros pour la Flandre. Toujours selon le « groupe de Warande », la Flandre a payé au total 8,1 milliards pour la Wallonie et 2,3 milliards pour Bruxelles, soit 10,4 milliards d'euros en 2003. Cette somme correspond à 1734 euros par Flamand. Un chapitre est consacré à Bruxelles à 85 % francophone mais en plein territoire flamand. La capitale belge a un taux de chômage le plus élevé de toutes les capitales d'Europe (à l'exception de Berlin) : 19,2 % de chômage alors que la Flandre ne compte que 7,4 % de chômeurs.

Cette disparité économique entre ces deux blocs entraîne des tensions croissantes entre Flamands et Wallons. Cette tension est rehaussée par l'édification de l'Union européenne ce qui n'arrange pas les choses. Comme le souligne avec beaucoup de justesse un des membres du « groupe de Warande », Rémi Vermeiren² : *« Vu le nombre croissant de compétences européennes d'une part, et de compétences régionales d'autre part, il ne reste en fin de compte plus tant que ça de la Belgique »*. Ces propos sont en fait valables pour l'ensemble des pays de l'Union européenne (par exemple : l'affirmation de la nation catalane en septembre 2005 dans un nouveau statut au grand dam de Madrid). En effet, nous assistons à l'édification d'un État européen parallèlement à la délégation de pouvoirs politiques,

1. En particulier, l'approvisionnement en eau qui vient de Wallonie.

2. Directeur jusqu'en 2003 de la KBC, première banque de Flandre.

financiers, administratifs, etc aux régions, ces dernières traitant de plus en plus avec l'autorité supranationale de Bruxelles. Entre ces deux pôles, l'État national est pris dans un véritable étau. Vidé de sa substance, l'État belge n'est plus en mesure de freiner l'implosion du pays dont les oppositions culturelles accélèrent les envies d'indépendance des Flamands. Ces derniers viennent d'ailleurs d'adopter une nouvelle mesure instaurant la connaissance obligatoire du néerlandais pour obtenir un logement social en territoire flamand. Comme la plupart des Belges francophones ne maîtrisent pas cette langue, le droit à un logement social en Flandre leur échappe. Tous ces éléments entrent dans le processus favorisant l'éclatement de la Belgique. Cependant, un nouveau pas a été franchi sous la houlette des chrétiens-démocrates flamands (le CD§V).

En effet, le ministre-président de la communauté flamande, le chrétien-démocrate Yves Leterme vient avec son partenaire le NVA (ex-Volksunie : parti prônant le fédéralisme ethno-régionaliste)³ de lancer un véritable pavé dans la mare. Ils ont présenté à la fin du mois de janvier 2006, lors de la « 3^e conférence flamande », le projet d'une constitution flamande qui stipule dans son préambule : « *La Flandre est une nation dont le Parlement flamand doit pouvoir déterminer l'organisation politique, sociale et institutionnelle (...)* ». La Flandre deviendrait « *le premier niveau de pouvoir* » parce que « *l'intérêt de la communauté prend de plus en plus d'importance dans un monde qui change rapidement* ». Ces affirmations ne font qu'accompagner les revendications sécessionnistes du Vlaams Belang (ex-Vlaams Block, l'équivalent du FN en France) parti qui a obtenu des scores supérieurs à 20 % et 25 % dans de nombreuses villes flamandes. De ce fait, les partis flamands se retrouvent sur la même longueur d'onde pour prôner l'indépendance de la Flandre. Le président du gouvernement flamand, Yves Leterme, annonçait déjà la couleur dans un article de juillet 2005 (La Libre Belgique) prônant le renforcement ethno-économique des régions dans le cadre d'un fédéralisme amélioré : « *C'est pourquoi, je plaide en faveur d'une transition de l'actuel « fédéralisme de coopération » vers un « fédéralisme responsable ».* Le fédéralisme responsable implique que chaque entité fédérée est respectée dans ses compétences, et qu'elle peut les exercer pleinement. Cela implique en outre que chaque entité fédérée assume ses propres responsabilités au sein d'un État fédéral (...). Enfin, le fédéralisme responsable implique le respect de la langue de l'autre, de son territoire et de son identité culturelle (...). Il convient dès lors d'œuvrer à une meilleure répartition des compétences entre l'État fédéral et les entités fédérées en matière d'autonomie fiscale et financière (...) ». En résumé, les Flamands vaquent à leurs affaires politiques, économiques et culturelles sans être

3. Voir la liste des partis sécessionnistes dont la Volksunie dans notre ouvrage « La décomposition des nations européennes », *op. cit.*, annexe 5. La Volksunie a imploré en 2001 en donnant naissance à deux partis : la NVA allié en cartel aux chrétiens-démocrates (CD§V) et le Spirit, parti de gauche « modéré ». En fait, dès les années 1970, des membres de la Volksunie ont quitté le parti pour rejoindre le Vlaams Block devenu en 2004 le Vlaams Belang ou encore les CD§V.

obligés d'être les vaches à lait d'une Wallonie à la traîne. Ces déclarations d'autonomie renforcée prélude à l'écèlement de la Belgique devraient connaître des rebondissements lors des élections communales d'octobre 2006 et des élections nationales de juin 2007. En effet, Yves Leterme⁴ brigue le poste de 1^{er} ministre d'un État belge déliquescant⁵. Déjà des signes avant-coureurs se font jour puisque le Parlement flamand n'hésite pas à dire qu'il exerce « *les pouvoirs législatifs de l'État fédéré flamand* ». ⁶

4. Dans un entretien accordé à Libération (17.08.06), Yves Leterme ne s'est pas gêné pour affirmer qu'il ne restait plus grand chose en commun entre les Flamands et les Wallons : « *Les différences s'amoncellent, le fossé se creuse. Que reste-t-il en commun ? Le roi, l'équipe de foot, certaines bières (...). La Belgique n'est pas une valeur en soi, ce sont des institutions au service d'une population. Si les institutions n'évoluent pas pour s'adapter aux désirs des citoyens, ce pays n'a pas d'avenir. Je veux être clair : mon parti ne participera pas à un gouvernement, après les élections de 2007, s'il n'y a pas de nouveaux transferts de compétences vers les régions. La nécessité d'avoir un gouvernement fédéral passe au second plan par rapport aux intérêts de la Flandre. Vous savez, des gens ont vécu ici depuis des siècles et des siècles sans être Belges ... la Belgique est née d'un accident de l'histoire, il ne faut pas l'oublier (...)* ».

5. A condition que la Flandre obtienne un transfert de pouvoirs multiples lui permettant de se gérer seule sans être obligée de verser des subsides à la Wallonie. A la date d'août 2007, les partis francophones s'y opposent.

6. Le 1^{er} juin 2006, à l'initiative du Vlams Belang, une proposition de résolution « *relative au démembrement de l'État belge en vue d'accorder l'indépendance au peuple flamand et au peuple wallon souverain* » a été adoptée à l'unanimité (prise en considération) par tous les partis politiques flamands (moins une abstention) tandis que les partis francophones votaient tous contre en Chambre des représentants de Belgique, 18 mai 2006, DOC 51 2494/001, rapporteurs : MM. Bart Laeremans et Gerolf Annemans. Les risques de conflits se multiplient entre les deux communautés en particulier avec l'arrondissement bilingue de Bruxelles Hal-Vilvorde (BHV) car les autorités flamandes tentent de fixer avantageusement pour elles la frontière linguistique avant l'indépendance. Par ailleurs, certains envisagent de transformer Bruxelles à 85 % francophone, mais en territoire flamand, en un « district européen » version Union européenne de « Washington DC » aux États-Unis. Quand la Flandre prendra son indépendance, elle pourra nouer des relations étroites avec sa voisine du Nord, la Hollande, voire unir son destin avec ce pays. Il ne faut pas oublier la région au Nord de la France et de culture flamande autour de Dunkerque. En effet, le parti régionaliste « Michiel de Swaenkring » membre de l'Union Fédéraliste des Communautés Ethniques Européennes (l'UFCE), institut promouvant l'émancipation des groupes ethniques et soutenu par le ministère de l'Intérieur allemand, prône un retour complet vers le monde flamand. En raison de la coopération transfrontalière détruisant les frontières étatiques, de la promotion des eurorégions et de l'ethnisme, les autorités flamandes pourront revendiquer ce territoire français comme historiquement partie intégrante de la Flandre. Que deviendra le petit territoire allemand d'Eupen et de St Vith (854 km²) ? État indépendant ? Annexé à l'Allemagne ? Au Luxembourg ? A la Wallonie ? La disparition de la Belgique aura des conséquences pour la communauté germanophone qui regarde vers l'Allemagne. Il est vrai aussi que l'Union Fédéraliste des Communautés Ethniques Européennes noue des liens de plus en plus étroits avec le gouvernement autonome d'Eupen. Son président, Karl-Heinz Lambertz qui est membre du Comité des régions, souhaite aller de l'avant dans le domaine de la coopération avec les Länder voisins et de la protection des minorités in Pressemittelung Nr. 2006 – 26, www.fuen.org/pages/deutsch/d_5a_2002.html Enfin, quand la Belgique éclatera, quel sera le sort des populations extra-européennes de nationalité belge ? Pourront-elles acquérir la citoyenneté flamande ? Comment réagira le Vlams Belang ? Quel sera l'avenir des populations résidant en tant qu'étrangers dans une Belgique éclatée ? Il n'existe pas en 2007, officiellement, de réponse à ce type de problème.

Face à la partition programmée de la Belgique, de nombreux Wallons tournent leur regard vers la France. Certains n'hésitent pas à prôner un rattachement de la Wallonie à la France. C'est le cas en particulier du RWF-RBF (Rassemblement Wallonie-France/Rassemblement Bruxelles-France). Ces déclarations touchent les cœurs des Français patriotes qui accueilleraient à bras ouverts les Wallons de culture européenne et chrétienne et donc parfaitement assimilables à la culture française. Cependant, en politique, tout se calcule. La raison et la connaissance de l'arrière-fond de la construction européenne doivent dominer les sentiments. En effet, si la France accepte d'intégrer avec son accord la Wallonie au corps national, nous risquerions d'ouvrir une véritable boîte de Pandore. La politique ne se fait plus à Paris mais à Bruxelles qui travaille en liaison avec de nombreux instituts euro-mondialistes. Or parmi ceux-ci, il existe un institut germano-européen, l'ARFE (l'Association des Régions Frontalières Européennes) dont l'objectif officiel est de transformer les frontières nationales en frontières administratives grâce au principe de la coopération transfrontalière. Ces frontières administratives permettent l'émergence d'eurorégions, entités territoriales regroupant des régions de part et d'autre des frontières nationales défunctes. Ainsi, nous observons l'émergence de nouvelles entités territoriales se dégageant du cadre national pour traiter directement avec les autorités supranationales, en particulier pour gérer les Fonds structurels, qui encouragent l'émergence de nouvelles féodalités régionales. Si la France accepte d'intégrer la Wallonie ; les Basques, les Catalans d'Espagne pour ne citer qu'eux ne manqueraient pas d'exiger d'intégrer leurs frères de sang français au sein d'une même entité territoriale. En cas de refus de Paris, beaucoup crierait à la discrimination, principe qui est banni dans les couloirs de la Commission européenne. Compte tenu que les frontières nationales perdent de leur importance et qu'il faut compléter l'architecture de l'Union européenne avec des documents comme la charte des langues régionales, la convention-cadre pour la protection des minorités ou encore les textes encourageant la régionalisation de toute l'Europe, la France risque tout simplement de se faire dépecer. Pour l'acquisition d'un territoire limité à sa frontière Nord, notre pays déclencherait partout en Europe une véritable remise en cause des frontières⁷ pour la plus grande joie des mondialistes. Il n'est pas interdit d'imaginer aussi qu'une eurorégion incluant, outre la Wallonie, mais aussi la Lorraine, la Rhénanie-Palatinat, le Luxembourg et la Sarre se constitue. Toutes les combinaisons et refontes territoriales sont possibles avec les régions des pays bordant la Belgique défuncte. Il est

7. Cette remise en cause des frontières serait dramatique en Europe occidentale et orientale. Par exemple, la Transylvanie roumaine largement peuplée d'Hongrois pourrait prétendre rejoindre la mère patrie, la Hongrie. On peut multiplier cet exemple presque à l'infini. L'émancipation politique de la Flandre ouvrirait la porte aux vellétés sécessionnistes des régions en Europe (Catalogne, Pays basque, ...) mais aussi partout dans le monde. L'indépendance programmée du Kosovo « aidera » aussi à accélérer ces tendances sécessionnistes.

concevable aussi qu'une Flandre⁸ indépendante se rattache au Pays-Bas formant ainsi une vaste entité néerlandophone.

Rien n'interdit que la Wallonie⁹ soit rattachée un jour à la France¹⁰. Mais il faut d'abord que notre pays retrouve sa souveraineté politique et rompe les liens avec tous les instituts et tous les organismes politiques favorables au supranational. Mais pour que cet événement arrive, il faudra une révolution ou une guerre.

8. De nombreux éléments favorisant l'émancipation de la Flandre entrent en jeu. Comme le rappelle la revue « Trait d'union », bulletin des membres et des militants du R.W.F – R.BF (Rassemblement Wallonie – France – rassemblement Bruxelles – France): « *Pour comprendre la volonté flamande d'autonomie accrue, il faut revenir aux cinq résolutions votées à une très large majorité par le Parlement flamand le 3 mars 1999. Celles-ci ont défini les grandes orientations d'une nouvelle réforme de l'État. Elles préconisent des changements profonds en matière de répartition des compétences entre niveaux de pouvoir et de mode de financement des communautés et des régions (...). Fin 2003, le Parlement flamand votait à l'unanimité une résolution exigeant la présence de députés régionaux flamands à la table des prochaines négociations institutionnelles* » in « Trait d'union » n° 26 (mars-avril-mai 2007). Cette opposition croissante entre la Flandre et la Wallonie à tous les niveaux est remarquée par le professeur André-Paul Frogner (Sciences PO/UCL): « *Les différences (entre les partis démocratiques flamands) ne portent que sur le ton et la profondeur de cette division (...) tous milieux confondus, les directions politiques vont cependant dans le sens d'un accroissement de l'autonomie de la Flandre et de la scission de BHV (Bruxelles-Hal-Vilvorde), et donc de la diminution de ce qui reste encore des liens entre les deux communautés* ». Ce professeur souligne l'importance d'une forte minorité active qui pèse bien davantage « *que la tendance lourde d'un public généralement amorphe* » in Wallonie-France n° 72, mai-juin 2007, p. 27.

9. En dehors des graves problèmes économiques wallons qui constitueront un poids pour l'économie française, l'intégration de la Wallonie risque aussi de modifier les rapports de force entre les partis politiques en France.

10. Les élections du 10 juin 2007 ont vu la victoire du cartel CD§V/N-VA. Ces élections sont révélatrices de l'état d'esprit des Flamands. En effet, le Parlement belge compte 150 députés dont 88 sont flamands. Le décompte en sièges des partis de droite et d'extrême-droite flamands indépendantistes ou confédéralistes est majoritaire. Les chiffres sont les suivants :

- Les chrétiens-démocrates (CD§V) : 25
- Le NV-A : 5
- Le Vlaams Belang : 17
- Liste Dedeker : 5

Au total, on compte 52 sièges flamands sur 88 issus de partis indépendantistes ou confédéralistes. Ces chiffres montrent qu'une majorité de Flamands tourne le dos à l'État belge. Il faut préciser aussi que des autonomistes/indépendantistes flamands se trouvent à gauche de l'échiquier politique. Le parti de gauche « modéré », Spirit issu de la Volksunie (disparu en 2001) allié au SPA social-démocrate flamand affilié à l'Internationale socialiste, compte aussi de nombreux défenseurs de la cause flamande.

VERS UNE EUROPE KOSOVARE

Les violentes révoltes en France en novembre 2005 dans les villes et banlieues à forte implantation extra-européenne ont souligné l'impasse dans laquelle notre pays se trouve. La présence de populations issues des continents africain et asiatique dont les cultures se révèlent indigestes à la civilisation française comme à toutes les civilisations des pays européens confirme clairement que nous sommes à l'aube de l'émergence d'une Europe tribale. Les destructions matérielles et la mort de Français innocents ne sont que l'arbre qui cache la forêt. En effet, les véritables maux qui s'annoncent sont en réalité l'instauration d'une multitude d'entités territoriales politiques autonomes puis indépendantes, sortes de « Kosovo-bis », partout en Europe et permettant à ces populations non-européennes de faire véritablement souche. La promotion du régionalisme (chartes de l'autonomie locale et régionale) et du communautarisme ethno-linguistique (charte des langues régionales ou minoritaires et convention-cadre pour la protection des minorités) via la construction européenne ne concerne, pour l'instant, que les Basques, les Catalans ou les Flamands, mais s'appliquera tôt ou tard aux populations extra-européennes. En effet, dans le cadre de la non-discrimination, ces populations vont exiger une extension en leur faveur de ces droits politiques, culturels, linguistiques et religieux. Une ville comme Roubaix qui compte environ 50 % d'habitants non-européens, pourcentage qui va croissant, verra ces populations exiger l'application de leur langue (pourquoi parler le français à la poste par exemple quand la majorité des interlocuteurs est issue d'Afrique du Nord), de leurs coutumes, de leurs droits religieux à l'école, dans les services administratifs et dans la vie politique de la cité. Tous les documents européens, ou plus exactement germano-européens seront un excellent tremplin permettant un enracinement complet de tous ces nouveaux groupes ethniques.

Cette évolution a été remarquée par un spécialiste iranien et expert des affaires proche-orientales, Amir Taheri. Dans un article paru dans le journal autrichien *Der Standard* (09.11.2005), ce spécialiste a su tracer l'évolution

peu glorieuse qui nous attend. Nous présentons les passages clefs de cet article : *« Les Français se félicitent souvent du succès de leur politique assimilatrice qui poursuit l'objectif de faire des immigrants de véritables Français et cela, si possible, en l'espace d'une génération (...). Mais cette assimilation ne fonctionne plus (...). Les islamistes radicaux cherchent à répandre leur message d'apartheid religieux et culturel. Certains exigent même une réorganisation de chaque territoire sur la base du système du « Millet » propre à l'Empire ottoman. Au sein de ce régime, chaque communauté religieuse est transformée en « Millet » à qui on concède le droit d'harmoniser son organisation culturelle et sociale avec ses croyances. Dans certaines zones du territoire français, le système du Millet est entré en vigueur de facto. Dans ces territoires, les femmes sont obligées de porter le « Hijab » islamique tandis que les hommes se laissent pousser la barbe. Les radicaux islamistes agissent de telle manière que les Français propriétaires de commerce vendant du vin, des alcools et de la viande de porc s'en vont tandis que « les lieux de perditions » comme les discothèques, les cinémas et les théâtres sont fermés. Dans certains cas, ils se sont infiltrés dans l'administration de districts où ils ont pris le contrôle. Un journaliste qui était la semaine dernière à Clichy et dans les environs de villes comme Bondy, Aulnay-sous-Bois et Bobigny entendait un seul et même message : « Les autorités françaises doivent partir ! Nous voulons seulement avoir la paix » comme le dit Mouloud Dahmani, un des « émirs » locaux. Il est aussi un des négociateurs qui doit convaincre les Français que la police doit se retirer (...). Il est particulièrement manifeste qu'une grande partie des musulmans de France refuse d'adopter « la culture supérieure française » mais est convaincue que seul l'Islam représente le meilleur idéal de vie. Quelle est la solution ? Une voie proposée par Gilles Kepel, un des conseillers de Jacques Chirac en matière d'Islam, est de créer de « nouvelles Andalousies » au sein desquelles les chrétiens et les musulmans vivraient côte à côte ce qui conduirait à créer une « synthèse culturelle ». Le problème posé par la proposition de Kepel est que le point important de l'autorité politique n'est pas abordé : Qui gouvernerait ces « nouvelles Andalousies », les musulmans ou les Français largement sécularisés ? (...).*

A moins d'un événement miraculeux modifiant radicalement la donne, les États européens connaîtront un « processus à la Kosovo »¹. Cette province véritable foyer politique, culturel et religieux serbe est sur la voie inéluctable de l'indépendance car peuplée majoritairement de musulmans riches en enfants qui ont méthodiquement occupé le terrain tandis que les Serbes fidèles à la famille avec un ou deux rejetons ont vu leur poids démographique s'effondrer. *« La raison du plus fort est toujours la meilleure »*

1. Inexorablement, les territoires peuplés de populations extra-européennes importantes obtiendront des droits politiques qui leur permettront de se gérer par elles-mêmes d'autant plus facilement que les textes germano-européens (charte des langues régionales ou minoritaires, convention-cadre pour la protection des minorités, chartes de l'autonomie locale et régionale) entrant dans la recomposition du territoire de l'UE s'y prêtent merveilleusement bien. La Seine Saint-Denis forte d'une population extra-européenne en augmentation constante pourrait être le prototype d'un « Kosovo occidental » ... en attendant les autres.

comme se plaisait à le dire Jean de la Fontaine. C'est ce qui attend désormais tous les pays européens. La ratification progressive de tous les textes germano-européens en faveur de la régionalisation et de la reconnaissance du principe ethniciste ne rendra service que sur une courte période aux Catalans, Basques ou Hongrois de Roumanie pauvres en enfants. Sur le long terme, entretenus par une démographie plus vigoureuse et nourris de l'apport extérieur et régulier de l'immigration, les véritables gagnants de l'Europe ethniciste sont les populations non-européennes.

L'Islam n'admettant pas la distinction du spirituel et du temporel a engagé un combat en Europe qui aboutira à la situation où il y aura un vainqueur et un vaincu. Cette menace avait été relevée très tôt lors de l'inauguration de la grande mosquée de Paris en 1926 par Charles Maurras. Comme il le soulignait d'une manière prophétique dans l'Action française (13.07.1926) : « (...) Il n'est pas moins vrai que nous sommes probablement en train de faire une grosse sottise. Cette mosquée en plein Paris ne me dit rien de bon. Il n'y a peut-être pas de réveil de l'Islam, auquel cas tout ce que je dis ne tient pas et tout ce que l'on fait se trouve être aussi la plus vaine des choses. Mais, s'il y a un réveil de l'Islam, et je ne crois pas que l'on puisse en douter, un trophée de la foi coranique sur cette colline Sainte-Genève où tous les plus grands docteurs de la chrétienté enseignèrent contre l'Islam représente plus qu'une offense à notre passé : une menace pour notre avenir (...). La construction officielle de la mosquée et surtout son inauguration en grande pompe républicaine, exprime quelque chose qui ressemble à une pénétration de notre pays et à sa prise de possession par nos sujets et nos protégés. Ceux-ci la tiendront immanquablement pour un obscur aveu de faiblesse (...). J'aperçois, de ci de là, tel sourire supérieur. J'entends, je lis telles déclarations sur l'égalité des cultes et des races. On sera sage de ne pas les laisser propager, trop loin d'ici, par des haut-parleurs trop puissants. Le conquérant trop attentif à la foi du conquis est un conquérant qui ne dure guère. Nous venons de transgresser les justes bornes de la tolérance, du respect et de l'amitié. Nous venons de commettre le crime d'excès. Fasse le Ciel que nous n'ayons pas à le payer avant peu (...) ».

Le Ciel ne devrait pas nous entendre, du moins, tout de suite. Les peuples d'Europe paieront très cher leurs errements idéologiques².

2. Nos articles parus dans Monde & Vie ont été parfois et à juste titre raccourcis pour des raisons de place. Nous publions ici les articles originels tels qu'ils auraient dû se présenter dans cette revue.

LA DUPLICITÉ DE LA POLITIQUE ALLEMANDE DANS LA CRISE IRAKIENNE

Quand on étudie la politique étrangère allemande, peu importe le type de régime en place, on constate une habileté à pratiquer la duplicité. Que cela soit Bismarck avec Napoléon III¹, le chancelier Gustav Stresemann du temps de la République de Weimar face au président du Conseil Aristide Briand, l'Allemagne hitlérienne jusqu'en 1939 ou encore la République fédérale de Konrad Adenauer ou de Willy Brandt, l'Allemagne a pratiqué une politique en sous-main très éloignée de celle affichée officiellement par ses gouvernements successifs. En politique, la connaissance de l'histoire d'un pays est indispensable. Elle permet de relever des constantes qui conduisent le décideur à modeler son jugement face à un problème actuel en fonction des expériences du passé. L'empirisme dont le principe est de s'appuyer sur l'expérience sans souci des théories et des emballements émotionnels devrait être la marque de fabrique de tout responsable digne de ce nom. Malheureusement, cette approche est trop rare chez nos hommes politiques et « l'élite » intellectuelle et médiatique. Ainsi, dans l'affaire de la crise irakienne, suivie de l'intervention américaine en mars 2003, la duplicité allemande a été complète et la France politico-médiatique bernée.

Face aux préparatifs de guerre, le chancelier Schröder s'est élevé avec véhémence en condamnant la politique des États-Unis. Son rapprochement avec la France puis la Russie a pu faire croire à l'existence d'un axe « Paris-Berlin-Moscou » destinée à contrebalancer la politique débridée américaine. Beaucoup de représentants politiques transcendant les partis ainsi que des associations défendant officiellement la cause nationale ont fait bloc commun et se sont ralliés à l'idée de cet axe. Cependant, même ici, la politique obéit aux lois de la physique. L'écrivain français Fontenelle

1. Le chancelier Bismarck définissait Napoléon III comme une « grande incapacité mécon- nue ».

rappelait au XVIII^e siècle : « *Il est certain, et les peuples s'en convaincront de plus en plus, que le monde politique, aussi bien que le physique, se règle par nombre, poids et mesure* ». Cette maxime est valable au XXI^e siècle comme à toutes les autres époques. Aussi vrai qu'en mathématique, il faut deux points pour tracer une droite, un axe « Paris-Berlin-Moscou » se doit de reposer sur des piliers où l'intégrité territoriale des États est respectée. Or comment a-t-on pu accepter le soutien d'un pays dans la crise irakienne, en l'occurrence l'Allemagne, en sachant que parallèlement à cette politique, ce pays est à l'origine de l'élaboration des documents favorisant la régionalisation, l'émergence du phénomène ethnociste et la disparition des frontières nationales dans le but ultime d'aboutir à une Europe de type fédéral. Depuis de nombreuses années, notre voisin d'outre-Rhin mène une politique favorisant la décomposition des nations européennes (éclatement de la Yougoslavie ou actuellement de l'Espagne et de la Belgique). Pour constituer un axe politique, il faut d'abord et avant tout que l'autorité suprême du pays soit « Empereur en son royaume », c'est-à-dire indépendante de tout groupe de pression comme la finance, les entreprises transnationales ou encore le pouvoir supranational bruxellois. La décrépitude de l'intelligence politique étant un fait majeur de notre époque, il ne faut pas s'étonner qu'une foule de personnes défendant apparemment les intérêts nationaux se soit ralliée à une construction de l'esprit complètement détachée du réel. Ce réel si méprisé par l'homme dit « moderne » n'a pas tardé à se manifester.

Deux ans après « l'Alliance germano-américaine pour le XXI^e siècle », signée le 27 février 2004 à Washington entre le chancelier Schröder et le président George W. Bush² définissant les objectifs communs de ces deux pays (unité politique de l'Europe, élargissement, ralliement des pays du Proche et Moyen-Orient au partenariat transatlantique, ...), les révélations du New-York Times du 27 février 2006 ont fait l'effet d'une bombe. En effet, ce journal américain a révélé que des agents du BND (*Bundesnachrichtendienst*, service de renseignement fédéral) avaient fourni aux Américains, début 2003, le plan de défense de Bagdad présenté à Saddam Hussein le 18 décembre 2002³. Ce plan a été publié dans ce journal en bonne et due forme. En fait, l'action de ces agents allemands avait été révélée dès janvier 2006 par le quotidien *Süddeutsche Zeitung* et la chaîne de télévision ARD. Le gouvernement allemand s'est vu alors contraint de reconnaître, le 13 janvier 2006, la présence de ses agents à Bagdad mais en minimisant considérablement leur rôle. C'est ainsi que Thomas Steg, porte-parole adjoint du gouvernement, a tenté de justifier la position allemande : « *Sur la base de la situation particulière, [les collaborateurs du BND] ont livré leurs propres informations aux services compétents en Allemagne, pour permettre d'évaluer la situation (...). Dans ce contexte, sur la base de connaissances spécifiques sur place, ils ont transmis des informations afin que des institutions civiles comme des écoles, des jardins d'enfants, des hôpitaux, des ambassades, ne soient pas par erreur de manière non intentionnelle les*

2. Voir notre ouvrage « La décomposition des nations européennes », *op. cit.*, p. 119.

3. Annexe 2.

cibles d'attaque (...). Ces informations ont été transmises pour aboutir à un résultat, à savoir que ces institutions ne soient pas attaquées ». L'expert des services secrets allemands, Erich Schmidt-Eenboom, a fait une lecture expliquée plus réaliste de ces propos en rappelant avec raison que les agents du BND « *ont certainement recueilli des informations sur les sites à ne pas bombarder, comme les écoles ou les ambassades, mais aussi sur ceux qui avaient un véritable intérêt militaire* ».

Le New York Times n'a pas hésité à revenir à la charge dans son édition du 2 mars 2006. En effet, ce quotidien a révélé qu'un officier de liaison allemand secondait le chef des armées américaines s'apprêtant à envahir l'Irak, le général Tommy R. Frank. Selon ce journal, cet officier de liaison a rédigé 25 rapports et répondu à 18 requêtes sur 33 afin de satisfaire les demandes américaines. Ce travail était accompli avec l'aval de Berlin, c'est-à-dire avec le soutien du chancelier Schröder, de son ministre des Affaires étrangères Joschka Fischer et Frank-Walter Steinmeier, chef des services de la chancellerie fédérale. Ce dernier est devenu le ministre des Affaires étrangères du gouvernement d'Angela Merkel. Ces révélations ont provoqué une tempête politique en Allemagne. Comment ! Les dirigeants allemands auraient pratiqué un double langage. Afin de mettre toute la lumière dans cette affaire, une commission a été mise en place par le Bundestag afin de savoir qui a fait quoi. Connaîtra-t-on un jour le fond de l'histoire sachant que les commissions livrent rarement la vérité en raison des trop nombreux intérêts politiques et financiers au sommet des États ? En fait, l'Allemagne a joué un rôle déterminant en aidant grandement les États-Unis. Berlin s'est refusé à envoyer des troupes. Mais elle a fait mieux en fournissant les plans de défense de la capitale irakienne.

Élément révélateur de la reconnaissance des milieux mondialistes, après son départ de la chancellerie, Gerhard Schröder s'est vu offert toute une série d'avantages financiers. Ainsi, la banque Rothschild s'est adjudgée ses services afin qu'il guide celle-ci dans des opérations tournées vers tout l'Est européen. Il est vrai aussi qu'en devenant président du conseil de la société *North European Gas Pipeline Company* (NEGP), filiale du groupe gazier russe Gazprom, chargé de construire un oléoduc reliant l'Allemagne et la Russie, Gerhard Schröder est l'intermédiaire idéal entre ces dirigeants apatrides de part et d'autre de l'Atlantique. Enfin, rappelons que « l'ami des patrons » fait partie intégrante de la prestigieuse agence américaine Harry Walker⁴ qui l'a engagé sous contrat. Celle-ci rémunère grassement ses adhérents comme Henry Kissinger, Bill Clinton, Jimmy Carter, Richard Perle, Zbigniew Brzezinski, Pat Cox (ancien président du Parlement européen) Brent Scowcroft etc. afin que ceux-ci exposent leurs points de vue sur tel ou tel sujet traitant des grandes affaires de ce monde. On voit difficilement une telle agence embaucher l'ancien chancelier allemand si ce dernier avait vraiment compliqué les plans mondialistes concoctés à Washington, à Londres ou encore à Tel-Aviv.

LE NUMÉRIQUE POUR DÉMEMBRER LES ÉTATS EUROPÉENS

Tout est bon pour favoriser l'éclatement des États. L'installation de populations extra-européennes, la reconnaissance ethnociste, la régionalisation supranationale, la disparition des frontières nationales ou encore la délégation des pouvoirs régaliens au profit des instances européistes etc sont autant d'éléments favorisant la dissolution complète des États en faveur de l'idéologie mondialiste. Cependant, un élément supplémentaire entre en jeu dans cette grande entreprise de décomposition, c'est internet. En effet, les États ont une adresse qui permet d'identifier le caractère national d'un document. Ainsi, nous trouvons « .fr » (France), « .de » (Allemagne), « .es » (Espagne), « .uk » (Royaume-Uni), ... Une nouvelle étape a été franchie avec la reconnaissance de l'adresse internet de l'Union européenne « .eu » en avril 2006. Cette appellation donne ses lettres de noblesse au futur État européen que ses thuriféraires cherchent à établir par tous les moyens. Inévitablement, le lancement de « .eu », symbole de l'émergence d'une autorité étatique, ne fait pas bon ménage avec les États nations composant l'Union européenne. Le problème se corse avec l'émergence politique des régions qui commencent à acquérir une adresse internet propre les différenciant de l'État au sein duquel elles sont encore partie intégrante.

Les signes avant-coureurs de la décomposition des États prennent aussi une tournure numérique. Ainsi, le gouvernement régional de Catalogne a obtenu en septembre 2005 la reconnaissance sur internet du signe « .cat », désignation qui détache numériquement cette région du cadre espagnol. Comme l'a reconnu Carles Sola, conseiller des universités, de la recherche et de la société de l'information : *« Cela signifie que la communauté linguistique et culturelle catalane du monde entier va pouvoir s'identifier partout avec un domaine qui nous place, en toute normalité, aux côtés des autres langues et cultures qui identifient États et nations ».*

Cette officialisation de « .cat » s'est faite sous l'autorité de régulation de l'internet, implantée aux États-Unis, *Internet Corporation for Assigned Names and Numbers* (ICANN). La reconnaissance américaine est un véritable coup de pouce favorisant les velléités d'indépendance de la Catalogne, mais aussi des territoires où la langue catalane et ses variantes s'épanouissent comme c'est le cas aux Iles Baléares, à Valence, une partie de l'Aragon, à Andorre, au Roussillon et dans la ville italienne d'Alguer. Comme le souligne Oriol Ferran, secrétaire des télécommunications et société de l'information : « *L'approbation du domaine est une reconnaissance de premier rang et d'une grande importance pour la langue et la culture catalanes, c'est un élément distinctif qui va s'accompagner d'une croissance de contenus en catalan sur le web* ».

La France n'échappe pas au phénomène. En effet, la fête de l'Europe, le 9 mai 2006, a été l'occasion pour le Conseil régional d'Alsace de s'affranchir du « .fr » pour adopter le label européen « .eu ». Le site institutionnel de la région Alsace est désormais : www.region-alsace.eu. Outre le fait que le Conseil régional alsacien traite directement avec Bruxelles, depuis 2003, pour la gestion des Fonds structurels sans passer par l'autorité politique française, cette province se défait sûrement de ses liens avec la France¹. Ce processus contaminera les 21 autres régions françaises. Une délégation de présidents de régions sous l'égide d'Alain Rousset, président de l'Association des régions de France (l'ARF), s'est rendue à Bruxelles en avril 2006 afin d'obtenir les mêmes privilèges que l'Alsace dans le domaine de la gestion des Fonds. Le gouvernement français s'est opposé à cette mesure. Mais ne rêvons pas. Cette résistance a la texture du papier carton. Tôt ou tard, les régions obtiendront gain de cause et pourront court-circuiter à leur aise les vestiges de l'autorité politique française en obtenant la gestion de cette manne financière propre à attirer de nombreuses ambitions². Une fois la chose acquise, cela sera le retour au principe de la féodalité la plus pure.

1. Le Conseil régional d'Alsace est passé à la vitesse supérieure, le 29 juin 2006, avec la signature d'un protocole de partenariat pour « *la réalisation d'une version de Microsoft Office en alsacien, première mondiale dans le domaine des langues régionales* ». Le président de la région Alsace, Adrien Zeller, Éric Boustouller, président de Microsoft France et Justin Vogel, président de l'Office pour la Langue et la Culture d'Alsace (OLCA) ont signé cette première. Comme le rappelle le communiqué de presse du Conseil régional d'Alsace : « *Ce développement s'inscrit dans la stratégie mondiale de Microsoft de soutien aux langues régionales. Il se traduit par la mise à disposition de versions bilingues de la solution Microsoft Office dans les dialectes régionaux dont Microsoft Office en alsacien sera la première réalisation* » in http://www.region-alsace.fr/js/cadre_rub.htm?rub=06&ss_rub=0. Il est logique que les États-Unis s'intéressent, par l'intermédiaire de grandes entreprises telles que Microsoft, à favoriser les langues régionales capables d'accélérer l'éclatement des États européens.

2. La chose est désormais acquise grâce à Nicolas Sarkozy. Voir « La fragmentation de la France a commencé », p. 99.

CE NOUVEAU MONDE QUI SE PRÉPARE

Partout dans le monde, la tension monte. Inexorablement, on se rapproche de la masse critique prélude au basculement complet, c'est-à-dire le chaos politique et financier. Certains éléments annonciateurs du passage vers un autre monde ne sont pas connus du grand public. C'est le cas de la décision de la Réserve fédérale américaine qui, depuis le 23 mars 2006, ne publie plus l'indice M3. Celui-ci permet de connaître la quantité de dollars en circulation dans le monde. Il est donc possible pour Washington de faire fonctionner la planche à billet tout en laissant les investisseurs dans le brouillard le plus complet. Par ailleurs, les tensions avec l'Iran vont croissantes au sujet des volontés de ce pays de se doter de l'arme nucléaire. A cela, il faut ajouter que Téhéran souhaiterait établir une bourse du pétrole dont les transactions se feraient non en dollar mais en euro¹. Si cette mesure entrerait en vigueur, de nombreux pays (Russie, Chine, ...) seraient tentés d'abandonner le dollar au profit de la monnaie européenne. Cette situation serait économiquement intenable pour les États-Unis dont la balance des paiements est tributaire du mouvement du capital financier. Cet effondrement du dollar américain aurait des répercussions sur une Europe traversée par des tensions multiples².

1. Dans la dépêche AFP du 18 décembre 2006 à 09h21, il est annoncé : « L'Iran passe à l'euro. Le gouvernement iranien remplace le dollar par l'euro dans ses échanges extérieurs et pour ses avoirs à l'étranger, selon le porte-parole du gouvernement de Téhéran ».

2. La fragilité du système financier américain et de l'immobilier atteint un degré tel qu'il ne faut plus grand-chose pour provoquer un effondrement généralisé du capitalisme mondial. C'est particulièrement révélateur dans le cas des fonds spéculatifs (*hedge funds*). En 1998, le LTCM (*Long Term Capital Management*), fonds d'investissement spéculatifs, avait fait faillite au point d'obliger la Banque centrale américaine (la Fed) à intervenir en baissant ses taux d'intérêt et éviter ainsi des effets en chaîne sur le marché. Ce fonds avait joué 24 fois sa mise au point de causer des dommages énormes et menacer ses créiteurs. Le phénomène s'est reproduit à une échelle plus large. Le 20 septembre 2006, le fonds d'inves-

En effet, on assiste à une montée en puissance des irrédentismes régionaux et ethnistes. L'Espagne est secouée par les revendications catalanes cherchant à obtenir une autonomie frisant l'indépendance. L'adoption par les Cortés du nouveau statut permettant à la Catalogne de se revendiquer en tant que « nation » au sein d'un État espagnol plurinational est la première étape vers une décomposition de l'État castillan. Au même moment, l'ETA a proposé un « cessez-le-feu permanent » en exigeant la satisfaction de deux revendications : l'autodétermination du pays basque et la territorialité incluant la zone basque française. Le gouvernement régional du pays basque sous la houlette de Juan José Ibarretxe a saisi avec empressement cette proposition. On devine sans peine une convergence d'intérêt entre le féodalisme régional et le terrorisme qui est promis à un bel avenir. Ce bouillonnement ibérique fait des émules et a franchi la Méditerranée. En

tissement spéculatif Amaranth a annoncé que 65 % du capital du fonds s'étaient évaporés en moins de trois semaines, c'est-à-dire 6 milliards sur 9 milliards de dollars. Amaranth représente trois fois la taille du fameux fonds LTCM qui a coulé en 1998. Des sauveteurs sont intervenus pour injecter de l'argent frais dans Amaranth afin d'éviter que tout le système monétaire international ne passe à la trappe : JP Morgan et CITADEL INVESTMENT Group. Cette fragilité a été soulignée par Jacques Attali dans l'Express (28.09.06) sous le titre « Fleurs vénéneuses » : *« La mésaventure qui vient d'arriver à l'un des plus célèbres fonds d'investissement spéculatifs américains est révélatrice de la folie de notre monde. Ce fonds au nom de fleur, Amaranth, créé en 2004, est devenu célèbre parmi ses pairs pour avoir gagné 1 milliard de dollars en quelques semaines, au début de 2006, en misant, contre tous, sur une pénurie de gaz naturel. Fort de ce succès, Amaranth paria de plus en plus d'argent sur une poursuite de la hausse du prix du gaz ; avec de bonnes raisons : les météorologistes annonçaient à la fois des ouragans (bloquant l'exploitation des gisements du golfe du Mexique) et un hiver très froid. Mal lui en prit : l'instabilité climatique et un renversement brutal des cours des matières premières conduisirent Amaranth à perdre, à la fin du mois d'août, 6 milliards de dollars, soit plus de la moitié des fonds confiés par ses actionnaires, pour la plupart des compagnies d'assurances américaines. Il y a beaucoup de choses derrière cette histoire : les compagnies d'assurances, principaux épargnants du monde, ont besoin, pour financer les services dus à leurs cotisants, en particulier les soins et les retraites, de revenus beaucoup plus élevés que peuvent leur fournir les bons du trésor et les obligations des sociétés de premier rang. Aussi confient-elles leur argent à des fonds spéculatifs, qui l'investissent dans des instruments financiers de plus en plus risqués, obligations d'entreprises en mauvaise situation ou cours de matières premières imprévisibles. Comme l'argent reste abondant et donc bon marché, ces fonds doivent, pour fournir une rentabilité, prendre des risques de plus en plus grands, impossibles même à mesurer, pariant jusqu'à 50 fois leur mise, ou parfois sans aucune mise. Aujourd'hui, plus de 1 300 milliards de dollars sont ainsi gérés par de tels fonds spéculatifs, qui risquent plus de 1 000 milliards de dollars chaque jour. Aussi, quand les paris sont perdus, la perte est immense. Et elle sera de plus en plus. Ainsi va notre monde, où l'on s'inquiète si peu de l'avenir, pourtant si menaçant, que l'on ne rémunère pas décemment ceux qui prennent le risque de le préparer en créant de vraies richesses, préférant aventurer l'épargne des salariés dans des spéculations de casinos. Cela, naturellement, ne peut que mal finir. Un jour, les taux d'intérêt refléteront la réalité des risques et tout le système financier occidental, et d'abord américain, pourrait s'effondrer. Personne ne pourra dire qu'il n'a pas été prévenu »*. Cette tendance ne semble pas vouloir s'arrêter puisque deux fonds spéculatifs britanniques de la banque d'investissement Bear Stearns, Caliber et Queen's Walk, ont fait faillite en juin 2007. Enfin, la crise immobilière américaine avec la mise en cause du *subprime*, prêts immobiliers accordés aux ménages américains les moins solvables, révèle la fragilité du système et les répercussions à l'échelle mondiale.

effet, les Kabyles d'Algérie sont en étroit contact avec la *Generalitat* de Catalogne depuis 2002 afin de s'inspirer du modèle d'organisation politique et ethnociste piloté par Barcelone. Cette extension du modèle fédéralo-régional allemand touche de proche en proche tout le pourtour Sud-méditerranéen. Il est vrai que dans le cadre de la Politique Européenne de Voisinage (la PEV) lancée par la Commission européenne, il est bien spécifié dans les textes que « *les valeurs et objectifs fondamentaux de l'UE* » doivent aller au-delà d'une simple coopération. Prônant sur le long terme l'intégration politique et économique dans l'UE, ces pays du Sud sont appelés à assimiler le modèle de promotion politique des régions et de reconnaissance ethnociste. Il faut donc s'attendre à la naissance de nombreux conflits dans une zone déjà riche en tensions.

La Turquie en est un exemple. En effet, l'État de moins en moins kémaliste d'Ataturk se doit d'assimiler le fameux « acquis communautaire »³ mais aussi le modèle fédéral européen. Les conséquences ne se font pas attendre. Pareil au cas espagnol, les régions au Sud-Est de la Turquie majoritairement peuplées de kurdes manifestent violemment pour obtenir une autonomie politique et une complète reconnaissance ethnociste kurde. Les émeutes qui secouent la Turquie depuis fin mars [2006] sont le résultat prévisible d'une politique germano-européenne dont le but est de casser les États afin de les dissoudre dans le mondialisme. La revue turque « *Vatan* » comme le souligne « *Courrier international* » n° 805 évoque même l'idée qu'Ankara se sépare des Kurdes pour accéder à l'Union européenne. En même temps, les Kurdes présents en Syrie, en Irak et en Iran s'agitent à différents degrés. En fait, la décomposition et la recomposition politique du Proche-Orient sont le véritable objectif des États-Unis, d'Israël et des cénacles bruxellois. Cette politique est la suite logique de la décomposition en cours des États balkaniques.

Enfin, il faut évoquer l'éclatement de la Belgique. L'opposition foncière entre Flamands et Wallons a pris un tour déterminant. Un groupe d'économistes et de chefs d'entreprise flamands désigné sous le nom de « *groupe de Warande* » a présenté un document fin 2005 prônant l'indépendance de la Flandre. Évoquant le retard économique de la Wallonie, ces dirigeants estiment que la partie francophone belge constitue un véritable boulet. Ces propositions ont fait mouche auprès des chrétiens-démocrates flamands dirigés par Yves Leterme qui ont présenté en janvier 2006 un projet de constitution mettant à l'honneur la nation flamande. Les prochaines élections en octobre 2006 et juin 2007 pourraient conduire à des soubresauts

3. La Turquie cherchant à intégrer l'Union européenne se doit d'obéir aux critères de Copenhague (État de droit, respect des droits de l'homme, protection des minorités, ...). Ces mesures contraignent l'armée garante du caractère laïc du régime depuis Ataturk à ne plus avoir la possibilité d'agir directement sur le pouvoir civil tenu par les islamistes. Ces derniers, défenseurs du caractère religieux de la société turque, aspirent à instaurer ces fameux critères de Copenhague qui leur permettraient de soumettre l'armée. Cette contradiction risque fort de malmenier la Turquie avec tous les risques de dérapage dans cette zone géographique très sensible.

remettant en cause l'actuelle Belgique. En tout cas, le point de non retour est atteint. La Belgique est condamnée à disparaître.

Peu importe l'endroit où l'on se trouve, ces départs de feu sont le passage nécessaire pour remodeler le vieux continent et sa périphérie. En effet, de nouvelles entités politico-économiques sont appelées à émerger des États-nations broyés entre cet État européen en devenir et les régions s'émancipant du cadre national. On assiste à une floraison d'eurorégions transcendant les États et les frontières nationales rendues obsolètes par l'action persévérante de l'Association des Régions Frontalières Européennes (l'ARFE). C'est le cas de l'eurorégion Pyrénées-Méditerranée⁴ créée fin 2004 à l'initiative de Pasqual Maragall, président de la région Catalogne. Regroupant cette dernière, l'Aragon, les Îles Baléares, Midi-Pyrénées et le Languedoc-Roussillon, cette nouvelle entité politique et économique se dégage progressivement de Madrid et de Paris au profit des instances supranationales de Bruxelles. En fait, nous nous trouvons dans cette période intermédiaire où les États-nations sont encore existants tout en étant vidés de leurs principes régaliens parallèlement à la montée en puissance de ces nouvelles entités économiques régionales qui constitueront les cadres territoriaux adéquats à la bonne marche de l'économie mondialisée. Ce phénomène s'est accéléré avec la création en février 2006 de l'eurorégion adriatique⁵. Propulsée en novembre 2004 à Termoli par le Congrès des Pouvoirs Locaux et Régionaux d'Europe (le CPLRE), cette construction réunit toutes les régions bordant la Mer Adriatique. Il est à noter que le Monténégro en fait partie. Cela sous-tend que tôt ou tard, la Serbie a déjà perdu ce territoire. En tout cas, ce montage territorial s'est vu confié au bon soin du Croate Ivan Jakovcic qui a fait ses classes en tant que président de l'Assemblée des Régions d'Europe (l'ARE) à la fin des années 1990. Éduqué selon les principes régionalistes et ethnistes germaniques, ce Croate est donc formé pour mener à bien la bonne marche de l'eurorégion adriatique selon des principes fidèles aux canons de l'évangile mondialiste. Le président du CPLRE, l'Italien Giovanni Di Stasi, n'a pas fait mystère des buts à atteindre et de la philosophie animant ses dirigeants lors de la conférence de lancement à Venise. Rappelant l'importance de la Charte de Madrid, document d'essence germanique qui, grâce aux travaux de l'ARFE, transforme les frontières nationales en simples découpes administratives, il a particulièrement insisté sur les faits suivants : *« Le Congrès des Pouvoirs Locaux et Régionaux d'Europe en est profondément convaincu, la démocratie exige désormais un véritable transfert de pouvoir du niveau national vers les échelons régional et local ; un transfert de pouvoir auquel nous assistons déjà quotidiennement. La concurrence économique se déplace au plan interterritorial à mesure que l'économie locale gagne en importance. C'est aux niveaux régional et local qu'on peut traiter avec le plus d'efficacité les questions sociales – scolarisation, formation profession-*

4. Voir annexe 3.

5. Voir annexe 6.

nelle, logement, emploi, santé –, et aussi que l'on peut le mieux encourager le dialogue interculturel et interreligieux entre communautés ethniques ».

Cette philosophie animant les instances bruxelloises est appelée à prendre de l'ampleur puisque Giovanni Di Stasi en a profité pour annoncer la création d'une eurorégion autour de la Mer Noire. C'est le 30 mars 2006 que le CPLRE et le ministère des Affaires étrangères roumain ont organisé une conférence internationale à Constanta sur le thème « La coopération interrégionale dans le bassin de la Mer Noire ». En fait, les prémices de ce thème avaient déjà été abordés par le think tank *German Marshall Fund* (le GMF, cf. B.I n° 88) sous le titre *Developing a new euro-atlantic strategy for the Black Sea Region* après le sommet de l'OTAN à Prague en 2002. Trois grandes réunions (Bucarest en novembre 2003, Sofia et Bratislava en 2004) eurent lieu afin de finaliser le projet qui tient vraiment à cœur le monde anglo-saxon puisqu'il est précisé dans le rapport final du GMF que « *La Mer Noire est la nouvelle interface entre la communauté euro-atlantique et le Grand Moyen-Orient* ». Indirectement, cette affirmation souligne la volonté de remodeler le Proche-Orient selon des principes philosophiques occidentaux afin d'établir une complète soudure entre l'Occident et l'Orient. Pour l'ensemble de cette zone, une seule et même partition est autorisée. Tous les moyens seront utilisés pour réussir cette entreprise. Le lecteur doit bien avoir en tête les multiples documents qui entrent en jeu afin de mieux saisir l'immense partie d'échec qui s'est engagée depuis la chute du mur de Berlin. La présence de Bruce P. Jackson grand agent de la politique américaine lors de ces rencontres est particulièrement révélatrice. Proche de George W. Bush, il cumule de nombreuses fonctions : vice-président de Lockheed Martin de 1993 à 2002, membres de nombreux think tanks comme *New Atlantic Initiative*, *Project on transitional Democracies* ou encore de l'*US Comittee to expand NATO*. Son action fut déterminante dans la création du « groupe de Vilnius » entraînant huit pays d'Europe centrale du côté des États-Unis et du Royaume-Uni en 2003 lors des préparatifs conduisant à la guerre contre l'Irak. Finalement, le CPLRE ne fait que reprendre et parachever cette initiative qui allie volonté américaine avec des méthodes s'appuyant sur des textes européens préparés en sous-main par l'Allemagne (régionalisation, coopération transfrontalière, ...). Comme le souligne le rapport finalisant la conférence de Constanta, l'importance géopolitique de la Mer Noire doit aboutir à la création d'une eurorégion d'ici fin 2007. Dans la foulée, il a été aussi précisé qu'une eurorégion bordant la Mer Baltique doit voir le jour. Ces eurorégions sont les nouveaux pôles géoéconomiques appelés à constituer les nouvelles charnières du mondialisme babélien.

Remarques

Les ménages américains sont fortement endettés. En dehors de l'accroissement constant des dettes personnelles puisque le taux d'épargne continue à être négatif, le journal américain *USA Today* a calculé à partir de docu-

ments officiels que l'endettement de chaque ménage américain, en y associant la dette publique, est supérieur à plus de 500 000 dollars. Comme le présente le tableau détaillé ci-joint, cet endettement est une compilation de tous les passifs au niveau fédéral, des États et local.

Programmes	Passif par ménage
Soins médicaux	263 377 dollars
Sécurité sociale	133 456 dollars
Dette fédérale	42 538 dollars
Allocations retraites militaires	25 443 dollars
Dettes État/local	16 395 dollars
Allocations retraites pour les employés fédéraux	14 256 dollars
Allocations retraites État/local	13 257 dollars
Autres passifs au niveau fédéral	1 956 dollars
Total	510 678 dollars

Source : USA Today, 24 mai 2006.

L'INTERDÉPENDANCE EURO-AMÉRICAINNE

Les volontés d'aboutir à une Europe politiquement unie ne sont pas les seuls objectifs des eurocrates de Bruxelles. En fait, le projet va bien plus loin puisqu'il s'agit de créer un binôme euro-américain aux liens les plus denses. Comme nous le soulignons dans B.I n° 88, le programme du *Transatlantic Policy Network* (TPN)¹, consistant dans un rapport du 4 décembre 2003 à créer définitivement un bloc politique, économique et militaire pour 2015 de part et d'autre de l'Atlantique, poursuit sous l'égide d'hommes d'affaires et de politiciens américains et européens une ambition qui prend la vitesse du galop. De nombreux éléments entrent en jeu afin de favoriser cette fameuse interdépendance chère aux mondialistes.

Tout d'abord, il faut rappeler que le terme « interdépendance » a été évoqué pour la première fois par le président des États-Unis, John Kennedy. En effet, dans son discours du 4 juillet 1962 prononcé à Philadelphie, ce président a fait l'éloge de ce partenariat servant comme il le dit lui-même « *de noyau à l'union finale de tous les hommes libres* » et annonçant les bouleversements du XXI^e siècle : « (...) *Les nations d'Europe occidentale, longtemps divisées par des dissensions plus aiguës qu'aucune de celles qui existèrent entre les treize colonies, se joignent les unes aux autres, cherchant, comme le firent nos ancêtres, à trouver la liberté dans la diversité et la force dans l'unité. Les États-Unis considèrent cette vaste entreprise avec espoir et admiration. Nous ne regardons pas une Europe forte et unie comme une rivale, mais comme une associée. Apporter une aide à ses progrès a constitué un objectif fondamental de notre politique étrangère pendant dix-sept ans. Nous croyons qu'une Europe unie sera capable de jouer un plus grand rôle dans la défense commune, de répondre plus généreusement aux besoins des nations plus pauvres, de se joindre aux États-Unis et à d'autres* ».

1. Voir la décomposition des nations européennes, *op. cit.*, p. 137.

pays pour abaisser les barrières douanières, de résoudre les problèmes de devises et de marchandises et de mettre en œuvre une politique coordonnée dans tous les autres domaines : économique, politique et diplomatique (...). Mais je dirai ici aujourd'hui, en ce jour anniversaire de l'indépendance, que les États-Unis sont prêts à souscrire à une **déclaration d'interdépendance** (ndlr : souligné par nous), que nous sommes en mesure de discuter avec une Europe unie des voies et des moyens de former une **association atlantique complète** (ndlr : souligné par nous) – association au bénéfice mutuel de la nouvelle union qui se dessine actuellement en Europe et de la vieille union américaine fondée ici, il y a 175 ans. Tous cela ne sera pas achevé en un an, mais que le monde sache que c'est aujourd'hui notre but. En recommandant l'adoption de la constitution des États-Unis, Alexandre Hamilton disait à ses amis new-yorkais de « penser continentalement ». Aujourd'hui, les Américains doivent apprendre à penser intercontinentalement (...). Car l'association atlantique dont je parle ne peut se tourner seulement vers l'intérieur, se préoccuper de sa propre prospérité et de ses propres progrès. Elle doit se tourner vers l'extérieur et coopérer avec toutes les nations en faisant face à leurs soucis communs. Elle doit servir de noyau à l'union finale de tous les hommes libres (...) ».

Ces propos ne sont pas restés lettre morte. En effet, cette déclaration de John Kennedy a été reprise par le président de la Commission européenne, José Barroso, lors d'un discours prononcé le 18 octobre 2005 à la *School of Advanced International Studies* à Washington et dont le titre constitue tout un programme : « *L'Union européenne et les États-Unis, une déclaration d'interdépendance* ». Toutes les affirmations présentées lors de son exposé s'appuient en fait sur un document promu par la Commission européenne le 18 mai 2005 (COM (2005) 196 final) : « *Communication de la Commission au Conseil, au Parlement européen et au Comité économique et social européen, un partenariat UE/États-Unis renforcé et un marché plus ouvert pour le ^{xx}e siècle* ». Il ressort de ce document la nécessité d'intensifier les relations économiques des deux côtés de l'Atlantique, d'éliminer toute forme d'entrave à l'investissement et de favoriser l'émergence d'une entité politique commune. Au sujet de ce dernier point, la Commission recommande la réussite des points suivants :

1. « Insuffler plus de politique dans les relations pour améliorer le cadre actuel ;

2. Centrer les sommets UE/États-Unis sur la fixation de priorités stratégiques et l'évaluation des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs des années précédentes ;

3. Négocier un nouveau plan d'action commun pour la mise en œuvre des priorités politiques et l'adapter lors du sommet annuel UE/États-Unis ;

4. Créer un forum d'échanges de vues sur des questions macroéconomiques d'intérêt commun ;

5. Intensifier le dialogue transatlantique des législateurs (TLD, *Transatlantic Legislators Dialogue*) qui serait constitué de représentants du Parlement européen et des deux chambres du Congrès américain, première étape vers une Assemblée transatlantique à part entière ;

6. Encourager le dialogue entre représentants des partenaires sociaux de l'UE et des États-Unis, notamment une conférence tripartite sur le thème des relations de travail ;

7. Rafrâichir le dialogue entre les sociétés civiles, le monde académique et autres praticiens européens et américains ;

8. Étendre les échanges de personne à personne ».

Ces nombreuses directives expliquent en particulier les résolutions du 13 janvier 2005 (P6_TA-PROV(2005)0007) et du 9 juin 2005 (P6_TA-PROV(2005)0238), malgré le *non* français et hollandais au référendum) lançant la création d'une Assemblée transatlantique. Ces résolutions ne sont pas à prendre à la légère car elles s'inscrivent dans un vaste programme que malheureusement beaucoup de défenseurs officiels de la cause nationale ignorent complètement. Cette ignorance s'exprime entre autres au sujet de l'existence du *New Transatlantic Agenda* (NTA) lancé en 1995 et dont les buts affichés sont une imbrication la plus étroite possible entre l'Union européenne (UE) et les États-Unis dans les domaines politiques, économiques et militaires. Ce NTA est renforcé en permanence puisqu'il voit son efficacité accrue en raison de l'appui du *Transatlantic Legislators Dialogue* (TLD, Dialogue transatlantique des législateurs) dont la mission est de renforcer cette imbrication grâce aux travaux des membres du Parlement européen et du Congrès des États-Unis. On comprend donc mieux l'importance des résolutions du 13 janvier et du 9 juin 2005 poussant à la création d'une Assemblée transatlantique.

La 61ème réunion interparlementaire du TLD entre Américains et Européens à Vienne du 18 au 21 avril 2006 est particulièrement révélatrice. Il est en outre affirmé que les politiques doivent « *envisager la manière dont il faut avancer, au-delà du nouvel agenda transatlantique (NTA) de 1995. En particulier, il est nécessaire de développer une approche plus efficace pour la réalisation du Marché Transatlantique Sans Frontières (MTSF) d'ici 2015, soutenue par un accord de partenariat renouvelé* ». C'est exactement le programme affiché par le *Transatlantic Policy Network* (TPN) dans son rapport du 4 décembre 2003 (cf. B.I n° 88, voir le programme présenté s'étalant de 2005 à 2015). Enfin, nous pouvons signaler qu'après l'indépendance du Monténégro, le 21 mai 2006, premier domino à tomber en faveur de l'émancipation des régions, les propos de la délégation américaine lors de cette réunion sont sans ambiguïtés au sujet du Kosovo. Comme l'affirme le rapport du TLD : « *La délégation américaine se concentre sur la question du Kosovo et indique que la semi-indépendance du Kosovo n'est pas le bon choix. C'est l'autodétermination qui devrait être appliquée, et que la Serbie doit devenir un pays normal, pleinement intégré dans la communauté internationale* ». Cette même délégation américaine précise aussi « *qu'il y a, bien entendu, un problème plus vaste : chaque langue, chaque dialecte doit-il disposer d'un drapeau et d'un pays indépendant ?* ». Le document ne donne pas de réponse à cette question cruciale. En tout cas, il est un peu tard pour y penser. Relevons la belle hypocrisie américaine qui consiste à fragmenter les Balkans en attendant toute l'Europe en liaison avec l'Allemagne, politique de décomposition qui touchera aussi les pays d'Afrique du Nord et du Proche-Orient.

Au Parlement européen, l'ensemble de ces travaux trouve une application dans deux rapports rédigés par Erika Mann (co-rédactrice du rapport élaboré par le TPN, le 4 décembre 2003, cf. B.I n° 88) et Elmar Brok (parmi ses nombreuses fonctions : co-président du TLD)² : Rapport sur les relations économiques transatlantiques UE-États-Unis (2005/2082(INI)) du 20 avril 2006 et Rapport sur l'amélioration des relations entre l'UE et les États-Unis dans le cadre d'un accord de partenariat transatlantique (2005/2056(INI)) du 8 mai 2006. Du premier rapport, il ressort essentiellement quatre points : 1) Un marché transatlantique de facto, 2) La voie à suivre, un partenariat transatlantique renforcé, 3) Les résultats de la réunion ministérielle économique UE-États de novembre 2005, 4) Le rôle du Parlement européen.

1) Comme le rappelle Erika Mann, ce marché transatlantique présente les faits suivants : un milliard d'euros par jour d'échanges commerciaux ; 1500 milliards d'euros d'investissements étrangers directs entre les deux partenaires : « *plus de la moitié des investissements directs étrangers de l'UE est effectuée aux États-Unis, tandis que près des deux-tiers des investissements étrangers effectués dans l'UE sont assurés par les États-Unis* » ; les filiales américaines ont réalisé environ 101 milliards de dollars de profit tandis que les profits des filiales européennes aux États-Unis ont atteint 66 milliards de dollars en 2004 (47 milliards de dollars en 2003) ; enfin, 14 millions d'emplois de part et d'autre de l'Atlantique vivent de ces échanges. Ces données présentées par Erika Mann accompagnent parallèlement les travaux du *Center for Transatlantic Relations* et du *Center for European Policy studies* qui dans leur ouvrage *Deep integration, how transatlantic markets are leading globalization*, décortiquent l'imbrication économique transatlantique (voir tableaux, page 68 et suivantes). D'ailleurs, le président de la Commission, José Barroso, dans son discours du 18 octobre 2005, s'est plu à rendre un hommage appuyé aux rédacteurs de ce livre. Cela prouve aussi les nombreuses interconnexions entre la Commission européenne et les think tanks américains.

2) Le rapporteur prône l'actualisation du *New Transatlantic Agenda* (NTA) afin de mettre en place « *un marché transatlantique libre d'entraves* » d'ici 2015 tandis que l'objectif doit être atteint pour 2010 dans les domaines des services financiers et les marchés des capitaux.

3) Il faut que 11 domaines soient traités (environnement, santé, sécurité, ...) afin de parfaire la voie de l'intégration économique transatlantique.

4) Erika Mann souligne l'importance des législateurs dans les deux camps et la nécessité que le Parlement européen et le Congrès des États-Unis soient largement associés aux travaux des sommets UE/États-Unis. En ce qui concerne ce dernier point, il est traité par le rapporteur Elmar Brok, président de la Commission des Affaires étrangères du Parlement européen.

Ce rapporteur allemand mise sur l'importance du cadre constitutionnel entre l'UE et les États-Unis avec « *des institutions prêtes à aller de l'avant*

2. Depuis 2007, son successeur à la présidence de la Commission des Affaires étrangères du Parlement européen est le Polonais Jacek Saryusz-Wolski.

(...); souligne par conséquent l'importance d'un cadre institutionnel stable assurant une coordination et une consultation régulières à haut niveau; réaffirme par conséquent qu'il est nécessaire de renforcer la dimension parlementaire du partenariat transatlantique en transformant le Dialogue transatlantique des législateurs en une Assemblée transatlantique qui puisse organiser des sommets des législateurs avant les sommets Union européenne – États-Unis (...); estime qu'il faudrait prévoir, au plus tard dans le cadre du budget 2007 du Parlement, la création d'un poste permanent à Washington, afin que le Parlement et le Dialogue transatlantique des législateurs maintiennent un contact permanent avec la Chambre des représentants et le Sénat américain ».

De tous ces travaux, il ressort la nécessité de réussir l'unité politique de l'Europe afin de pouvoir intégrer cette construction mécano avec les États-Unis qui sont déjà passés à la vitesse supérieure par le lancement de la Communauté Nord-américaine en mars 2005 (cf. B.I n° 104)³. Le vote négatif des Français et des Hollandais sur le projet de constitution européenne en 2005 constitue un revers fort déplaisant pour les eurocrates et leurs frères jumeaux à Washington. Ceci explique la volonté acharnée des autorités bruxelloises de contourner le comportement rebelle des peuples qui, décidément, ne comprennent rien au bonheur que l'on concocte dans les cénacles mondialistes. C'est pourquoi, pareil à Lazare ressuscité des morts, un rapport du 16 décembre 2005 (AG-0414/2005) est sorti du cénacle parlementaire européen. Rédigé par l'Anglais Andrew Duff (Groupe Alliance des démocrates et des libéraux pour l'Europe) et l'Autrichien Johannes Voggenhuber (Verts/Alliance Libre Européenne) sous l'égide de Jo Leinen, président de la Commission des Affaires constitutionnelles du Parlement européen et en relation avec les travaux de la Fondation Bertelsmman, *think tank* allemand au service de la politique de Berlin, ces deux parlementaires ont présenté un long rapport regrettant le comportement franco-hollandais, appelant à de nombreux débats sur le bien fondé de ce texte et exigeant la remise sur pied de la constitution européenne. Comme le stipule clairement ce document : « (...) demande qu'en tout état de cause, tous les efforts soient accomplis pour garantir que la constitution entrera en vigueur en 2009 ». Chez ces gens idéologiquement butés, la seule liberté de pensée qui vaille, c'est la leur. En tout cas, ce rapport a été adopté par le Parlement européen, le 19 janvier 2006, avec 385 voix pour, 125 contre et 51 abstentions. Quelques mois plus tard, le Parlement européen a adopté le 1^{er} juin 2006 une résolution (P6_TA-PROV(2006)0238), intitulé « Résolution du Parlement européen sur l'amélioration des relations entre l'Union européenne et les États-Unis dans le cadre d'un accord de partenariat transatlantique » (2005/2006(INI)), récapitulant l'ensemble de ces mesures et réclamant la réussite complète des objectifs présentés. Face à une telle avalanche de documents, comment ne pas être convaincu que la construction européenne n'est pas la finalité mais seulement une

3. Voir, p. 21.

étape vers l'instauration d'une « *région Europe-Amérique* » comme se plaît à le définir les documents des travaux de la Fondation Bertelsmann⁴.

Les euro-mondialistes font tout pour réussir leur entreprise qui rebute plus d'un peuple. La tentation sera de plus en plus grande de faire passer l'intégralité du projet constitutionnel voire uniquement sa partie politique – ce qui est suffisant – par la voie parlementaire. Une crise financière brutale bouleversant l'organisation économique des États pourrait être aussi un excellent prétexte pour la mise en pratique de méthodes en faveur du « plus d'Europe ». Toute la question est de savoir si les peuples européens auront encore le courage de s'opposer à ce passage en force prélude à l'instauration d'une dictature mondiale.

B.I n° 112, juillet-août 2006

Profits transatlantiques (en 2004)

Profits américains en Europe	100,8 milliards \$
Profits américains en Belgique	2,8 milliards \$
Profits américains en République tchèque	437 millions \$
Profits américains en Finlande	507 millions \$
Profits américains en France	6,3 milliards \$
Profits américains en Allemagne	7,0 milliards \$
Profits américains en Grèce	270 millions \$
Profits américains en Hongrie	546 millions \$
Profits américains en Irlande	10,2 milliards \$
Profits américains en Italie	2,9 milliards \$
Profits américains au Luxembourg	7,2 milliards \$
Profits américains aux Pays-Bas	18,2 milliards \$
Profits américains en Norvège	2,3 milliards \$
Profits américains en Pologne	635 millions \$
Profits américains au Portugal	483 millions \$
Profits américains en Espagne	4,3 milliards \$
Profits américains en Suisse	12,2 milliards \$
Profits américains au Royaume-Uni	19,7 milliards \$

4. En juillet 2007, les États-Unis et l'Union européenne se sont mis d'accord pour établir une norme commune entre le GPS et Galileo. Désormais, les deux systèmes utiliseront le même récepteur permettant à l'un d'être la roue de secours de l'autre en cas de défaillance technique. Derrière cet aspect pratique et utile, cet accord renforce l'interdépendance de l'Union européenne et des États-Unis ou plus exactement, de l'Union nord-américaine en cours, accélérant l'émergence de cette Union atlantique. Dans le cas du GPS et de Galileo, l'habileté des tenants du mondialisme est d'utiliser un prétexte valable, l'interopérabilité de ces deux systèmes, pour aller en fait au-delà du raisonnable, c'est-à-dire la fusion des deux blocs de l'espace atlantique au détriment des États.

Profits européens aux États-Unis	65,7 milliards \$
Profits belges aux États-Unis	637 millions \$
Profits danois aux États-Unis	368 millions \$
Profits finlandais aux États-Unis	390 millions \$
Profits français aux États-Unis	8,5 milliards \$
Profits allemands aux États-Unis	8,5 milliards \$
Profits irlandais aux États-Unis	1,2 milliard \$
Profits italiens aux États-Unis	520 millions \$
Profits hollandais aux États-Unis	13,2 milliards \$
Profits norvégiens aux États-Unis	242 millions \$
Profits espagnols aux États-Unis	287 millions \$
Profits britanniques aux États-Unis	19,5 milliards \$

Source : *Deep integration, how transatlantic markets are leading globalization*, Washington, Center for transatlantic relations and Center for european policy studies, 2005, p. 5.

Commerce transatlantique (en 2004)

Commerce transatlantique total des biens	482 milliards \$
Déficit commercial américain avec l'Union européenne	110 milliards \$
Déficit actuel américain avec l'Union européenne	134,3 milliards \$
Importations américaines de l'Union européenne	282,6 milliards \$
Exportations américaines vers l'Allemagne	31,4 milliards \$
Importations américaines d'Allemagne	77,2 milliards \$
Déficit commercial américain avec l'Allemagne	45,9 milliards \$
Importations américaines d'Autriche	5,8 milliards \$
Déficit commercial américain avec l'Autriche	3,8 milliards \$
Exportations américaines vers la Belgique	16,9 milliards \$
Importations américaines de Belgique	12,4 milliards \$
Exportations américaines vers la République tchèque	822 millions \$
Importations américaines de la République tchèque	1,8 milliard \$
Déficit commercial américain avec la République tchèque	939 millions \$
Exportations américaines vers le Danemark	2,1 milliards \$
Importations américaines du Danemark	3,9 milliards \$
Importations américaines de Finlande	3,9 milliards \$
Exportations américaines vers la France	21,2 milliards \$
Importations américaines de France	31,8 milliards \$

Exportations américaines vers la Hongrie	1,1 milliard \$
Importations américaines d'Irlande	27,4 milliards \$
Déficit commercial américain avec l'Irlande	19,3 milliards \$
Importations américaines d'Italie	28,1 milliards \$
Déficit commercial américain avec l'Italie	17,4 milliards \$
Exportations américaines vers les Pays-Bas	24,3 milliards \$
Importations américaines des Pays-Bas	12,6 milliards \$
Importations américaines de Norvège	6,5 milliards \$
Déficit commercial américain avec la Norvège	4,9 milliards \$
Importations américaines de Pologne	1,8 milliard \$
Déficit commercial américain avec la Pologne	901 millions \$
Importations américaines du Portugal	2,2 milliards \$
Déficit commercial américain avec le Portugal	1,2 milliard \$
Exportations américaines vers la Slovénie	192 millions \$
Importations américaines de Slovénie	512 millions \$
Exportations américaines vers l'Espagne	6,6 milliards \$
Importations américaines d'Espagne	7,5 milliards \$
Déficit commercial américain avec l'Espagne	835 millions \$
Importations américaines de Suède	12,7 milliards \$
Déficit commercial américain avec la Suède	9,4 milliards \$
Importations américaines de Suisse	11,6 milliards \$
Déficit commercial américain avec la Suisse	2,4 milliards \$
Importations américaines du Royaume-Uni	46,4 milliards \$
Déficit commercial américain avec le Royaume-Uni	10,4 milliards \$

Source : *Ibid.*, p. 6.

Remarque

En raison de cette interdépendance, une crise économique chez l'un, c'est l'assurance d'un contre coup chez l'autre, sans parler des répercussions à l'échelle mondiale. En cas de crise, cette interdépendance peut servir les mondialistes qui pourront imposer des mesures communes de renforcement d'unité continentale (européenne, américaine, ...) face à des populations paniquées en quête de réconfort avec des slogans trompeurs comme « unis, nous sommes plus forts ».

FRONTIÈRES DE SANG AU MOYEN-ORIENT

Les tensions et les violences qui secouent le Moyen-Orient depuis l'intervention israélienne au Liban, le 12 juillet 2006, ne sont que la partie visible d'un immense enjeu politique, économique, religieux et philosophique opposant l'Occident aux États islamiques de la région. L'occupation américaine de l'Irak en mars 2003 a permis le lancement d'un projet révolutionnaire en vue de remodeler une vaste zone géographique allant du Maroc au Pakistan : le Grand Moyen-Orient. Derrière cette appellation, c'est une recomposition profonde qui attend ces pays musulmans. Beaucoup de théories et de supputations courent sur les ambitions des États-Unis et d'Israël au sujet de la politique poursuivie par leurs dirigeants. Cependant, des signes avant-coureurs apparaissent et permettent d'apercevoir concrètement les plans en cours. C'est tout l'enjeu des cartes ci-jointes appelant à recomposer le Moyen-Orient.

Ces cartes¹ (« before » : situation en 2006 et « after » : situation après recomposition) sont parues dans une revue militaire américaine, AFJ (*Armed Forces Journal*), en juin 2006 sous la plume d'un lieutenant-colonel américain à la retraite, Ralph Peters. Ce dernier s'est illustré dans une division d'infanterie mécanisée à partir de 1976 pour, ensuite, poursuivre ses activités dans le renseignement militaire en 1980. Auteur de nombreux ouvrages traitant de la stratégie et des relations internationales, Ralph Peters s'est retiré officiellement de l'armée en 1999. Cependant, ses contacts restent étroits avec ce milieu puisqu'il fait partie de l'équipe dirigeante d'AFJ. Cette revue n'est qu'une partie d'un véritable empire de la presse militaire américaine. Fondé en 1863, ce mensuel s'adresse aux officiers des États-Unis traitant de sujets aussi variés comme : la technologie militaire, la logistique, la stratégie, la doctrine ou encore la tactique. En fait, AFJ est coiffé

1. Voir annexes 4 et 5.

par une maison mère, *Army Times Publishing Company*, dont les publications s'articulent autour de trois axes :

1) **The Military Times Media Group** qui publie : *Army Times*, *Navy Times*, *Air Force Times* et *Marine Corps Times*.

2) **The Defense News Media Group**, groupe mondial des revues de défense et qui publie : *Defense News*, *Armed Forces Journal* (AFJ), *Training & Simulation Journal* et *C4ISR Journal* (renseignement, surveillance et reconnaissance).

3) **The Federal Times**, hebdomadaire d'informations traitant des nouvelles technologies et des sujets financiers.

Depuis le 1^{er} août 1997, *Army Times Publishing Company* est une filiale d'un groupe encore plus puissant, la société Gannett. Fondé en 1906 par Frank Gannett, cet empire de presse et des médias publie aux États-Unis près de 90 quotidiens dont les plus connus sont *USA Today* et *USA Weekend* et contrôle 22 stations de télévision. Ses activités débordent aussi au Royaume-Uni puisque 17 quotidiens sont sous son influence. L'ensemble génère des revenus financiers colossaux estimés à 7,6 milliards de dollars pour 2005.

Cette présentation permet de mieux saisir dans quel milieu la revue AFJ évolue et la signification des travaux de Ralph Peters. En effet, les propositions de ce dernier et les appels lancés à un changement radical des frontières du Moyen-Orient ne sont évidemment pas le résultat des réflexions d'un seul homme soucieux d'occuper son temps. De nombreuses études ont été lancées au sein des instances militaires américaines comme dans de nombreux think tanks appelant à revoir les limites frontalières de ces États. Comme le montre la carte (« after »), les modifications apportées aux frontières sont le fruit d'une lente mais sûre réflexion intellectuelle dont la publication dans une revue militaire américaine de haut rang n'est pas l'effet du hasard. Le but recherché est aussi de tester les réactions en particulier celles des musulmans de la région². Cela dit, il ne faut pas voir ce document comme définitif. En fait, c'est un prototype susceptible de connaître des changements que certains appelleraient des variables d'ajustement. En réalité, l'intérêt majeur de ces travaux est de révéler que les instances militaires et politiques des États-Unis se sont résolument engagées dans un domaine en n'hésitant plus à l'officialiser. En même temps, cette entreprise doit se faire en adéquation avec Israël concerné au premier chef par ces bouleversements. A l'égard de ce pays, Ralph Peters se définit comme un ami « de longue date » (New York Post, 22 juillet 2006).

2. L'intérêt d'une telle publication est de lancer un débat parmi les populations concernées. Inévitablement, des partisans et des adversaires à ce type de remaniement apparaîtront. Des oppositions se feront jour au sein des partis politiques et des populations des États musulmans. Il sera donc possible de faire pression sur tel ou tel groupe ethnique ou politique pour favoriser l'émergence de revendications qui ne pourront être apaisées que par l'application de ces mesures ethno-régionalistes. En fait, la décomposition des États du Moyen-orient est le pendant de la décomposition des nations européennes.

L'article de ce militaire américain, intitulé « Frontières de sang, que faire pour améliorer le Moyen-Orient », part du principe qu'il faut lever le tabou de la sacro-sainte frontière inamovible. Pour l'auteur, les nouvelles frontières doivent se modeler en fonction du critère ethnique et confessionnel. Même s'il n'est pas possible de tracer des frontières respectant la totalité des particularismes en tout genre nombreux et numériquement très variables, il faut pour Ralph Peters se rapprocher au maximum de ce concept. Comme il le souligne : « *Nous parlons de difformités énormes faites par les hommes qui n'arrêteront pas de générer la haine et la violence tant qu'elles n'auront pas été corrigées* ». Dans son esprit, il s'agit de remettre radicalement en cause les frontières nées des Accords Sykes-Picot de 1916 préparant le démantèlement de l'Empire ottoman.

En observant l'ensemble de cette zone en partant de la Péninsule arabe, on constate immédiatement le démantèlement du royaume d'Arabie Saoudite. Les propos de l'auteur sont très clairs à l'égard d'un pays qui a bénéficié de la protection américaine suite aux discussions entre le président Roosevelt et le roi Ibn Saoud, le 14 février 1945, à bord du croiseur USS Quincy. Désormais, le royaume d'Arabie Saoudite passe à la trappe. Deux grandes entités territoriales échappent à l'autorité de Riyad. Sur la côte Ouest, il s'agit de créer un « État sacré islamique ». Comme le précise Ralph Peters dans des propos lourds de conséquences : « *La cause principale de la large stagnation du monde musulman réside dans le traitement réservé à la Mecque et à Médine considérés comme leur fief par la famille royale saoudienne. Les lieux saints de l'Islam soumis au contrôle de la police d'État de la part d'un des plus bigots et oppressifs régimes au monde ont permis au Saoud (ndlr : la famille régnante d'Arabie Saoudite) de projeter leur croyance wahhabite à la fois intolérante et disciplinée au-delà de leurs frontières. (...) Imaginez comme le monde musulman se sentirait mieux si la Mecque et Médine étaient dirigés par un Conseil représentatif tournant issu des principales écoles et mouvements de l'Islam dans le monde au sein d'un État sacré islamique – une sorte de super Vatican musulman – où l'avenir de la foi serait débattu au lieu d'être arbitrairement fixé* ».

Ce point est capital puisqu'il révèle la volonté de réformer l'Islam afin de l'adapter aux principes occidentaux. Une sorte « d'Islam des Lumières » élaboré au cœur de cet État sacré islamique permettrait de rayonner sur l'ensemble du monde musulman et de remodeler les esprits afin qu'ils épousent pleinement la philosophie mondialiste³. Il est vrai que contrôler les esprits a toujours permis de contrôler les hommes. C'est d'ailleurs dans le même ordre d'idée que l'on retrouve ces mesures préconisées par la Fondation Bertelsmann, think tank allemand qui, dans ses travaux débattus dans le cadre des « Discussions de Kronberg » en 2002 et 2003 (*Europe, the mediterranean and the Middle East, strengthening responsibility for stability and development* et *Die Zukunft der europäischen Politik im Nahen*

3. D'une certaine manière, cette refonte des esprits se ferait dans le cadre d'un « Vatican II musulman ».

Osten nach dem Irak Krieg), relève l'inadéquation de l'Islam à l'évolution du monde moderne et prône une refonte des mentalités et la remise en cause des frontières⁴. Ces recommandations allemandes soulignent aussi la convergence des buts à atteindre de part et d'autre de l'Atlantique pour refondre entièrement le Moyen-Orient. Il est vrai aussi que les concepts ethno-confessionnels développés par Ralph Peters cadrent parfaitement avec la vision ethnociste germanique.

Sur la côte du Golfe persique, c'est la province de Hassa dont la population est majoritairement chiite qui est détachée de l'Arabie Saoudite et intégrée à un « État chiite arabe », vestige d'un Irak littéralement explosé. L'application de cette mesure entraînerait la mort économique du royaume car c'est à cet endroit que se concentre l'essentiel de l'extraction des hydrocarbures autour de la triade Dammam-Dharhan-Al-Khobar. L'État chiite arabe verrait ses réserves pétrolières et gazières monter en flèche et deviendrait incontournable car, outre les vastes ressources de Hassa et de la production off-shore, il faudrait ajouter celles de la région de Bassora (ex-Irak) et des provinces arabes iraniennes, détachées de Téhéran, riches en hydrocarbures jouxtant le Chatt el-Arab (Arabes chiites du Khouzistan et Arabes sunnites du Bouchir). De plus, Riyad perdrait ses provinces du Sud (Jizrane, Najran et l'Assir) au profit du Yémen, territoires acquis en 1934 lors du Traité de Taëf, et qui ont conservé leur identité yéménite. Enfin, la curée sera complète avec l'octroi d'une façade maritime à la Jordanie, État pro-occidental, en arrachant à l'Arabie Saoudite les provinces de Tabouk et une partie du Jouf.

La destruction du royaume des Al Saoud affichée par la carte (« after ») de Ralph Peters n'est que la confirmation de projets élaborés au sein de certaines instances américaines. David Rigoulet-Roze, spécialiste du Moyen-Orient, dans son ouvrage « Géopolitique de l'Arabie Saoudite » (Éditions Armand Colin) le souligne clairement : « *Il y eut notamment la publication le 6 août 2002, par le Washington Post, d'un briefing qui a eu lieu le 10 juillet 2002 au Defense Policy Board (DPB, ndlr : organisme de planification stratégique créé en 1985 par Donald Rumsfeld), alors dirigé par le très influent Richard Perle, surnommé le Prince des ténèbres lorsqu'il officiait au Pentagone entre 1981 et 1987 sous l'administration Reagan. Au cours de ce briefing, l'Arabie Saoudite avait été qualifiée par Laurent Murawiec, un analyste du prestigieux centre de recherches stratégiques de la Rand Corporation, de pays ennemi. (...) Pire encore, Murawiec avait évoqué la légitimité de sanctions, dont le gel des avoirs saoudiens, voire... la scission de la province orientale du royaume renfermant ces gisements et ces réserves pétrolières qui font de l'Arabie le maître du quart des réserves d'or noir.*

4. La Fondation Bertelsmann reconnaît les tensions croissantes entre l'Occident et le monde musulman depuis l'intervention israélienne au Liban en juillet 2006. Comme le rappelle les « X^e Discussions de Kronberg », il existe un véritable « gouffre culturel » (*die kulturelle Kluft*) entre ces deux mondes *in Europa und der Nahe Osten – Neue Wege und Lösungen für alte Probleme und Herausforderungen ?* Diskussionspapier der X. Kronberger Gespräche, 14-15 Juli 2006, organisiert von der Bertelsmann Stiftung, Gütersloh.

(...) *Quelques temps seulement après l'affaire Murawiec, c'était au tour d'un think tank proche des néo-conservateurs, le Hudson Institute – dont Perle est membre, et où officie désormais Murawiec – de reprendre et de développer les idées avancées par le DPB. Était alors ouvertement évoqué un plan de démantèlement de l'Arabie Saoudite qui, en réalité, existe depuis la fin des années 70, à l'initiative d'Henry Kissinger, alors Secrétaire d'État de l'Administration Nixon. (...) C'est également dans le même ordre d'idées que semble s'inscrire un rapport remontant à la fin de l'année 2002, circulant au plus haut niveau dans les milieux officiels de Washington. Il envisagerait rien moins que le démembrement pur et simple de l'Arabie Saoudite selon le scénario suivant : les Lieux saints de la Mecque et de Médine se verraient confiés aux Hachémites qui, en tant que descendants du Prophète, bénéficient d'une légitimité qui fait largement défaut à la dynastie des Al Saoud et la province du Hassa serait poussée à faire sécession dans le but de se constituer en Émirat pétrolier ».*

Les révélations de ce spécialiste français continuent sur la même lancée puisqu'il affirme la volonté des États-Unis de favoriser une « *recomposition politique radicale du Moyen-Orient qui passerait notamment en Irak même par une dévolution du pouvoir à la majorité chiite par les grâces d'une démocratie arithmétique* ». C'est justement ce que révèle la carte (« after ») de Ralph Peters où l'État irakien a disparu au profit d'un État chiite arabe et d'un résidu appelé « Irak sunnite » que le militaire américain propose même d'unifier à la Syrie qui, entre-temps, a perdu sa façade maritime au profit d'un Grand Liban. Il est même évoqué sous sa plume la renaissance de l'antique Phénicie (*Phoenecia reborn*) tandis que l'État d'Israël est conservé dans ses frontières d'avant 1967. Il est étonnant de constater, en raison du véritable chambardement des frontières au Moyen-Orient, que Ralph Peters conserve le territoire de la Cisjordanie (*west bank*) au rang de statut indéterminé. Peut-être que le statut définitif de Jérusalem, siège de trois grandes religions, nécessite de ne pas révéler tout de suite l'avenir d'une zone éminemment convoitée.

En tout cas, la partition de l'Irak sur la carte (« after ») commence à prendre forme sur le terrain. L'ambassadeur britannique à Bagdad, William Patey, et le général américain John Abizaid ont clairement affiché leurs craintes d'une guerre civile suivie d'une division du pays comme l'a révélé un document confidentiel publié par la BBC (*Spiegelonline*, 3 août 2006). Leurs affirmations ne font que confirmer les propos du journal d'Istanbul, *Vatan*, qui évoquait les propos tenus à des représentants turques par des responsables américains, début 2006, au sein des think tanks de Washington : « *Arrêtez de vous soucier de l'intégrité territoriale de l'Irak. En réalité, ce pays est déjà divisé ! Vous [les Turcs] feriez mieux de vous préoccuper maintenant de votre Sud-Est [région à majorité kurde]. Essayez d'imaginer quelles seront les répercussions de l'autonomie du Kurdistan irakien dans votre pays* » (Courrier International n° 805). C'est d'ailleurs le même son de cloche de la part des dirigeants européens de Bruxelles qui susurrent à Ankara que « *Si la Turquie se séparait de son Sud-Est, elle entrerait plus facilement dans l'Union européenne* » (Courrier International n° 805).

L'ethno-régionalisme prôné par les instances bruxelloises ne ferait qu'accélérer le phénomène de décomposition de l'État turc. Finalement, les propos de Ralph Peters ne font que confirmer ces prises de position puisqu'il ajoute qu'un cinquième de la partie Est de la Turquie est un « *territoire occupé* » et qu'un « *Kurdistan libre, s'étendant de Diyarbakir jusqu'à Tabriz deviendrait l'État le plus occidental entre la Bulgarie et le Japon* ».

La création d'un État kurde (*Free Kurdistan*) construit à partir des territoires Sud-Est de la Turquie, du Nord de la Syrie et de l'Irak, et de l'Ouest de l'Iran aboutirait à l'émergence d'un bloc estimé à environ 30 millions d'habitants. Fort des installations pétrolières de Kirkouk, les deux grands pôles de la production d'hydrocarbures et de gaz du Moyen-Orient seraient cet État kurde pro-américain et l'État chiite arabe. L'importance de cet État kurde serait d'autant plus grande que l'oléoduc BTC évacue le pétrole de la Mer Caspienne à partir de Bakou (Azerbaïdjan), passe par Tbilissi (Géorgie) pour, ensuite, traverser tout le Sud-Est de la Turquie et aboutir à Ceyhan en Méditerranée. Les Kurdes seraient donc les grands maîtres de ce corridor énergétique voulu par les Américains en 1994. En plus du pétrole, il faut ajouter l'autre grande richesse, l'eau. Le « Grand projet anatolien » (GAP) poursuit l'objectif, grâce à 22 barrages, de dompter le Tigre et l'Euphrate qui prennent leurs sources dans les montagnes kurdes. L'achèvement de ce projet qui doit avoir lieu vers 2013, permettant l'irrigation de 1,7 million d'hectares et la production d'électricité, sera une arme redoutable aux mains de l'État kurde et pèsera lourdement sur la vie des habitants de tout le Moyen-Orient.

À l'Est des États kurdes et chiites, l'Iran est remodelé en fonction des critères ethniques. Après avoir cédé sa partie kurde, la zone turcophone du Nord est octroyée à l'Azerbaïdjan. En revanche, la province iranienne du Khorasân s'agrandit vers l'Est en acquérant le territoire Ouest de l'Afghanistan, la région de Hérat, en conformité avec la volonté de Ralph Peters de reconfigurer la région selon les critères ethno-linguistiques. Comme le confirme Bernard Hourcade, directeur au CNRS (équipe de recherche : monde iranien), dans son ouvrage « Iran, nouvelles identités d'une République » (Éditions Belin) : « *L'immense province de Khorasân, (...) les limites anciennes incluait les régions de Hérat dans l'actuel Afghanistan et celles de Samarcande et Boukhara en Ouzbékistan* ». Enfin, un « Baloutchistan libre » (*Free Baluchistan*) est créé à partir des deux entités iraniennes et pakistanaïses tandis que l'Afghanistan se voit agrandi au dépens du Pakistan jusqu'au fleuve Indus afin d'y rattacher les populations pachtounes. L'État pakistanais réduit de près de la moitié de sa superficie verrait sa puissance économique fortement amoindrie au point d'être incapable de servir d'allié de revers au profit de la Chine face à l'Inde. Sur ce point, les États-Unis seraient gagnants. Seuls des États comme Oman, le Qatar, les Émirats arabes unis et le Koweït échappent à ces modifications. Cependant, cette carte (« after ») étant un prototype, rien n'interdit à leurs concepteurs de se rattraper. En tout cas, la finalité américaine est de contrôler tout ce Moyen-Orient par la parcellisation ethnique et religieuse selon le bon vieux principe « diviser pour régner ». Les États-Unis, cherchant à s'assurer la produc-

tion d'hydrocarbures à leur profit, seraient en mesure de priver la Chine, puissance montante et rivale, de l'arme énergétique si nécessaire à son accession à la cour des grands.

L'impression générale qui se dégage du remodelage annoncé par cet auteur comme de la part de nombreux think tanks américains et allemands est celle d'un bouleversement mettant à feu et à sang ces pays du Moyen-Orient. En effet, on ne voit pas ces États se laisser charcuter, voire disparaître, sans se laisser faire. Comment réagira, par exemple, le Pakistan qui possède l'arme nucléaire ? En réalité, l'objectif est d'intégrer ces immenses territoires à la sphère d'influence occidentale. Le discours de Joschka Fischer à la 40^e Conférence de Munich sur la politique de sécurité dans le cadre de l'OTAN, le 7 février 2004, annonçait la volonté du monde occidental de mettre ces pays du Moyen-Orient aux normes euro-atlantistes. Ces mesures furent confirmées par « l'alliance germano-américaine pour le XXI^e siècle » signée, le 27 février 2004, entre le président Bush et le chancelier Schröder à Washington, annonçant la couleur : « *Nous devons construire un véritable partenariat qui relie l'Europe et l'Amérique aux États du Proche et Moyen-Orient (...)* ». Cette immense construction politique et métaphysique doit obligatoirement obéir à des règles communes qui sont politiques, économiques et civilisationnelles. Une logique, mais une logique folle, anime les concepteurs de ce projet. C'est le think tank *German Marshall Fund* (GMF) qui, indirectement, a révélé l'engagement profond des instances atlantistes. En effet, il s'est engagé sous l'égide du très influent Bruce Jackson à développer une nouvelle politique en Mer Noire intitulée « *A new euro-atlantic strategy for the Black Sea region* ». Il s'agit en liaison avec l'Union européenne de créer une eurorégion de la Mer Noire qui doit voir le jour pour 2007 selon les affirmations de Giovanni di Stasi, président du Congrès des Pouvoirs Locaux et Régionaux d'Europe (CPLRE). Or une « petite » phrase résume tout. Paru en 2004, le rapport du GMF dans sa préface précise que « *La Mer Noire est la nouvelle interface entre la communauté euro-atlantique et le Grand Moyen-Orient* »⁵. Une « interface » géographique obéit aux lois de la physique. Pour fonctionner et jouer pleinement sa mission de charnière, cette interface doit s'articuler entre deux mondes, le bloc euro-atlantiste d'une part, et le bloc moyen-oriental d'autre part⁶, régis par les mêmes lois et les mêmes

5. *A new euro-atlantic strategy for the black sea region*, Washington, The German Marshall Fund, 2004, p. 8. Le rapport précise aussi : « *La stabilité et la sécurité de la région est importante pour la réalisation du projet permettant la modernisation du Grand Moyen-Orient. Les diversités culturelles, ethniques et sociales sur les bords de la Mer Noire trouvent leurs corollaires dans beaucoup de régions du Moyen-Orient. Il existe de nombreux liens étroits entre les peuples vivant sur les bords de la Mer Noire et ceux résidant dans la région du Grand Moyen-Orient* ».

6. Comme l'a affirmé la Secrétaire d'État, Condoleezza Rice, lors d'un point de presse au Département d'État, le 21 juillet 2006 : « *Je ne vois pas l'intérêt de la diplomatie si c'est pour revenir au statu quo ante entre Israël et le Liban. Je pense que ce serait une erreur. Ce que nous voyons ici, d'une certaine manière, c'est le commencement, les contractions de la naissance d'un nouveau Moyen-Orient et quoique nous fassions, nous devons être certains* ».

concepts édictés par la philosophie mondialiste. Cela suppose nécessairement une refonte généralisée de cet espace⁷ arabo/persé musulman pour qu'il y ait adéquation. Pour réussir cette entreprise, les moyens mis en œuvre risquent d'aboutir à un chaos inimaginable dans cette région et, par ricochet, à l'échelle planétaire. Tout compte fait, les adeptes de cette politique ne font qu'appliquer les fameux vers du poème de Goethe, « l'apprenti sorcier », qui rappelaient : « *Les esprits que j'ai réveillés ne veulent plus m'écouter* ».

que nous poussons vers le nouveau Moyen-Orient et que nous ne retournerons pas à l'ancien » in <http://www.state.gov/secretary/rm/2006/69331.htm>

Après l'intervention israélienne au Liban, le 12 juillet 2006, une paix très fragile s'est instaurée. On peut craindre que cela soit une pause en attendant un prochain conflit plus vaste au Moyen-Orient. La présence massive de forces militaires terrestres et navales de différents États européens impliquerait obligatoirement ces derniers en cas d'embrasement de la région. L'Occident et l'Orient ont leur sort lié. On aurait voulu faire exprès qu'on ne s'y serait pas mieux pris.

7. L'émergence de grands blocs continentaux comme l'Union européenne, la Communauté Nord-américaine, la Communauté Sud-américaine des nations etc conduira à l'éclatement intérieur de ces vastes ensembles. En effet, ces entités continentales se substitueront aux États qui les composent. Autonomie des régions et revendications ethnistes seront d'excellents moyens pour éclater les États sur tous les continents. L'exemple bolivien secoué par des revendications ethno-régionalistes est le prototype par excellence d'un phénomène appelé à se généraliser. C'est le cas entre autres des États-Unis. L'arrivée massive de populations hispanophones conduira inmanquablement au fractionnement de ce pays à l'instar de l'Empire romain.

L'ARCHITECTURE DU BLOC EURO-ATLANTIQUE

La communauté politique et le marché transatlantique sans entraves en faveur du Nouvel Ordre Mondial¹

Depuis plusieurs décennies, un axe euro-américain tente de s'imposer de part et d'autre de l'Atlantique. De 1945 à la chute du mur de Berlin, l'Europe occidentale a bénéficié du parapluie nucléaire américain afin de contrer la menace que représentait le Pacte de Varsovie. Avec l'effondrement des régimes communistes en Europe centrale et en Union soviétique, une nouvelle donne politique et géopolitique est née. Des pays issus du rideau de fer défunt ont tourné leurs regards vers Bruxelles et Washington. Après plusieurs années préparatoires, les frontières de l'Union européenne ont bondi vers l'Est, le 1^{er} mai 2004, en incorporant les pays d'Europe centrale. L'environnement géopolitique de l'Union européenne s'est donc considérablement modifié. Parallèlement à cette extension, l'UE à 27 cherche à acquérir des prérogatives régaliennes capables de constituer un véritable pôle politique au sein du Nouvel Ordre Mondial naissant. C'était tout l'enjeu des tentatives d'instauration d'une constitution européenne rejetée par les Français et les Hollandais lors des référendums des 29 mai et 1^{er} juin 2005, échec que Bruxelles veut surmonter coûte que coûte. Dans le même temps, les liens politiques et économiques entre l'Union européenne et les États-Unis se sont largement resserrés à partir de la décennie 1990, malgré les vicissitudes du climat international comme, par exemple, lors de la crise

1. L'objectif de cet article est de synthétiser les différents éléments entrant dans la composition d'un grand bloc euro-atlantique.

irakienne en 2002 et 2003. Depuis le début du XXI^e siècle, on assiste à l'émergence d'un bloc euro-atlantique dépassant largement le cadre de la simple coopération. Cette évolution n'est pas le fruit du hasard. Elle est le résultat d'une volonté de favoriser la création d'une unité occidentale dont les concepts sont anciens. C'est pourquoi, nous verrons dans un premier temps les principaux Pères fondateurs favorables à ce rapprochement de part et d'autre de l'Atlantique dans le cadre d'une vision planétaire. Ensuite, nous étudierons les structures propres aux piliers européen et américain. Enfin, nous traiterons des liens de plus en plus vigoureux cherchant à souder l'ancien et le nouveau Monde au sein du Nouvel Ordre Mondial.

I. Les grands ancêtres de la famille atlantiste

Dès le début du XX^e siècle, des personnages de très haut rang ont posé les jalons annonçant l'architecture d'un monde nouveau. C'est le cas d'Edward Mandell House, plus connu sous le nom du Colonel House (1858-1938). Conseiller intime du président américain Wilson, il a rédigé en 1912 un ouvrage largement méconnu mais dont les écrits sont à maints égards éclairants : *Philip Dru : administrator*². Cet ouvrage raconte l'histoire d'un coup d'état aux États-Unis organisé par un officier de West Point (Philipp Dru) qui, avec l'aide de ses acolytes, abolit la constitution américaine avec interdiction de la rétablir sous peine de mort, au profit d'une nouvelle au sein de laquelle « *la propriété et les vies de chacun sont aux mains d'un seul homme* »³. Restructurant la société, l'administrateur Dru impose de nombreuses réformes dont celles créant l'impôt progressif sur le revenu, une refonte du système bancaire annonçant la naissance de la *Federal Reserve* (appelée aussi la Fed) en 1913, ainsi qu'une série de mesures sociales qui préfigure celles du *New Deal* du président Roosevelt dans les années 1930. Le personnage du Colonel House impose « *un socialisme tel que l'aurait rêvé Karl Marx* »⁴ ce qui fait dire à son auteur que cet ouvrage fait « *partie de sa foi politique et éthique* »⁵. L'action de cet administrateur aboutit à la création d'une entité nord-américaine unifiée annonçant 93 ans à l'avance le lancement en 2005 de la « Communauté nord-américaine »⁶. Enfin, la politique extérieure poursuivie par Philip Dru, véritable dictateur, conduit à unifier les grandes puissances du monde au sein d'un organisme assurant la sécurité collective. Celui-ci annonce à l'avance la création de la Société des Nations (la SDN) puis de l'Organisa-

2. Colonel House, *Philip Dru : administrator*, Édité par Robert Welch University Press, Appleton, Wisconsin, 1998. À l'origine, publié en 1912 à New-York par B.W. Huebsch. Cet ouvrage, véritable programme politique et largement méconnu du public francophone, se doit d'être connu à l'instar du *Manifeste du parti communiste* ou de *Mein Kampf*.

3. *Ibid.*, p. 3.

4. *Ibid.*, p. 35.

5. *Ibid.*, p. 256.

6. Voir p. 21. Le titre du chapitre 52 de *Philip Dru, administrator* est : *The unity of the northern half of the western hemisphere under the new Republic*.

tion des Nations Unies (l'ONU). Au lendemain de la Première guerre mondiale, n'ayant pas pu imposer la création de la SDN en liaison avec le président Wilson, auprès du Sénat américain, le Colonel House s'est rattrapé en créant le *Council on Foreign Relations* (CFR) en 1921 conjointement avec de grands banquiers comme Paul Warburg, Frank Vanderlip et J.P. Morgan⁷ dans le but d'élaborer la politique étrangère des États-Unis, peu importe les étiquettes politiques. Cette mission s'est faite en symbiose avec un organisme du même genre créé à Londres à la même époque, le *Royal Institute for International Affairs* (RIIA, appelé aussi *Chatham House*).

Cette vision d'avenir brossée par le Colonel House est de la même eau que celle d'un grand écrivain anglais, H. G Wells (1866-1946), très introduit dans les élites politiques britanniques et qui a influencé durablement un autre visionnaire mondialiste, Richard de Coudenhove-Kalergi. Écrivain de renom, H.G Wells s'est illustré dans des ouvrages d'anticipation comme « *La machine à remonter le temps* » ou encore « *L'homme invisible* ». Cependant, un livre moins connu, mais au programme politique prophétique et paru en 1914, *La destruction libératrice*⁸, s'est attaché à traiter de l'avenir de l'humanité. La thèse essentielle de cet ouvrage est d'affirmer que le développement scientifique interdit l'existence d'États souverains et que seul un gouvernement mondial peut prendre en main la destinée du genre humain. C'est dans ce livre que l'on retrouve l'expression « *Nouvel Ordre Mondial* »⁹ et que H.G Wells évoque l'idée de transformer le monde en une « *République une et indivisible* »¹⁰. Partant du principe que « *Les gouvernés montreront leur assentiment par leur silence* »¹¹, cet auteur présente un idéal de gouvernement mondial régi par « *une base monétaire unique et universelle* »¹² au sein d'un monde « *divisé en dix circonscrip-*

7. *Ibid.*, p. 5.

8. Herbert George Wells, *La destruction libératrice*, Bruxelles, Éditions La Pensée du Futur, Grama, 1995.

9. *Ibid.*, p. 137. En fait, cet auteur avait publié dès 1903 un livre dont le titre était : « *Le Nouvel Ordre Mondial* ».

10. *Ibid.*, p. 145.

11. *Ibid.*, p. 150.

12. *Ibid.*, p. 209. Cette proposition est de moins en moins une utopie. La revue *Foreign Affairs* du *Council on Foreign Affairs* (CFR) de mai/juin 2007 a présenté un article intitulé « *La fin des monnaies nationales* » sous la plume de Benn Steil. Ce dernier, directeur économique du CFR, a tenu des propos sans équivoques. Il estime que la solution « *n'est pas de retourner à un passé mythique de souveraineté monétaire, où les gouvernements contrôleraient les taux d'intérêt et change locaux, dans une ignorance bienheureuse du reste du monde. Les gouvernements doivent se détacher de la notion fatale selon laquelle le statut de nation les oblige à créer et à contrôler l'argent utilisé sur leur territoire. Monnaies nationales et marchés mondiaux ne se laissent pas mélanger. Ensemble, ils constituent un breuvage mortel de crises monétaires et de tensions géopolitiques, tout en créant des prétextes utiles de protectionnisme néfaste. Pour mondialiser en toute sécurité, les pays devraient abandonner le nationalisme monétaire et abolir les monnaies non voulues, source de tant d'instabilité aujourd'hui (...). Puisque le développement économique hors du processus de mondialisation n'est plus possible, les pays doivent abandonner le nationalisme monétaire. Les gouvernements devraient remplacer leur monnaie nationale par le dollar ou l'euro ou, pour l'Asie, en collaborant à la production d'une nouvelle monnaie multinationale utilisée*

tions »¹³. C'est d'ailleurs un programme d'organisation du monde similaire que l'on retrouve chez son compatriote Aldous Huxley (1894-1963) qui, dans son ouvrage « *Le meilleur des mondes* »¹⁴, évoque un État mondial organisé en « *dix administrations* »¹⁵ et coiffé de la devise « *Communauté, Identité, Stabilité* »¹⁶.

Ces publications ont sensiblement influencé Richard de Coudenhove-Kalergi (1894-1972). Fils d'un diplomate autrichien et d'une Japonaise, cet homme a voulu favoriser l'instauration d'un ordre européen en créant un institut, la Paneurope. Son ouvrage clef « *Paneuropa* » (*Paneurope*), paru en 1923, poursuit l'idéal d'unir l'Europe afin qu'elle puisse faire poids face aux « grands » (États-Unis, Empire britannique, URSS). Mais faire poids ne signifie pas s'opposer. L'objectif de Coudenhove était d'insérer cette Europe unie au sein d'une organisation collective. C'est dans ce sens que son mémorandum remis à la SDN, en juillet 1925, poursuivait l'objectif de créer une « *Fédération de fédérations* »¹⁷ au sein de laquelle émergeraient des « *continents politiques* »¹⁸. A cela, il faut ajouter au programme une régionalisation et la réforme de la SDN en liaison avec les États-Unis, l'union Panaméricaine et l'URSS. Enfin, son auteur prônait la rédaction d'un traité collectif paneuropéen réunissant tous les États du vieux continent réunis sous la bannière des « *États-Unis d'Europe* »¹⁹. Cette politique prêchée par Coudenhove était appuyée financièrement par le banquier allemand Max Warburg²⁰ qui était le frère de Paul Warburg. Ce dernier, citoyen américain, appartenait comme nous l'avons vu au cercle très fermé qui soutenait et participait à la politique du Colonel House. On comprend donc mieux l'unité de langage parmi ces différentes personnes.

Au lendemain de la Seconde guerre mondiale, nous assistons à une relance de cette politique unificatrice de l'Europe en liaison avec les États-Unis. Le véritable coup d'envoi fut lancé par Winston Churchill lors de son fameux discours à l'université de Zurich, le 19 septembre 1946. Appelant à

dans une région relativement grande et économiquement diversifiée ». L'auteur ajoute que les pays d'Amérique du Sud devraient adopter le dollar tandis que les pays est-européens nouvellement entrés dans l'Union européenne (Pologne, Hongrie, ...) ainsi que la Turquie passeraient à l'euro. Enfin, Benn Steil prévient que tous les gouvernements sont concernés par cette mutation monétaire y compris les États-Unis ajoutant qu'un refus aboutirait au fait que « *Le marché pourrait privatiser les monnaies de son propre chef* », in *Foreign Affairs*, mai/juin 2007, volume 86, n° 3, p. 83 et suivantes. En fait, ce hiérarque mondialiste annonce en filigrane une refonte complète du système monétaire international au profit des grandes oligarchies financières. Cette refonte ne peut se faire qu'après une série d'événements importants.

13. *La destruction libératrice*, op. cit., p. 214.

14. Aldous Huxley, *Le meilleur des mondes*, Plon, 2004.

15. *Ibid.*, p. 52. L'administrateur de l'Europe occidentale s'appelle Mustapha Menier.

16. *Ibid.*, p. 21.

17. Anne-Marie Saint-Gille, *La Paneurope*, Presses de l'université de Paris-Sorbonne, 2003, p. 130.

18. *Ibid.*, p. 131.

19. *Ibid.*,

20. *Ibid.*, p. 118.

l'édification d'une « *sorte d'États-Unis d'Europe* »²¹, il rendit, entre autres, hommage à Richard de Coudenhove-Kalergi en appelant à la réconciliation franco-allemande pilier nécessaire à « *la création de la famille européenne* »²². Les propos du Premier ministre anglais ont tracé la voie à suivre pour de nombreux adeptes de la cause européenne : « *Il faut que notre but permanent soit d'accroître et de renforcer la puissance de l'ONU. Il nous faut créer la famille européenne en la dotant d'une structure régionale placée sous cette organisation mondiale, et cette famille pourra alors s'appeler les États-Unis d'Europe* »²³.

Cette vision défendue par W. Churchill était dans la ligne d'un Richard de Coudenhove-Kalergi dont le rôle après 1945 fut décisif. Dès 1947, il organisa un memorandum auprès de groupes parlementaires européens appelant à l'établissement d'une « *fédération européenne dans le cadre des Nations Unies* »²⁴. Le succès rencontré lui permit d'organiser une grande réunion, les 4 et 5 juillet 1947 à Gstaad (Suisse), où d'emblée, il annonça la couleur : « *Au cœur de l'Europe, nous nous sommes réunis en conspiration ouverte, pour employer un mot de H. G Wells. Le but de cette conspiration, c'est d'organiser immédiatement à travers l'Europe des majorités parlementaires assez fortes et assez stables pour imposer aux gouvernements l'exécution intégrale de notre programme : l'Union européenne dans le cadre de l'ONU* »²⁵. Par la suite, Coudenhove a poursuivi son action qui a permis d'établir les « *Principes fondamentaux* » de la Paneurope stipulant la nécessité d'une « *Europe forte et politiquement unie* » et reconnaissant « *l'autodétermination des peuples et le droit des groupes ethniques au développement culturel, économique et politique* »²⁶. Un tel engagement a trouvé sa récompense par l'attribution du Prix Charlemagne en 1950 qui honore ceux qui se sont engagés dans l'idéal européen. Dans son discours de remerciements²⁷, Coudenhove a rappelé son action décisive à la création du Conseil de l'Europe, la nécessité d'une « *constitution fédérale* » favorisant une unité de l'ensemble « *de l'Islande à la Turquie comme de la Finlande au Portugal* ». Soulignant le rôle des Anglo-Saxons, il a affirmé la nécessité de créer « *une union atlantique qui deviendrait une fédération à*

21. Churchill Winston, *Points de repère*, Lausanne, 1973, pp. 7-12. Par la suite, il s'est tenu à La Haye, du 7 au 10 mai 1948, un grand congrès international sous la présidence de Winston Churchill. Réunissant environ 800 personnalités, ce congrès fut décisif dans le lancement d'une Europe politiquement unie. Il est vrai que son secrétaire, le très influent Joseph Retinger, était en contact étroit avec le CFR et le RIIA.

22. *Ibid.*,

23. *Ibid.*,

24. Archives historiques du Conseil de l'Europe, Union paneuropéenne, 1947, 24033.

25. *Ibid.*,

26. www.pan-europe.org/principesup.htm Ceci explique que les anciens présidents de la Paneurope Allemagne, Alfons Goppel et Siegbert Alber (www.paneuropa.org/de/geschichte.htm), ont joué un rôle décisif dans la rédaction de la Charte des langues régionales ou minoritaires et la Convention-cadre pour la protection des minorités. Voir Pierre Hillard, « *Minorités et régionalismes* », Éditions F.X de Guibert, p. 166 et suivantes.

27. www.karlspreis.de (rubrique « *bisherige Preisträger* »).

trois avec l'Empire britannique comme pont entre l'Amérique et l'Europe ». C'était déjà l'annonce du bloc euro-atlantique avant l'heure.

Parallèlement à cet engagement, un autre ardent euro-mondialiste s'activait, Jean Monnet (1888-1979). Au lendemain de la Première guerre mondiale, ce négociant en cognac avait noué des liens d'amitié avec des Américains influents comme Foster Dulles ou Averell Harimann. Mais c'est sa rencontre avec Félix Frankfurter, président de la Cour suprême de justice des États-Unis, en août 1940, qui lui permit de rencontrer l'ensemble des représentants politico-économiques outre-atlantique. Bénéficiant de ces relations haut placées (*Frankfurter's boys*)²⁸, Monnet a subi une influence décisive qui a déterminé les contours de l'Europe future. Comme le souligne l'historien anglais, Lindsay Jenkins : « *Félix Frankfurter a été l'une des figures centrales dans la conception et dans la naissance de l'Union européenne* »²⁹. Le lancement de la Communauté du charbon et de l'acier par Monnet, par exemple, fut le pendant français du New Deal dont l'élaboration doit son origine en grande partie au président de la Cour suprême de justice américaine³⁰. Les liens entre Monnet et la classe politique américaine ont perduré, en particulier avec le président John Kennedy qui, dans une lettre du 23 janvier 1963, affirmait auprès du représentant français la nécessité d'une « *Amérique et d'une Europe unies capables de travailler dans un partenariat efficace afin de trouver des solutions à des problèmes urgents (...)* »³¹. Il est vrai que l'année précédente, le président américain avait prononcé un discours lors de la fête nationale, le 4 juillet 1962, dont les propos étaient un appel à une « *déclaration d'interdépendance* » entre les États-Unis et l'Europe : « *Nous ne regardons pas une Europe forte et unie comme une rivale, mais comme une associée (...). Les États-Unis sont prêts à souscrire à une déclaration d'interdépendance, que nous sommes en mesure de discuter avec une Europe unie des voies et des moyens de former une association atlantique concrète (...). En recommandant l'adoption de la Constitution des États-Unis, Alexandre Hamilton disait à ses amis new-yorkais de penser continentalement. Aujourd'hui, les Américains doivent apprendre à penser intercontinentalement (...). Car l'association atlantique dont je parle ne peut se tourner seulement vers l'intérieur, se préoccuper de sa propre prospérité et de ses propres progrès. Elle doit servir de noyau à l'union finale de tous les hommes libres* »³². Depuis cette fameuse Déclaration, les piliers européen et américain se sont développés afin de permettre cette association ardemment souhaitée par de nombreux adeptes du mondialisme.

28. Lindsay Jenkins, *Britain Held Hostage*, Orange State Press, Washington, 1997, p. 158.

29. *Ibid.*,

30. *Ibid.*, p. 160.

31. Office of the Federal Register, John F. Kennedy, Containing the public message, speeches and statements of the presidents : January 1 to November 22, 1963. Washington : US Government Printing Office, 1964, p. 72.

32. Discours prononcé par le président Kennedy à l'Indépendance Hall à Philadelphie, in *Union de l'Europe occidentale, Assemblée-Commission des Affaires générales : l'année politique en Europe, rétrospective 1962*, mars 1963, pp. 52-53.

II. Les deux piliers de l'atlantisme

De part et d'autre de l'Atlantique, il se met en place deux piliers appelés à se rejoindre : l'Union européenne et la Communauté Nord-américaine.

Si rien ne vient entraver le développement de l'Union européenne comme par exemple une crise de l'euro, celle-ci est destinée à constituer un pôle politico-économique doté de prérogatives variées : communautarisation de tous les secteurs politiques majeurs, parlementarisation complète, propres ressources financières, etc. Ces divers éléments ne sont qu'une strate de cette construction entamée depuis la signature du Traité de Rome en 1957. En effet, les soubassements mis en place progressivement consistent à enraciner des principes fédéralo-ethno-régionalistes permettant de déstructurer puis de restructurer le « corps européen » : la régionalisation (chartes de l'autonomie locale³³ et régionale), la coopération transfrontalière, la charte des langues régionales ou minoritaires, la convention-cadre pour la protection des minorités, l'aménagement du territoire (charte de Torremolinos), le code civil européen... Ces textes germano-européens sont indispensables pour permettre tous les remaniements territoriaux afin de créer des blocs politico-économiques rentables, appelés eurorégions, regroupant diverses régions extraites du cadre étatique et permettant ainsi de les intégrer au grand courant de la mondialisation. C'est le cas, par exemple, de la création d'eurorégions comme « Midi-Pyrénées »³⁴ et « Adriatique »³⁵. Cependant, la réussite de l'entreprise ne peut être totale qu'en la coiffant d'une constitution européenne. Les refus français et hollandais se doivent d'être surmontés pour les tenants du Nouvel Ordre Européen. Ainsi, un rapport³⁶, rédigé le 16 décembre 2005 par l'Anglais Andrew Duff (Groupe Alliance des Démocrates et des Libéraux pour l'Europe) et l'Autrichien Johannes Voggenhuber (Verts/Alliance Libre Européenne), souligne tout en regrettant le vote négatif franco-hollandais, mais insistant sur le nécessaire respect à avoir à l'égard de ceux qui s'y sont opposés, qu'il s'avère absolument nécessaire de voir aboutir cette constitution dans les termes suivants : « (...) *demande qu'en tout état de cause, tous les efforts soient accomplis pour garantir que la constitution entrera en vigueur en 2009* »³⁷. Ce document a été adopté par le Parlement européen, en janvier 2006, avec 385 voix pour, 125 contre et 51 abstentions³⁸.

33. La charte de l'autonomie locale, document germano-européen, a été ratifiée le 30 juin 2006 par l'Assemblée nationale : Loi n° 2006-823 du 10 juillet 2006 parue au JO n° 159 du 11 juillet 2006.

34. Voir annexe 3.

35. Voir annexe 4.

36. Rapport sur la période de réflexion : la structure, les sujets et le cadre pour une évaluation du débat sur l'Union européenne (2005/2146(INI)), Commission des Affaires constitutionnelles, Corapporteurs : Andrew Duff et Johannes Voggenhuber. Final A6-0414/2005.

37. Rapport sur la période de réflexion : la structure, les sujets et le cadre pour une évaluation du débat sur l'Union européenne, *op.cit.*, p. 8.

38. http://www.europarl.europa.eu/news/expert/background_page/008-4356-019-01-03-901-20060113BKG04268-19-01-2006-2006-false/default_p001c003_fr.htm. Le 7 juin 2007,

L'alter ego européen prend lui aussi forme en la personne de la Communauté Nord-américaine³⁹. Lancé en mars 2005 par le président Bush, le premier ministre canadien Paul Martin et le président mexicain Vicente Fox, cet immense projet élaboré au sein du *Council on Foreign Relations* (CFR), le Conseil canadien des chefs d'entreprise (CCCE) et le *Consejo Mexicano de Asuntos Internacionales* (COMEXI, organisation multidisciplinaire soutenue par les entreprises) consiste comme l'écrit Richard N. Haass, président du CFR, à aboutir à la situation suivante : « *Le groupe de travail offre une série de propositions détaillées et ambitieuses qui s'ajoutent aux recommandations adoptées par les trois gouvernements lors du sommet au Texas en mars 2005. La recommandation principale du groupe de travail est d'établir d'ici 2010 une communauté économique et sécuritaire en Amérique du Nord, dont les limites seraient définies par un tarif douanier commun et un périmètre de sécurité externe* »⁴⁰. Comme le rappellent les différents concepteurs, l'ALENA (Accord de Libre-Échange Nord-Américain), entré en vigueur le 1^{er} janvier 1994, a permis de constituer la première ébauche d'entité économique unifiée. Désormais, dans le cadre d'un mondialisme cherchant à permettre l'émergence de vastes entités continentales unifiées, plus exactement standardisées, il s'agit de passer à la vitesse supérieure. Après l'adoption en mars 2005 par les dirigeants des trois pays d'un Partenariat Nord-américain pour la sécurité et la prospérité (PSP, *Security and Prosperity Partnership of North America*, SPP)⁴¹, les auteurs de ce rapport passent en revue les trois points essentiels à régler : « *Les menaces communes envers notre sécurité, les défis communs contre notre croissance et notre développement économiques et le défi commun que représente le niveau inégal de développement économique* »⁴². En guise de conclusion, il est clairement spécifié que : « *Les défis mondiaux, auxquels l'Amérique du Nord est confrontée, ne peuvent être relevés unilatéralement ni même bilatéralement, non plus qu'à travers les modèles existants de coopération. Ils demandent une coopération approfondie basée sur le principe énoncé conjointement en mars 2005 par le Canada, le Mexique et les États-Unis, selon lequel notre sécurité et notre prospérité sont mutuellement dépendantes et complémentaires. L'établissement, d'ici 2010, d'une communauté économique et de sécurité pour l'Amérique du Nord, est un objectif ambitieux mais réalisable, qui est en harmonie avec ce principe (...)* »⁴³. Enfin, le projet consiste à favoriser, dans l'esprit de ses promoteurs, une monnaie unique pour l'ensemble de la Communauté nord-américaine. Remplaçant le dollar américain, le dollar canadien et le peso mexicain,

le Parlement européen a adopté une résolution appelant à « la poursuite du processus constitutionnel de l'Union », P6_TA-PROV(2007)0234, rapporteurs : Elmar Brok et Enrique Baron Crespo. Ce texte insiste sur la nécessité de préserver les principes de la Partie I du traité constitutionnel, la primauté du droit européen, la personnalité juridique...

39. http://www.cfr.org/content/publications/attachments/NorthAmerica_TF_final_fr.pdf

40. *Ibid.*, pp. 53-54.

41. Voir le site : www.spp.gov

42. *Ibid.*, pp. 61-63.

43. *Ibid.*, p. 95.

Robert A. Pastor, vice-président du groupe de travail élaborant les structures de cette communauté au sein du CFR, suggère l'instauration de l'amero⁴⁴ qui serait à ce bloc géo-économique nord-américain ce que l'euro est à l'Union européenne. En plus de l'unité monétaire, il s'ensuivrait la création d'une « super Fed », une Banque centrale nord-américaine (*North American Central Bank*), sœur jumelle de la Banque centrale européenne (la BCE)⁴⁵ à Francfort. Une crise brutale pourrait se révéler fort utile dans la mise en place de ce projet proposé comme solution de rechange aux populations affolées et devenues perméables à ce type d'idées.

III. La communauté euro-atlantique politique et économique

Les liens politico-économiques n'ont fait que croître de part et d'autre de l'Atlantique depuis la Seconde guerre mondiale. La chute du mur de Berlin a été un accélérateur du processus. Comme le rappelle Werner Weidenfeld, haut dirigeant de deux grands think tanks allemands, la Fondation Bertelsmann et le *Centrum für angewandte Politikforschung* (CAP): « *Les données économiques parlent d'elles-mêmes. Plus de 50 % des revenus des compagnies américaines dérivent du marché européen. L'Europe reste le partenaire le plus important du monde américain des affaires. Les entreprises européennes assurent plus de un million d'emplois rien que pour la seule Californie. Les investissements européens au Texas dépassent l'ensemble des investissements américains au Japon. Des deux côtés de l'Atlantique, plus de 12,5 millions de personnes vivent des liens économiques transatlantiques* »⁴⁶. Les travaux émanant de ces think tanks évoquent même l'idée de créer entre les États-Unis et l'Union européenne un véritable G-2⁴⁷. Même si la coopération étroite entre dirigeants américains et allemands a abouti, en juillet 2003, à la définition d'une politique intitulée: « *USA-UE: recommandations stratégiques pour une nouvelle alliance globale* », de nombreux éléments ont préalablement balisé le chemin. En effet, dès 1990, une « *Déclaration transatlantique* »⁴⁸ est élaborée entre les États-Unis la Communauté européenne (ancienne UE) stipulant la nécessité économique et politique de renforcer les liens. Ces derniers sont passés à la vitesse supérieure par la mise en forme du *New Transatlantic Agenda* (NTA) de décembre 1995⁴⁹ accompagnés d'un *Joint EU-US Action*

44. Le nom de cette nouvelle monnaie peut changer comme pour l'euro qui à l'origine devait s'appeler l'Écu. Pour l'Union nord-américaine, certains évoquent un « dollar nord-américain » (*North american dollar*, NAD). La création de l'Améro est aussi une tentative pour sauver le système monétaire américain en perdition.

45. Robert A. PASTOR, *Toward a North American Community*, Washington, Institute for International Economics, août 2001, p. 111 et suivantes.

46. *From alliance to coalitions – the future of transatlantic relations*, Gütersloh, Bertelsmann Foundation Publishers, 2004, p. 34.

47. *Ibid.*, p. 14.

48. http://ec.europa.eu/comm/external_relations/us/economic_partnership/declaration_1990.htm

49. http://ec.europa.eu/comm/external_relations/us/new_transatlantic_agenda/index.htm

Plan s'appliquant à 150 domaines spécifiques⁵⁰. Cependant, ces avancées n'ont été possibles qu'en raison de l'action décisive d'un institut : le *Transatlantic Policy Network* (TPN). Fondé en 1992 et réunissant des parlementaires européens et des représentants du Congrès des États-Unis, il est soutenu par de nombreux think tanks comme le CFR, le *German Marshall Fund* ou la *Brookings Institution* et il est alimenté financièrement par des multinationales américaines et européennes comme Boeing, IBM, Microsoft, DaimlerChrysler, Pechiney, Michelin, Siemens, BASF, Deutsche Bank, Bertelsmann...⁵¹. Comme le stipulent les textes officiels : « *Le TPN a été créé afin de promouvoir un partenariat stable et fort entre les États-Unis et l'Europe pour influencer tout élément prioritaire et toute forme de développement. C'est un réseau transatlantique de réseaux dont les membres sont un mélange unique du monde des affaires, de la politique et du secteur universitaire* »⁵². C'est en raison de son poids et de son influence décisive que le lancement en 1995 du NTA doit largement son existence à un rapport du TPN : *A European Strategy to the US*⁵³. Continuant sur leur lancée, les autorités de Bruxelles et de Washington ont élaboré le *Transatlantic Economic Partnership* (TEP)⁵⁴, en mai 1998, lors du sommet de Londres afin de faciliter des actions communes dans les domaines de l'investissement et du commerce. En tout cas, la Commission européenne, sous la houlette de José-Manuel Barroso, continue dans la même voie. Le discours à la *School of Advanced International Studies* (SAIS), le 18 octobre 2005, a été propice au lancement solennel d'une « *Déclaration d'interdépendance* »⁵⁵ où José Barroso s'est plu à rappeler le discours prophétique de John Kennedy du 4 juillet 1962, mais aussi à rendre hommage aux travaux conjoints entre les think tanks euro-américains appelant à l'établissement d'un marché transatlantique sans entraves. Leurs travaux ont abouti, sous la direction de Daniel S. Hamilton et de Joseph P. Quinlan, à un livre intitulé *Deep integration*⁵⁶, ouvrage loué par le Président de la Commission.

La convergence de vue est complète entre l'UE et les États-Unis. Avant même le discours de José-Manuel Barroso, la Commission européenne a donné le ton dans un document, en mai 2005, dont le titre résume tout : « *Un partenariat UE/États-Unis renforcé et un marché plus ouvert pour le XXI^e siècle* »⁵⁷. Il s'agit de concert avec le partenaire américain d'aboutir à

50. http://ec.europa.eu/comm/external_relations/us/action_plan/index.htm

51. <http://www.tponline.org/business.html>

52. <http://www.tponline.org/opportunity.html>

53. <http://www.tponline.org/achievements.html>

54. http://ec.europa.eu/comm/external_relations/us/new_transatlantic_agenda/index.htm

55. http://ec.europa.eu/comm/external_relations/news/barroso/sp05_622.htm

56. *Deep integration, how transatlantic markets are leading globalization*, Published jointly by Center for Transatlantic Relations, John Hopkins University, Paul H. Nitze School of Advanced International Studies et Centre for European Policy Studies, 2005.

57. Communication de la Commission au Conseil, au Parlement européen et au Comité économique et social européen, *Un partenariat UE/États-Unis renforcé et un marché plus ouvert pour le XXI^e siècle*, COM(2005) 196 final, Bruxelles, 18 mai 2005. Comme le sou-

« la réglementation d'un marché transatlantique, à la dynamique de la connaissance et de l'innovation, à un contrôle des frontières plus pertinent et plus fiable pour des échanges et des investissements plus rapides (...) et à la création d'une Assemblée transatlantique »⁵⁸. L'action de la Commission s'est traduite par l'élaboration d'un rapport sous la direction de la députée socialiste allemande Erika Mann au Parlement européen⁵⁹ qui, rappelant l'imbrication croissante entre les économies américaine et européenne, appelle à « l'instauration d'un marché transatlantique sans entraves d'ici 2015, cet objectif devant être atteint dès 2010 en ce qui concerne les services financiers et les marchés de capitaux »⁶⁰. En fait, ces directives ne sont que l'application au mot près du rapport du TPN, intitulé *A strategy to strengthen transatlantic partnership* du 4 décembre 2003 qui, dans les domaines économiques, militaires, politiques et institutionnels, appelle à la réalisation complète d'un bloc euro-atlantique pour 2015⁶¹. Ces affirmations ont d'autant plus de poids que la députée allemande Erika Mann est à la tête de la direction européenne du TPN⁶². L'imbrication des politiques américains et européens avec les think tanks et le monde des affaires est total⁶³. Cependant, pour parachever ce bloc euro-atlantique et améliorer son efficacité, il s'avère nécessaire de créer une entité politique commune gérant les deux piliers euro-américains. C'est tout l'enjeu de l'Assemblée transatlantique.

Les contacts entre les représentants politiques du Parlement européen et du Congrès des États-Unis sont anciens. Dès 1954, une représentation européenne était présente à Washington grâce à l'appui de Jean Monnet. En revanche, ce n'est qu'à partir de 1961 qu'une représentation américaine s'établit à Bruxelles⁶⁴. Les relations s'intensifièrent avec la première visite d'une délégation du Congrès des États-Unis en 1972 au Parlement européen⁶⁵. Cependant, il a fallu attendre la 50^e réunion interparlementaire

ligne le rapport, le volume total des échanges UE-États-Unis de biens et de services atteint près de 600 milliards d'euros en 2003. Les investissements directs étrangers (IDE) représentent, en 2003, 1400 milliards d'euros d'investissements bilatéraux (766 milliards d'euros IDE européen aux États-Unis et 640 milliards d'euros d'IDE américain en Europe), p. 6.

58. *Ibid.*, pp. 2-21.

59. Rapport sur les relations économiques transatlantiques UE-États-Unis (2005/2082 (INI)), Commission du commerce international, FINAL A6-0131/2006, rapporteur Erika Mann, 20 avril 2006.

60. *Ibid.*, p. 7.

61. <http://www.tpnonline.org/pdf/1203Outreach.pdf>

62. <http://www.tpnonline.org/who.html>

63. Parmi les autres organismes euro-américains œuvrant à l'unité atlantique, il faut relever le *Transatlantic Business Dialogue* (TABD). Lancé en 1995, il a pour objectif de renforcer les liens de la communauté d'affaires transatlantique (marché des capitaux, l'OMC, ...) avec Bruxelles et Washington. Le *Transatlantic Consumer Dialogue* (TACD), lancé en 1998, traite des thèmes de la propriété intellectuelle, du commerce électronique, ... Le *Transatlantic Environment Dialogue* (TAED) s'occupe de la biotechnologie ou encore des problèmes environnementaux. Enfin, le *Transatlantic Labour Dialogue* (TALD), lancé en 2001, traite de la coopération entre les milieux syndicalistes de part et d'autre de l'Atlantique.

64. http://ec.europa.eu/comm/external_relations/us/intro/index.htm

65. http://www.europarl.europa.eu/intcoop/tld/what_is/history_en.htm

réunissant les deux délégations, les 15 et 16 janvier 1999, pour décider du lancement du *Transatlantic Legislators' Dialogue* (TLD) qui, en 2006, est co-dirigé par le congressiste américain Jonathan Evans et le député allemand Elmar Brok, président de la Commission des Affaires étrangères du Parlement européen⁶⁶. Ce député allemand a plusieurs casquettes puisqu'il est aussi l'ancien vice-président de Bertelsmann⁶⁷, mais aussi le vice-président du très influent TPN en contact direct avec Erika Mann⁶⁸. Une telle collusion explique qu'Elmar Brok soit l'auteur d'un rapport lançant le principe d'une Assemblée transatlantique⁶⁹. Comme l'affirme clairement son auteur : « (...) *Aucun résultat durable ne peut être obtenu sans des institutions prêtes à aller de l'avant ; souligne par conséquent l'importance d'un cadre institutionnel stable assurant une coordination et une consultation régulières à haut niveau ; réaffirme par conséquent qu'il est nécessaire de renforcer la dimension parlementaire du partenariat transatlantique en transformant le Dialogue transatlantique des législateurs (Transatlantic Legislators' Dialogue) en une assemblée transatlantique qui puisse organiser des sommets des législateurs avant les sommets Union européenne-États-Unis (...)* »⁷⁰. En fait, ce rapport n'est que la continuité logique de deux résolutions votées par le Parlement européen, les 13 janvier et 9 juin 2005, et du rapport de la Commission européenne du 18 mai 2005 appelant à l'instauration d'une Assemblée transatlantique⁷¹.

Conclusion

Tous les éléments sont réunis pour parachever un idéal défendu depuis au moins un siècle, l'instauration d'un bloc euro-atlantique politique, économique et militaire constituant un pôle – la Fondation Bertelsmann

66. http://www.europarl.europa.eu/intcoop/tld/steering_committee/members/default_en.htm Depuis début 2007, le nouveau président de la Commission des Affaires étrangères du Parlement européen est le Polonais Jacek Saryusz-Wolski.

67. <http://www.europarl.europa.eu/members/public/yourMep/view.do?name=Brok&partNumber=1&language=FR&id=1263>

68. <http://www.tpnonline.org/who.html>

69. Rapport sur l'amélioration des relations entre l'Union européenne et les États-Unis dans le cadre d'un accord de partenariat transatlantique (2005/2056(INI)), 8 mai 2006, Commission des Affaires étrangères, Final A6-0173/2006, rapporteur : Elmar Brok.

70. *Ibid.*, p. 13.

71. Résolution du Parlement européen sur les relations transatlantiques, 13 janvier 2005, P6_TA(2005)0007, Strasbourg ; résolution du Parlement européen (9 juin 2005) en vue de la réussite du sommet UE-États-Unis qui se tiendra le 20 juin 2005 à Washington DC, P6_TA(2005) 0238, Strasbourg et Communication de la Commission au Conseil, au Parlement européen et au Comité économique et social européen, *Un partenariat UE/États-Unis renforcé et un marché plus ouvert pour le XXI^e siècle*, COM (2005) 196 final, Bruxelles, 18 mai 2005 (voir note 55). Par la suite, un autre texte intitulé « Résolution du Parlement européen sur l'amélioration des relations entre l'Union européenne et les États-Unis dans le cadre d'un accord de partenariat transatlantique » (2005/2056(INI)) a été adopté par le Parlement européen, le 1er juin 2006, A6-0173/2006. Il récapitule les textes politico-économiques présentés ci-dessus.

parle de la « région Europe-Amérique »⁷² – parallèlement à l'émergence d'autres entités géo-économiques (asiatique, sud-américaine, ...). Dans cette affaire, nous pouvons constater le rôle prégnant de l'Allemagne dont les représentants sont à l'origine de l'élaboration de tous les documents chargés de mettre sur pied le pilier européen⁷³ imprégné du modèle économique anglo-saxon. Cependant, peu importe leur nationalité, les initiateurs de cette ambition se révèlent être des internationalistes dont la finalité est d'aboutir à un État mondial. Les écrits d'un H.G Wells ou d'un Aldous Huxley pouvaient paraître à leur époque comme de beaux romans de science-fiction. En fait, il s'agissait de programmes politiques avant l'heure. Un siècle plus tard, les réalités institutionnelles⁷⁴ rejoignent à grand pas ces fictions romancées. D'une certaine manière, c'est David Rockefeller qui a le mieux résumé cette évolution et sa finalité dans la rédaction de ses « Mémoires »⁷⁵. Ancien dirigeant du CFR, président de la *Chase Manhattan Bank*, cet homme a été au sommet du pouvoir et de ses coulisses. Comme il l'affirme sans détours dans le chapitre 27 : « Certains croient même que nous faisons partie d'une cabale secrète agissant contre les grands intérêts

72. *From alliance to coalitions – the future of transatlantic relations*, op. cit., p. 41.

73. La volonté de créer un pôle européen politiquement uni conduit à préparer un siège permanent au Conseil de sécurité pour l'UE. C'est le rapporteur, l'Allemand Armin Laschet, qui s'est chargé d'élaborer un texte dans ce sens. *Rapport sur les relations entre l'Union européenne et l'organisation des Nations Unies* [2003/2049(INI)], rapporteur Armin Laschet, 16 décembre 2003. Le rapport a été adopté par le Parlement européen le 29 janvier 2004 (367 voix pour, 62 voix contre et 4 abstentions).

74. La présidence allemande de l'Union européenne de janvier à juin 2007 sous la direction de la chancelière Angela Merkel accélère le programme édicté par les milieux d'affaires euro-américains. L'objectif déclaré d'aboutir à un bloc euro-atlantique pour 2015 se fait de plus en plus visible. Lors du sommet entre l'Union européenne et les États-Unis, le 30 avril 2007 à Washington, il a été signé l'accord « Ciel ouvert » (*Open sky*) permettant la création d'un marché aérien transatlantique unique. Il autorise les compagnies aériennes américaines et européennes à desservir chaque ville des 27 États membres de l'UE et des États-Unis à partir du 30 mars 2008. A l'origine, cet accord fut approuvé à Bruxelles, le 2 mars 2007, par les délégations de l'UE et des États-Unis et adopté par le Parlement européen sous le titre « Résolution du Parlement européen du 14 mars 2007 sur la conclusion de l'accord sur les services aériens entre la Communauté européenne et ses États membres, d'une part, et les États-Unis d'Amérique, d'autre part » (P6_TA-PROV(2007)0071). Par ailleurs, ce sommet a abouti à la création d'un « Conseil économique transatlantique » chargé d'harmoniser la réglementation et les normes de l'industrie pharmaceutique, de l'automobile, des marchés publics ou de la propriété intellectuelle de part et d'autre des rives de l'Atlantique. Ce conseil économique transatlantique est piloté par le vice-président allemand de la commission européenne, Günther Verheugen, et l'Américain Allan Hubbard, membre du bureau exécutif de l'administration Bush. Le Parlement européen a déjà entériné cet accord en adoptant une résolution sur les relations transatlantiques le 25 avril 2007 appelant à la réalisation de ce marché transatlantique (P6_TA-PROV(2007)0155). Tous les secteurs sont touchés puisque cette volonté d'unifier l'espace euro-atlantique se traduit aussi par la fusion de plusieurs syndicats. Ainsi, le syndicat nord-américain des Travailleurs unis de l'acier (USW) et deux syndicats britanniques, Amicus et le TGWU (*Transport and General Workers Union*) ont décidé de s'unir. Comme le rappelle avec raison Derek Simpson, secrétaire général du syndicat Amicus : « Nous ne sommes plus en mesure de négocier avec ces multinationales à moins de nous organiser nous-mêmes mondialement » in *Les Échos*, 20 avril 2007.

75. David Rockefeller, *Mémoires*, Paris, Éditions de Fallois, 2006.

des États-Unis et ils représentent ma famille et moi comme des internationalistes ; ils (ndlr : les « extrémistes » selon David Rockefeller) vont jusqu'à prétendre que nous conspirons avec d'autres capitalistes dans le monde pour construire une structure politique et économique mondiale plus intégrée – un seul monde, si vous voulez. Si c'est ce dont on m'accuse, je plaide coupable et j'en suis fier ». Affichant sa fierté d'être internationaliste et reprenant l'expression d'interdépendance chère à John Kennedy et au Président de la Commission José Barroso, il ajoute que « *L'interdépendance mondiale, ce n'est pas du domaine de la poésie ou de l'imaginaire, mais c'est la réalité concrète que les révolutions de ce siècle en technologie, en géopolitique et dans les communications ont rendue irréversible. La libre circulation des capitaux, des marchandises et des personnes par-delà les frontières demeurera le facteur fondamental de la croissance économique mondiale et du renforcement des institutions démocratiques partout dans le monde. Les États-Unis ne peuvent pas échapper à leurs responsabilités mondiales. Le monde d'aujourd'hui réclame une direction des affaires mondiales et notre pays doit répondre à cette demande. Au XXI^e siècle, il ne peut y avoir de place pour les isolationnistes ; nous devons tous être des internationalistes* »⁷⁶. Finalement, cette déclaration est l'officialisation d'un mondialisme⁷⁷ que ses initiateurs veulent babélien. Mais ne risquent-ils pas, en raison d'une ambition démesurée, de connaître une fin aussi tragique que le premier ?

76. Ibid., pp. 475-476.

77. Le 24 décembre 2005, Benoît XVI a délivré son message de Noël. Issu de la pensée de Vatican II, il a tenu des propos typiques où se côtoient les principes de la Cité de Dieu et de la Cité de l'homme : « *Homme moderne, adulte pourtant parfois faible dans sa pensée et dans sa volonté, laisse-toi prendre par la main par l'Enfant de Bethléem ; ne crains pas, aie confiance en Lui ! La force vivifiante de sa lumière t'encourage à t'engager dans l'édification d'un Nouvel Ordre Mondial, fondé sur de justes relations éthiques et économiques. Que son amour guide les peuples et éclaire leur conscience commune d'être une famille appelée à construire des relations de confiance et de soutien mutuel. L'humanité unie pourra affronter les problèmes nombreux et préoccupants du monde présent : de la menace terroriste aux conditions d'humiliante pauvreté dans laquelle vivent des millions d'êtres humains, de la prolifération des armes aux pandémies et à la dégradation de l'environnement qui menace l'avenir de la planète* », in <http://72.14.221.104/search?q=cache:mujht8BMW1QJ:news.catholique.org/7035-message-de-noel-2005-du-pape-benoit-xvi+beno%C3%A9t+XVI,+message+de+No%C3%ABl,+2005,+nouvel+ordre+mondial&hl=fr&ct=clnk&cd=4&ie=UTF-8> Le principe du Nouvel Ordre Mondial promu par les instances internationales étant une émanation directe d'un système de pensée absolument contraire au « nouvel ordre mondial » catholique, Benoît XVI aurait dû dire (...) *la force vivifiante de sa lumière t'encourage à combattre l'édification du Nouvel Ordre Mondial actuel* (...). Enfin, nous pouvons souligner cette expression « homme moderne » typique de la pensée de Vatican II. Il n'y a pas d'homme « moderne » mais l'homme tout court. Les propos tenus par les instances dirigeantes de l'Église dans le cadre de Vatican II présentent toujours un caractère alambiqué, certains diraient périlleux, permettant toutes les dérives. Cet engagement encouragé par Benoît XVI présente des similitudes avec le « ralliement » lancé par le pape Léon XIII sous l'influence décisive de son secrétaire d'État, le cardinal Rampolla. Ce dernier fut élu pape en 1903. Mais son élection fut cassée par François-Joseph, empereur d'Autriche-Hongrie, en raison des affiliations maçonniques très haut placées de ce prince de l'Église. Après cet intermède, c'est Saint Pie X qui succéda à Léon XIII.

Suite à son encyclique *Inter innumeras sollicitudines* (*Au milieu des sollicitudes*), Léon XIII a encouragé les catholiques français en 1892 à rallier le système républicain dans le but de pouvoir peser à l'intérieur du régime et à rapprocher sa législation des principes catholiques. Cette politique a été décisive dans la naissance de la démocratie chrétienne. En réalité, ce ralliement fut un jeu de dupes au dépens de la papauté car il permit l'établissement de la démocratie chrétienne soumise aux principes fondateurs de 1789 tandis que le catholicisme français se convertissait aux droits de l'homme. On peut imaginer un processus similaire avec l'engagement des autorités de l'Église depuis Vatican II dans le Nouvel Ordre Mondial à moins que la barque de saint Pierre ne change subitement de direction. En tout cas, de nombreux religieux font tout pour bloquer une possibilité de changement. Le supérieur de la Compagnie de Jésus, le Hollandais Peter-Hans Kolvenbach, n'a pas hésité à affirmer dans un discours prononcé en 1997 que « (...) *le monde n'est pas voué à la dispersion. L'Europe, elle aussi, est capable de réaliser son unification (...). L'échec de la tour de Babel n'est pas fatal* » (d'où le sous-titre de ce livre) in <http://www.sedos.org/french/kol.html>. Quand on sait que la destruction de Babel dans la Bible est une punition divine, de tels propos tenus par ce haut responsable de l'Église, conseiller de Jean-Paul II puis de Benoît XVI, laissent songeur. Il est vrai que la création de la Commission des évêchés de la Communauté européenne (la COMECE), le 3 mars 1980, instrument de liaison entre les instances européennes et les dirigeants de l'Église, aide grandement à créer des liens utiles permettant l'édification d'une Union européenne très éloignée des principes prônés par un saint Thomas d'Aquin.

L'ÉCOSSE SUR LA VOIE DE L'INDÉPENDANCE

Partout en Europe, les revendications sécessionnistes prennent de l'ampleur. Le renforcement des prérogatives politiques au profit des régions en liaison directe avec les instances européennes vide les États-nations de leur substance régaliennne. Environ 80 % des directives adoptées en France par l'Assemblée nationale ne sont que l'application des mesures bruxelloises. Indirectement, cela révèle la très faible marge de manœuvre des gouvernements censés nous diriger et la vacuité du théâtre électoral à l'approche des élections présidentielles. Que peuvent donc faire un président de la République et son gouvernement quand 80 % des directives adoptées en France ne sont pas de leur fait ? Ce phénomène valable partout dans les États européens accélère leur décomposition. L'exemple de la Belgique est significatif. Secoué par des revendications flamandes soucieuses de ne plus soutenir à bout de bras une Wallonie en pleine détresse économique, notre voisin outre-quiévrain est à l'article de la mort. Le document fiction de la chaîne de télévision wallonne, la RTBF, annonçant le 13 décembre 2006 l'indépendance de la Flandre a provoqué un vent de panique chez tous les francophones. En fait, cette émission a été voulue pour véritablement lancer le débat sur la place publique afin de préparer les esprits à l'éclatement tôt ou tard de ce pays. Charles-Maurice de Talleyrand disait qu'il fallait « *agiter le peuple avant de s'en servir* ». Dans le cas belge, c'est plutôt réussi. Outre la balkanisation progressive de l'Espagne, l'opposition grandissante entre l'Italie du Nord riche et celle du Sud pauvre¹, les revendications sans cesse croissantes des Hongrois de la Transylvanie roumaine ou encore des tensions intercommunautaires de plus en plus vivaces en Suisse, il existe une région d'Europe appelée à faire parler d'elle, c'est l'Écosse.

1. Ce phénomène d'opposition entre régions riches et pauvres concerne toute l'Europe et alimente les séparatismes. On peut même observer outre-Rhin des problèmes relationnels entre les Länder riches (Bade-Wurtemberg, Bavière) et ceux pauvres en Allemagne orientale.

À l'origine, l'Écosse a été un véritable État qui, suite à l'Acte d'Union de 1707, fut totalement intégré à l'Angleterre. La politique de Londres primait sur la vie écossaise. Cependant, en raison de l'engagement du Royaume-Uni dans l'Union européenne, une régionalisation s'est mise en place réveillant des espoirs dans de nombreux Highlands mais aussi au Pays de Galles. L'arrivée au pouvoir de Tony Blair en 1997 fut un véritable tournant puisque le Premier ministre anglais permit la renaissance du Parlement d'Écosse à Édimbourg (*Holyrood*, siège du Parlement conçu par l'architecte catalan Enric Miralles) qui ouvrit sa première session en 1999. Cette politique de régionalisation renforcée appelée *Devolution*, offre des compétences législatives multiples à la nouvelle direction politique qui échappent au Parlement anglais de Westminster : agriculture, pêche, éducation, santé, collectivités locales, les transports... Ce renforcement des compétences régionales écossaises ne serait pas dramatiques si celles-ci n'étaient pas tributaires de Bruxelles, instance supranationale. La ratification par la Grande-Bretagne du document germano-européen, la charte de l'autonomie locale, le 24 avril 1998, permet aux différentes collectivités britanniques, particulièrement écossaises et galloises, une autonomie politique et fiscale en lien de plus en plus direct avec Bruxelles. Pour l'Écosse soucieuse d'échapper à l'étreinte anglaise, c'est une aubaine. La politique régionaliste de Tony Blair a trouvé sa récompense par la remise de la plus haute distinction européenne en 1999, le Prix Charlemagne. En fait, le Premier ministre anglais a réveillé des ambitions écossaises assoupies après trois siècles de domination anglaise sans complexe. Désormais, il faut « passer à la caisse ».

En effet, de nombreux dirigeants politiques écossais ont pris goût à l'autonomie et, désormais, réclament une indépendance complète. Suite à la politique irakienne du Royaume-Uni fortement désavouée par la population, les travaillistes écossais se sont effondrés tandis que le *Scottish National Party* (SNP) dirigé par Alex Salmond et prônant l'indépendance de l'Écosse arrive en tête des sondages. L'action déterminante du SNP en faveur d'une politique proprement écossaise est renforcée en raison de son appartenance aux Verts/Alliance Libre Européenne, parti européen imprégné des principes ethno-régionalistes et piloté par Berlin, regroupant de nombreux partis indépendantistes régionalistes (voir notre ouvrage « La décomposition des nations européennes », annexes V et XXI). Selon un sondage du *Sunday Telegraph* (26.11.06), 52 % des Écossais sont favorables à l'indépendance tandis que 59 % des Anglais souhaitent se séparer de leur voisin du Nord. Cette situation donne des sueurs froides à Tony Blair qui n'hésite pas à parler de « cauchemar constitutionnel » d'autant plus que son successeur probable en 2007, Gordon Brown, est... Écossais. Sachant que les dirigeants du SNP ont promis de soumettre un projet de loi au Parlement écossais portant sur l'organisation d'un référendum sur l'indépendance de l'Écosse dans les cent jours qui suivraient leur arrivée au pouvoir², on voit

2. Dans un livre blanc présenté le 14 août 2007, le Premier ministre régional d'Écosse du SNP, Alex Salmond, a proposé la tenue d'un référendum sur l'indépendance. Afin de prévenir un échec, il propose aussi deux autres possibilités : le statu quo des prérogatives accordées à l'Écosse depuis 1999 ou l'accroissement des compétences à la région.

toutes les difficultés constitutionnelles surgissant au Parlement de Westminster avec un Premier ministre écossais à la tête d'une Angleterre en train de rompre ses liens avec l'Écosse et privée des 41 députés travaillistes d'Édimbourg. Bref, l'expression « Royaume-Uni » risque de perdre de sa consistance³. Ce phénomène outre-manche entre dans le grand bouleversement de décomposition/recomposition qui attend toute l'Europe mais également le monde entier en faveur de la nouvelle architecture mondiale poursuivant la création de grandes unités continentales unifiées.

3. Ces élections ont vu la victoire du SNP, parti indépendantiste, d'un siège sur les travaillistes. Résultats des élections du 3 mai 2007 au Parlement écossais et progression par rapport aux élections de 2003 entre parenthèses (total des sièges : 129).

- Scottish National Party (les indépendantistes) : 47 sièges (+ 20)
- Scottish Labour Party (les travaillistes) : 46 sièges (- 14)
- Scottish Conservatives (les conservateurs) : 17 sièges (- 1)
- Scottish Liberal Democrats (les libéraux) : 16 sièges (- 1)
- Scottish Green Party (les verts) : 2 sièges (- 5)
- Margo MacDonald : 1 siège

Sur 129 députés en 2007, 41 élus soit 31,8 % n'étaient pas présents au Parlement écossais lors des élections de 2003. La présence féminine est relativement importante puisque 43 députés femmes (33,3 %) constituent la nouvelle assemblée. Dans le cas des élections au Pays de Galles, le parti indépendantiste, Plaid Cymru, a progressé en devenant la deuxième force politique du pays. Résultats en sièges du Parlement gallois en mai 2007 et progression par rapport aux élections de 2003 entre parenthèses (total des sièges : 60).

- Parti travailliste/Labour : 26 sièges (- 3)
- Parti nationaliste gallois/Plaid Cymru : 15 sièges (+ 3)
- Conservateurs : 12 sièges
- Libéraux démocrates : 6 sièges
- Divers : 1 siège

LA FRAGMENTATION DE LA FRANCE A COMMENCÉ

Malgré le *non* sans appel des Français, le 29 mai 2005, au projet de constitution européenne, les dirigeants politiques s'évertuent à vouloir le relancer. Il est vrai que le rapport rédigé par les députés européens, l'Anglais Andrew Duff (Groupe Alliance des Démocrates et des Libéraux pour l'Europe) et l'Autrichien Johannes Voggenhuber (Vers/Alliance Libre Européenne), appelant à la mise en place d'une constitution européenne pour 2009¹, a été adopté par le Parlement européen le 19 janvier 2006². Cependant, à l'insu du peuple que les dirigeants ne veulent plus souverain, d'autres documents entrent ou s'appêtent à entrer en vigueur en France annonçant la dislocation de notre pays.

Le 30 juin 2006, en pleine période de foot (*panem et circenses*), l'Assemblée nationale a ratifié un document européen³, plus exactement germano-européen⁴, la charte de l'autonomie locale. Comme le stipule clairement l'article 3 de cette charte : « *Par autonomie locale, on entend le droit et la capacité effective pour les collectivités locales de régler et de gérer, dans le cadre de la loi, sous leur propre responsabilité et au profit de leurs populations, une part importante des affaires publiques* ». Dans le domaine finan-

1. Rapport sur la période de réflexion : la structure, les sujets et le cadre pour une évaluation du débat sur l'Union européenne (2005/2146(INI), Commission des Affaires constitutionnelles, Corapporteurs : Andrew Duff et Johannes Voggenhuber. Final A6-0414/2005.

2. http://www.europarl.europa.eu/news/expert/background_page/008-4356-019-01-03-901-20060113BKG04268-19-01-2006-2006-false/default_p001c003_fr.htm

3. Loi n° 2006-823 du 10 juillet 2006 parue au JO n° 159 du 11 juillet 2006.

4. Rapport sur « Les institutions régionales en Europe », Strasbourg, Éditions Congrès des Pouvoirs Locaux et Régionaux de l'Europe, Quinzième session, Strasbourg, 10-12 juin 1980 (CPL (15) 5 Final), projet de résolution présenté par la Commission des structures et des finances locales, rapporteur M. A Galette (Allemagne).

cier, l'article 9 précise : « *Les collectivités locales ont droit, dans le cadre de la politique économique nationale, à des ressources propres suffisantes dont elles peuvent disposer librement dans l'exercice de leurs compétences* ».

En fait, la France s'imbibe de l'organisation politique allemande dont les structures fédérales s'appuient, entre autres, sur l'autonomie des collectivités locales. Ceci implique une indépendance sur le plan personnel (choix du personnel et droit de licencier), une indépendance financière (gestion propre), une indépendance au plan de l'organisation (pouvoir de régler l'organisation interne), une indépendance juridique (possibilité de promulguer des règlements communaux) ou encore une indépendance fiscale (la commune peut percevoir des taxes, des contributions, ...). En fait, ces caractéristiques allemandes, émanant directement de l'article 28 de la Loi Fondamentale (*Grundgesetz*), se retrouvent, à quelques virgules près, dans la charte de l'autonomie locale qui, désormais, régit les collectivités locales françaises. Ce décalque germanique sur les structures internes de la France va, en fait, encore plus loin.

En effet, la décentralisation/régionalisation lancée par le gouvernement Raffarin en 2002 ouvre la voie à l'émancipation politique et financière des régions⁵. En 2003, l'Alsace a obtenu le privilège de gérer les Fonds structurels directement avec Bruxelles sans passer par l'autorité de l'État français, c'est-à-dire par l'intermédiaire des préfets. Désormais, l'interlocuteur direct du Conseil régional alsacien, dans cette affaire de gros sous, est l'autorité supranationale de Bruxelles. D'une certaine manière, la France a perdu l'Alsace même si théoriquement, cette région reste officiellement dans le cadre national. N'oublions pas que la coopération transfrontalière, dont le but officiel est de transformer les frontières nationales en frontières administratives, conduit progressivement à fusionner l'Alsace avec le Pays de Bade appelés à constituer une eurorégion rhénane⁶. La ratification de la charte de l'autonomie locale accélèrera la réunion des deux entités territoriales de part et d'autre du Rhin, d'autant plus que l'Allemagne a ratifié cette charte qui n'est que l'émanation directe de son organisation politique interne.

5. La régionalisation qui touche tous les États de l'Union européenne trouve sa source au texte suivant : Recommandation 34 (1997) sur le projet de charte européenne de l'autonomie régionale. Discussion par le Congrès et adoption le 5 juin 1997, 3^e séance (voir doc. CPR (4) 4 révisé, recommandation présentée par M. Peter Rabe, rapporteur, Allemagne). Les conséquences de cette régionalisation sont multiples. Signalons que des hommes politiques français comme Alain Madelin et Édouard Balladur évoquent la possibilité de régionaliser le smic. Inévitablement, cela ouvrirait une cascade de changements comme la régionalisation des cotisations, des salaires des fonctionnaires, des allocations familiales, de la sécurité sociale (revendication qui existe déjà dans le cas flamand) sans parler des inévitables fraudes fiscales en tout genre parmi les personnes travaillant dans des régions riches mais résidant dans des régions dites « pauvres ».

6. Voir notre ouvrage, Pierre Hillard, « La décomposition des nations européennes », Paris, Éditions François-Xavier de Guibert, 2005, annexe 9 et <http://www.diploweb.com/p5hillard1.htm> (www.diploweb.com).

Cependant, les événements s'accélérent avec la décision du pouvoir politique d'étendre aux autres régions françaises le droit de gérer ces fameux Fonds structurels qui, pour la période 2007-2013, sont à hauteur de 12,7 milliards d'euros. De nombreux féodaux régionaux aimeraient gérer eux-mêmes cette manne sans passer par le contrôle et la gestion de l'autorité nationale. Déjà, en avril 2006, le président de l'ARF (Association des Régions Françaises), Alain Rousset, accompagné de plusieurs présidents de régions dont Ségolène Royal, avait demandé au Premier ministre Dominique de Villepin la possibilité d'étendre le privilège alsacien à toute la France⁷. Une mâle réponse avait été donnée par le Premier ministre : NON ! Cependant, comme le disait si bien Jules Renard : *« Il est bon d'avoir des idées arrêtées, mais pas toujours au même endroit »*. Dans ce cas bien précis, le 19 octobre 2006, le ministre de l'Intérieur et de l'aménagement du territoire, Nicolas Sarkozy, a déposé au Sénat un « Projet de loi relatif à l'expérimentation du transfert de la gestion des Fonds structurels européens »⁸. Depuis ce lancement, le rapport est mené par Catherine Troendle, comme par hasard sénateur alsacien UMP qui, au nom de la commission des lois, l'a déposé en janvier 2007⁹. Comme le stipule clairement ce rapport : *« Le projet de loi a pour objet de permettre la poursuite de ces expérimentations au cours de la période 2007-2013 en donnant une base juridique : d'une part, au transfert expérimental des fonctions d'autorité de gestion et d'autorité de certification des crédits européens pour 2007-2013 au bénéfice de collectivités territoriales, de groupements de collectivités territoriales ou de groupements d'intérêt public au titre des programmes de l'objectif « coopération territoriale » ; d'autre part, à la poursuite, au cours de cette période de l'expérimentation menée par la région Alsace d'exercice des fonctions d'autorité de gestion et d'autorité de paiement de plusieurs programmes de la politique de cohésion au cours de la période 2000-2006 (...) »*.

Certes, des navettes parlementaires seront nécessaires entre le Sénat et l'Assemblée nationale afin de concrétiser ce projet qui, sauf accident de parcours, aboutira à une quasi-indépendance des régions françaises. Ces dernières pourront se regrouper par delà les frontières nationales devenues pour former des eurorégions, entités territoriales se dégageant de l'autorité nationale, grâce au rôle néfaste de l'institut germano-européen, l'ARFE (l'Association des Régions Frontalières Européennes)¹⁰. Actuellement, nous assistons au transfert de plus en plus massif de prérogatives aux régions traitant de plus en plus avec les autorités supranationales de Bruxelles. A ce rythme, les jours de la France en tant que nation sont comptés.

7. Voir p. 55 : « Le numérique pour démembrer les États européens ».

8. Texte n° 31 (2006-2007) de M. Nicolas Sarkozy, déposé au Sénat le 19 octobre 2006.

9. Rapport n° 161 (2006-2007) de Mme Catherine Troendle, fait au nom de la Commission des lois, déposé le 17 janvier 2007, Sénat.

10. Voir notre ouvrage, Pierre Hillard, « Minorités et régionalismes », Paris, Éditions François-Xavier de Guibert, p. 234 et suivantes.

L'HISTOIRE CACHÉE DES RELATIONS FRANCO-AMÉRICAINES

Lors de sa visite aux États-Unis, Nicolas Sarkozy prononça un discours, le 12 septembre 2006, à la *French American Foundation* (FAF, la « Fondation franco-américaine »). Rappelant la nécessité de « *rebâtir la relation transatlantique (...) et de favoriser la constitution d'une Europe politique forte et influente sur la scène internationale* »¹, le prétendant à l'Élysée a dû ravir par ces propos les dirigeants de cette Fondation largement méconnue. L'étude de celle-ci est pourtant profitable afin de mieux saisir les liens ô combien étroits qui lient les élites franco-américaines.

La FAF doit son origine aux actions de trois éminents américains² : James G. Lowenstein, membre entre autres du *Council on Foreign Relations* (le CFR) où s'élabore la politique étrangère des États-Unis et dont l'équivalent britannique est le *Royal Institute of International Affairs* (RIIA dit Chatham House) ; James Chace, directeur de la rédaction de *Foreign Affairs*, revue du CFR et de Nicholas Wahl, professeur de science politique et fin connaisseur de la classe dirigeante française lui permettant des contacts en particulier avec le Général de Gaulle et Michel Debré. S'appuyant dans les années 1970 sur tout un réseau³ des milieux politiques, des affaires, de la presse et universitaires français comme Olivier Chevrillon, un des fondateurs de la revue *le Point* ; Pierre Jouven, président de Péchiney ; Jean-Louis Gergorin (futur membre du comité exécutif d'EADS) et Thierry de Montbrial (futur président de l'Institut français des relations internationales, l'IFRI) co-dirigeants à l'époque le Centre d'analyse et de prévision (le CAP) du ministère des Affaires étrangères de 1973 à 1984, ils obtinrent l'appui officiel de

1. http://www.u-m-p.org/site/index.php/ump/s_informer/discours/deplacement_de_nicolas_sarkozy_aux_etats_unis_9_au_12_septembre_2006

2. http://www.frenchamerican.org/board_directors.html

3. <http://www.french-american.org/srt/extra/flb/minisite/show?location.id:=1198&id:=60>

Valéry Giscard d'Estaing. Ce dernier, lors d'un dîner à l'ambassade de France aux États-Unis, annonça la création d'une double Fondation franco-américaine, le 18 mai 1976, en accord avec le président américain Gerald Ford et le secrétaire d'État Henry Kissinger⁴. Ainsi, la *French American Foundation* (la FAF) vit le jour avec un siège à New-York⁵ et l'autre à Paris⁶. Comme le rappellent les textes officiels : « *L'objectif de la Fondation franco-américaine est de renforcer la relation franco-américaine considérée comme un élément essentiel du partenariat transatlantique* »⁷. Pour accomplir cet idéal, les bonnes fées de la finance, de la grande presse, de l'université et de la politique se sont pressées autour du tout nouvel institut. Les grâces ont été particulièrement abondantes.

En effet, la branche américaine a bénéficié d'appuis inestimables. Il n'est pas possible de nommer l'intégralité des dirigeants et des contributeurs financiers en raison de la liste impressionnante des participants. Cependant, on peut relever parmi les membres anciens et nouveaux en 2007 : John D. Negroponte, plusieurs fois ambassadeurs et dont la dernière nomination s'est déroulée à Bagdad, membre du CFR et à la tête du *Director of National Intelligence* (DNI)⁸, il a été un des présidents de la FAF de New York ; Ernest-Antoine Sellière, ancien président du patronat français et européen (le MEDEF et l'UNICE) ; les anciens ambassadeurs américain en France, Félix G. Rohatyn, et François Bujon de l'Estang à Washington⁹ ; ou encore l'actuel président de la FAF de New York, Nicholas Dungan dont les activités se sont déployées au sein de la très atlantiste *Chatham House*¹⁰. Par ailleurs, les appuis financiers ne manquent pas puisqu'on peut relever des noms prestigieux comme David Rockefeller, fondateur de la Trilatérale et président honoraire du CFR ; Franck Carlucci, ancien secrétaire adjoint à la CIA et ancien secrétaire à la défense du président Reagan, il a été le directeur du très puissant Groupe Carlyle. Cette société d'investissements américaine est très impliquée dans l'industrie de la défense tout en étant proche de l'administration Bush. Enfin, nous pouvons relever parmi les contributeurs : EADS, l'Oréal USA ou encore la Société Générale¹¹.

La FAF française n'a pas à rougir de sa jumelle new-yorkaise. Dirigée au début par le président de Pechiney jusqu'en 1982, Pierre Jouven, la Fondation est présidée depuis 1997 par Michel Garcin¹², Directeur général de *Hervé Consultants* (spécialiste en accompagnement d'entreprises). Le Conseil de surveillance¹³ réunit EADS France, BNP Paribas, la Caisse des

4. [http://www.frenchamerican.org/pdf/faf %20- %20catalog %20printer.pdf](http://www.frenchamerican.org/pdf/faf%20-%20catalog%20printer.pdf)

5. www.frenchamerican.org

6. www.french-american.org

7. <http://www.frenchamerican.org/statement.html>

8. Jusqu'au 4 janvier 2007, John D. Negroponte a supervisé l'ensemble des services de renseignement des États-Unis (Voir conclusion, p. 152).

9. http://www.frenchamerican.org/board_directors.html

10. http://www.frenchamerican.org/about_president.html

11. <http://www.frenchamerican.org/contributors.html>

12. [http://www.french-american.org/srt/extra/flb/minisite/show ?location.id :=1338&id :=36](http://www.french-american.org/srt/extra/flb/minisite/show?location.id:=1338&id:=36)

13. [http://www.french-american.org/srt/extra/flb/minisite/show ?location.id :=1338&id :=35](http://www.french-american.org/srt/extra/flb/minisite/show?location.id:=1338&id:=35)

dépôts et des représentants comme Yves de Gaulle (secrétaire général de Suez), Jean-Louis Gergorin (vice-président de la coordination stratégique chez EADS, mais dont les activités ont cessé avec l'affaire Clearstream) ou Marwan Lahoud, PDG du leader européen dans le secteur des missiles MBDA dont EADS est actionnaire à 37,5 % et dont le frère Imad Lahoud a connu quelques démêlées judiciaires en liaison avec Jean-Louis Gergorin lors de l'affaire Clearstream. Enfin, nous pouvons ajouter que la FAF française est soutenue par le ministère des Affaires étrangères, le ministère de l'éducation nationale ou encore l'Institut d'Études politiques de Paris¹⁴.

Cependant, l'action de la FAF est encore plus considérable en raison de sa capacité à recruter des personnes appelées à occuper de hautes fonctions. C'est dans le programme intitulé *Young Leaders* qu'une véritable sélection s'opère. Comme l'affirment clairement les textes officiels : « *Le programme phare des Young Leaders, piloté par les deux entités* (ndlr : New-York et Paris), *visé à créer et à développer des liens durables entre des jeunes professionnels français et américains talentueux et pressentis pour occuper des postes clefs dans l'un ou l'autre pays* »¹⁵. Au sein de la sélection, c'est le professeur de science politique américain et membre du CFR, Ezra Suleiman, qui fut l'unique responsable de 1981 à 1984, puis de 1994 à 2001, du recrutement des *Young Leaders* en France¹⁶. Après une sélection drastique¹⁷, seuls 125 Américains et 126 Français composent les *Young*

14. <http://www.french-american.org/srt/extra/flb/minisite/show?location.id:=1338&id:=68>

15. *Rapport d'étude pour le ministère des Affaires étrangères*, analyse du processus de sélection des *Young Leaders* français pour la période 1981-2005, French American Foundation, Paris et New-York, 2006, p. 4.

16. *Ibid.*, p. 6.

17. Comme le rappelle le « *Rapport d'étude pour le ministère des Affaires étrangères* » en liaison avec la FAF : « *La sélection s'opère en 3 phases* :

1) La première phase consiste à pré-sélectionner des candidats. Celle-ci se fait par l'intermédiaire du réseau de la French-American Foundation, par d'anciens *Young Leaders* ou d'actuels membres du Conseil de Surveillance. Récemment, un effort a été entrepris pour diversifier socialement et professionnellement les candidats, notamment par le repérage dans la presse des profils prometteurs.

2) La deuxième phase consiste à recueillir formellement les candidatures. Les dossiers ainsi constitués contiennent la biographie du candidat et une lettre de recommandation. Des entretiens de motivations sont organisés.

3) La dernière phase de la procédure est la sélection finale des candidats. Après avoir reçu le dossier de chaque candidat, le Comité de sélection se réunit. Ce comité comprend environ 10 membres dont la majorité sont des anciens *Youngs Leaders*. Les candidats ayant obtenu le plus de voix sont sélectionnés. (...). A partir de 2002, deux modifications importantes interviennent cependant :

a) Un travail de documentation et d'exploitation même s'il reste insuffisant est effectué afin de fournir aux membres du Comité de sélection des dossiers de candidatures les plus exhaustifs possibles. Les dossiers comportent désormais un CV, des lettres de recommandation, de même que parfois une lettre de motivation des candidats.

b) Une politique de la diversité est élaborée avec le Comité de sélection français en complément des choix effectués par son homologue américain. Le but est d'ouvrir la sélection des *Young Leaders* à des candidats aux dossiers plus atypiques (syndicalistes, acteurs associatifs, créateurs, artistes, etc.) afin d'être plus représentatifs de toutes les composantes de la société française. C'est ainsi que, pour la première fois, des militaires (Pascal Ausseur

Leaders depuis 1981 [jusqu'en 2005] Nous pouvons citer les noms suivants dans la liste des *Young Leaders* dans le cadre de la FAF américaine¹⁸ : Antony Blinken (1998, ancien conseiller en politique étrangère du président Clinton), Ian Brzezinski (2001, chargé aux affaires de défense de l'OTAN, fils du célèbre géopolitologue Zbigniew Brzezinski), le général Wesley K. Clark (1983, ex-commandant en chef des troupes de l'OTAN en Europe), le président Clinton (1984) et Hillary Clinton (1983, sénateur)¹⁹. Nous pouvons relever les noms suivants dans la liste des *Young Leaders* dans le cadre de la FAF française²⁰ : Philippe Auberger (1989, député UMP), Yves Censi (2003, député UMP), Jérôme Chartier (2003, député UMP), Nicolas Dupont-Aignan (2001, député UMP, Debout la République), Alain Juppé (1981, député UMP), Éric Raoult (1994, député UMP), Valérie Pécresse (2002, député UMP), Jacques Toubon (1983, député UMP), François Hollande (1996, député socialiste), Arnaud Montebourg (2000, député socialiste), Pierre Moscovici (1996, député socialiste), Alain Richard (1981, socialiste, ancien ministre de la Défense), Henri de Castries (1994, Directeur général du groupe AXA assurances)²¹, Emmanuel Chain (1999, journaliste), Jérôme Clément (1982, Président d'ARTE), Annick Cojean (2000, journaliste au Monde), Jean-Marie Colombani (1983, Directeur de la publication du Monde), Matthieu Croissandeau (2002, rédacteur en chef adjoint du Nouvel Observateur), Jean-Louis Gergorin (1994), Bernard Guetta (1981, journaliste à France Inter), Erik Izraelewicz (1994, rédacteur en chef des Échos), Laurent Joffrin (1994, PDG de Libération), Jean-Noël Jeanneney (1983, président de la BNF), Sylvie Kaufmann (1998, journaliste au Monde), Yves de Kerdrel (2005, journaliste aux Échos), Marwan Lahoud (1999), Anne Lauvergeon (1996, ancienne conseillère du Président François Mitterand, présidente d'AREVA), François Léotard (1981, ancien ministre de la Défense), Alain Minc (1981), Laurent Cohen-Tanugi (1996, Sanofi-Synthélabo et membre du conseil d'administration du think tank « Notre Europe » créé par l'ancien président de la Commission Jacques Delors), Christine Ockrent (1983), Olivier Nora (1995, président des Éditions Grasset), Denis Olivennes (1996, président de la FNAC)... etc²².

en 2002) sont choisis dans la sélection française », op. cit, pp. 18-19 in http://www.french-american.org/upload/flb/151/Rapport_leadership_vers_fin_16_juin_1150463326883.pdf

18. Voir la liste complète, p. 113.

19. <http://www.french-american.org/srt/extra/flb/minisite/show?location.id:=1381&id:=123>

20. Voir la liste complète, p. 108.

21. Henri de Castries du groupe AXA assurances est un proche de Nicolas Sarkozy. Au sein d'AXA assurances, nous pouvons relever la présence d'Ezra Suleiman, membre du comité d'audit, mais aussi membre du comité directeur de l'Institut Montaigne. Dans cet institut, des membres des *Young Leaders* sont présents : Philippe Manière (Directeur général de l'institut Montaigne), Philippe Wahl et Manuel Carcassonne. La force de la Fondation franco-américaine est de disposer d'un vivier lui permettant d'avoir des relais peu importe l'équipe gouvernementale au pouvoir.

22. <http://www.french-american.org/srt/extra/flb/minisite/show?location.id:=1381&id:=124>

Une telle représentation souligne l'influence capitale qu'exerce la *French-American Foundation* dans les liens franco-américains²³. Cette fondation²⁴ organise aussi différentes conférences sur la défense, le journalisme, l'éducation ou la santé. Nous trouvons parmi les participants, outre les personnes citées ci-dessus, des noms bien connus comme Jean-François Copé (porte-parole du gouvernement Chirac en 2007), Michel Barnier (conseiller politique de Nicolas Sarkozy en 2007), Nicolas Beytout (Directeur de la rédaction du Figaro), le général Henri Bentegeat (chef d'État-major des armées) etc²⁵. Tous ces colloques poursuivent, bien entendu, le but suprême de servir au mieux les intérêts de l'humanité.

23. Cette coopération s'illustre aussi dans le domaine économique. En effet, la FAF a organisé un colloque intitulé « Économies européennes et américaines, l'impossible divorce » sous la direction de Joseph P. Quinlan. Auteur d'un document paru en 2003 sous le titre « *Drifting apart or growing together ? The primacy of the transatlantic economy* », Joseph P. Quinlan a co-écrit avec Daniel S. Hamilton l'ouvrage de référence en matière de marché transatlantique sans entraves « *Deep integration* » dont le président de la Commission européenne, José Barroso, a tant vanté la valeur à la *School of Advanced International Studies* (SAIS), le 18 octobre 2005.

24. Voir la liste des *Young Leaders* sélectionnés en 2006, p. 118.

25. Rapport annuel 2003-2004, French-American Foundation. Cette fondation décerne chaque année le Prix Benjamin Franklin « à une personne qui, à travers sa vie, a œuvré à l'amélioration des relations entre la France et les États-Unis » comme le rappelle le rapport de la FAF. Les lauréats de ce Prix sont : l'ambassadeur C. Douglas Dillon, l'ambassadeur Walter J.P. Curley, Médecins sans frontières, Bernard Arnault (groupe de luxe LVMH), Michel David-Weill (ancien Président de Lazard Frères), la famille Forbes et Maurice Lévy (Président du Directoire de Publicis Groupe), *op. cit.*, p. 30.

Les Young Leaders français de 1981 à 2005 avec l'année de recrutement entre parenthèses

Pierre Albouy (2003)
Managing Director
Rothschild, Inc.

Jean-Luc Allavéna (2001)
Directeur Général Adjoint du Groupe
Lagardère Médias

Philippe Askenazy (2005)
Professeur d'économie
CNRS

Philippe Auberger (1989)
Président, Commission de surveillance
de la Caisse de Dépôts, Député UMP
(Union pour un Mouvement Populaire)
de l'Yonne

Agnès Audier (2000)
Havas

Maryse Aulagnon (2000)
Président
Groupe Affine

Pascal Ausseur (2002)
Capitaine de Vaisseau
État-major des Armées

Bertrand Badré (2002)
Lazard Frères

Patricia Barbizet (1994)
Directeur Général
Artémis

Nicolas Bazire (1998)
Directeur Général
Groupe Arnault

Karol Beffa (2005)
Pianiste et compositeur
École Normale Supérieure

Michel Bon (1981)
Président
Institut Pasteur

Isabelle Bordy (2004)
Director General
Yahoo! France

Stéphane Boujnah (2000)
Director, Technology Group
Crédit suisse First Boston

Pierre-Antoine Braud (2003)
Political Advisor
UN Mission to Congo (MONUC)

Frédérique Bredin (1994)
Vice-Présidente de la Stratégie
et du Développement, Lagardère

Manuel Carcassonne (2001)
Directeur littéraire
Éditions Bernard Grasset

Henri de Castries (1994)
Directeur Général
Groupe AXA

Yves Censi (2003)
Député UMP de l'Aveyron

Emmanuel Chain (1999)
Éléphant & Cie

Vincent Chapel (2003)
Founding Partner
Archimède SAS

Jérôme Chartier (2003)
Député UMP du Val d'Oise

Hedwige Chevrillon (1996)
Directrice adjointe de la rédaction
La Tribune

Jérôme Clément (1982)
Président
La Sept - ARTE

Laurent Cohen-Tanugi (1996)
Senior Vice President
General Counsel
Sanofi-Synthelabo

Anne-Laure de Coincy (2005)
Member of Cabinet for Gunter Verheugen
Vice President of the European Commission

Annick Cojean (2000)
Grand Reporter
Le Monde

Michel Combes (1998)
Directeur Général
Groupe Assystem

Christophe Cros (1999)
Directeur général délégué propriété Europe
Suez Environnement

Charlotte Dennerly (2003)
Director, Corporate Development,
North America, BNP Paribas

Louis Dreyfus (2005)
Chief Executive Officer
Libération

François Dutour (2004)
Président
Play Bac Publishing

Nicolas Dupont-Aignan (2001)
Député de l'Essonne (UMP et Debout
la République), Maire d'Yerres

Bruno Ehrhard-Steiner (2003)
Délégué Général
Institut Montaigne

Bernard Faivre d'Arcier (1983)
Ancien Directeur Artistique
du Festival d'Avignon

Olivier Ferrand (2005)
Délégué Général
A gauche en Europe

Stéphane Fouks (2001)
Président-Directeur Général d'Euro RSCG
Corporate et d'Euro RSCG Omnium

Nicolas Gaume (1999)
INA - TRAM

Bernard Guetta (1981)
Journaliste
France Inter

Jean-Marie Colombani (1983)
Président du Directoire
Directeur de la Publication
Le Monde

Matthieu Croissandeau (2002)
Rédacteur en chef adjoint
Le Nouvel Observateur

Olivier Danos (1989)
Directeur Scientifique
Généthon

Lorraine Donnedieu de Vabres (2000)
Avocate associée
Cabinet Jeantet

Sylvie Dreyfus (1981)
Direction des Affaires maritimes et des gens
de mer, ministère de l'Équipement,
des Transports et du Logement

Nicolas Dufourcq (1994)
Chief Financial Officer
Cap Gemini Ernst & Young

Amaury Eloy (2000)
Fondateur & co-Président
NewWorks

Jean-Louis Escary (2005)
Président et Fondateur
GenOdyssee SA

Eric Fassin (1994)
Professeur agrégé
Département de Sciences sociales
École Normale Supérieure

Geneviève Féron (2001)
Directeur Général
Core Ratings SAS

Michel Garcin (1982)
Président
French-American Foundation - France

Jean-Louis Gergorin (1994)
Executive Vice President Strategic
Coordination, European Aeronautic Defense
and Space Company

Jean-Claude Guillebaud (1981)
Directeur littéraire
Éditions du Seuil

Sylvain Hefes (1995)
Advisory Director, London
Goldman Sachs & co

Catherine Hodeir-Garcin (1989)
Agrége d'Histoire
IUFM d'Amiens

Erik Izraelewicz (1994)
Rédacteur en chef – Éditorialiste
Les Échos

Jean-Marc Jancovici (2002)
Consultant, Manicore

Laurent Joffrin (1994)
Le Nouvel Observateur

Alain Juppé (1981)
Ancien Premier Ministre, député UMP

Thomas Kamm (1998)
Vice President, Corporate Affairs
Pinault Printemps-Redoute

Yves de Kerdrel (2005)
Journaliste
Les Échos

Nathalie Kosciusko-Morizet (2005)
Député UMP de l'Essonne

Bruno Laffont (1989)
Executive Vice President
Lafarge

Philippe Langenieux-Villard (1994)
Maire, Conseiller régional
Ville d'Allevard

Anne Lauvergeon (1996)
Présidente du Directoire
AREVA

François Léotard (1981)
Ancien Ministre
Inspecteur Général des Finances

Jean-Louis Levet (1989)
Chef du Service, Service du Développement
Technologie et Industriel
Commissariat Général du Plan

Francis Lorentz (1983)
Directeur Général
e-LaSer et LaSer Informatique

François Henrot (1981)
Associé-Gérant
Rothschild & Cie Banque

François Hollande (1996)
Député et Premier Secrétaire
du Parti socialiste

François Jaclot (1994)
Directeur Général
Interbrew

Jean-Noël Jeanneney (1983)
Président, BNF

Alexandre de Juniac (2002)
Secrétaire du Conseil d'administration
Thalès

Philippe Jurgensen (1981)
Président-Directeur Général
CCAIMP

Sylvie Kauffmann (1998)
Journaliste
Le Monde

David Kessler (1999)
Directeur Général
Centre National de la Cinématographie

Sophie L'Hélias-Delattre (1999)
Avocat à la Cour

Marwan Lahoud (1999)
Chief Executive Officer
MBDA Missile Systems

Christopher Laszio (1989)
President
Innov-Ethics Group, LLC

Philippe le Corre (2004)
Cabinet du Ministère
Inspecteur Général des Finances

Bruno le Roux (1998)
Député socialiste de Seine-Saint-Denis
Assemblée Nationale

Yves Lichtenberger (1981)
Professeur
Université de Marne la Vallée

Philippe Manière (1994)
Directeur Général
Institut Montaigne

Caroline de Margerie (1994)

Maître des Requêtes
Conseil d'État

Pierre Mariani (1995)

Head, International Retail & Finance
Services BNP Parisbas

Alain Mérieux (1982)

Président-Directeur général
BioMérieux

Alain Minc (1981)

Président
AM Conseil

Ludovic de Montille (1989)

Senior Banker
BNP Parisbas

Aquilino Morelle (1998)

Ancien conseiller au Cabinet
du Premier ministre

Pierre Moscovici (1996)

Ancien Ministre
Secrétaire national aux affaires
internationales du parti socialiste

Laurence N'Kaoua (2004)

Journaliste
Les Échos

Olivier Nora (1995)

Président
Éditions Grasset et Fasquelle

Denis Olivennes (1996)

Président Directeur Général
Groupe FNAC

Valérie Pécresse (2002)

Députée UMP des Yvelines

Dorothée Pineau (1989)

Maire-adjointe chargée de l'urbanisme,
l'environnement et des espaces verts
Ville de Boulogne-Billancourt

Éric Raoult (1994)

Député UMP, maire de Rancy

Pierre Richard (1981)

Administrateur Délégué
Dexia

Gilles de Margerie (1989)

Directeur Financier
Crédit Agricole S.A.

Laurent Mènière (2002)

Senior Managing Director
Bear Stearns, London

Emmanuelle Mignon (2005)

Conseiller auprès du ministre de l'Intérieur

Arnaud Montebourg (2000)

Député socialiste de Saône et Loire

Véronique Morali (1995)

Directeur Général
Fimalac

Christine Morin-Postel (1981)

Senior Vice-President
Suez

Cécile Moulard (2000)

Meetic

Dominique Nora (1994)

Rédactrice en chef adjoint
Le Nouvel Observateur

Christine Ockrent (1983)

Journaliste, France Europe Express
France 3

Bruno Paccagnini (2004)

Lieutenant Colonel
État-major des Armées

Matthieu Pigasse (2005)

Managing Director, Lazard Frères

Hélène Ploix (1983)

Chairman
Pechel Industries

Alain Richard (1981)

Ancien ministre de la Défense socialiste,
maire de Saint-Ouen L'Aumône

Pascal Riché (1999)

Washington Bureau Chief
Libération

Maximilien Rouer (2005)
Chief Executive Officer
Becitizen

Shan Sa (2002)
Écrivain

Floriane de Saint Pierre (2003)
Président
Floriane de Saint Pierre et Associés

Guy Sorman (1982)
Président
Éditions Sorman

Bertrand de Talhouët (1999)
Président
La Redoute

Valérie Terranova (2000)
Chargé de Mission auprès du Président
de la République

Nicolas Tissot (2003)
Executive Vice President, C.F.O
Tractebel Electricity & Gas International

Jacques Toubon (1983)
Ancien ministre,
Député européen de l'UMP

Agnès Touraine (1996)
Act 3 Consultants

Marisol Touraine (1998)
Secrétaire National à la Solidarité
Parti socialiste

Stéphane Treppoz (1999)
Président Directeur général
AOL-Europe

Jean-Noël Tronc (1981)
Directeur de la Stratégie et de la Marque
Orange, France

Arnaud Ventura (2004)
Chief Executive Officer
PlaNet Finance

François Villeroy de Galhau (1995)
Président Directeur général
Cetelem

Philippe Wahl (1994)
Directeur Général, Havas

Les Youngs Leaders américains de 1981 à 2005 avec l'année de recrutement entre parenthèses

C. Spencer Abbot (1994)
FA-18 Pilot, U.S. Navy

Kenneth Adelman (1981)
Commodore Applied Technologies

Mario L. Baeza (1989)
Chairman and CEO
TCW/Latin America Partners, L.L.C

Evan Bayh (1994)
Senator (D-IN)
United States Senate

Carol Bellamy (1981)
President and CEO
World Learning

Adam Bellow (1995)
Editorial Editor
The free Press

Karan Bhatia (2003)
Assistant Secretary for aviation and
International Affairs
U.S. Department of Transportation

Antony Blinken (1998)
Democratic Staff Director
Senate Foreign Relations Committee

Joshua B. Bolten (1999)
Deputy Chief of Staff
The White House

John Bonifas (2000)
Founder and Executive Director
National Voting Rights Institute

William Bradley (1981)
Former Senator (D – NJ)

Thomas W. Bruce (1986)
Senior Vice President
Chlopak, Leonard, Schechter & Associates

Ian Brzezinski (2001)
Deputy Assistant Secretary for Defense
for European and NATO Affairs
U.S. Department of Defense

Amy Butte (2005)
Executive Vice President and Chief
Financial Officer
New-York Stock Exchange

Pastora San Juan Cafferty (1981)
Professor, School of Social Service
Administration, The University of Chicago

General Wesley K. Clark (1983)
Wesley Clark & Associates

**Former President William Jefferson
Clinton (1984)**

Senator Hillary Rodham Clinton (1983)
United States Senate (D – NY)

Steve Coll (1999)
Managing Editor
The Washington Post

T. Allan Comp, Ph. D (1989)
Team Leader : Watershed Partnerships
Allegheny Heritage Development
Corporatio

Dayna L. Cunningham (1998)
Research Fellow
MIT Sloan School of Management

Catherine Dale (2005)
Political Advisor, US Army
National War College

Mary Wadsworth Darby (1989)
Vice President
Morgan Stanley

John Darnton (1983)
Cultural Editor
The New York Times

Peggy C. Davis (1982)
John S.R. Shad Professor of Law
New York University

Amy B. Dean (2000)
President and CEO
South Bay AFL-CIO Labor Council

CSuzanne Delbanco (2001)

Executive Director
The Leapfrog Group

William Doyle (1994)

Managing Director
WFD Ventures L.L.C

Laura Efros (2004)

Director, Vaccine Public Policy
Merck & Co, Inc

Michael R. Enright (2001)

Deputy Mayor
City of Baltimore

Charles Ferguson (1996)

Writer & Investor

Julia K. Frazier (1995)

Vice-president and General Manager
Corning Clinical Laboratories

Craig L. Fuller (1983)

President & Chief Executive Officer
National Association of Chain Drug Stores

Herbert Getz (1996)

Senior Vice president
WMX Technologies, INC

Robert L. Gordon III (1994)

Colonel, U.S Army
Academy Professor
United States Military Academy

Maria G. Gotsch (1999)

Senior Vice President
New York City Investment Fund

Bernard M. Gwetzman (1984)

Senior Editor, Electronic News
The New York Times

Laura Hankins (2001)

Special Counsel to the Director
Public Defender Service

Franck C. Herringer (1981)

Chairman & CEO (ret)
Transamerica Corporation

Arthur H. House (1983)

President and CEO
Meridian Worldwide L.L.C

Deborah L. Devedjian (2001)

Managing Partner
Copernicus Learning Fund, L.P.

Margaret Ebrahim (2003)

Producer
CBS News, 60 Minutes II

David Elias (1989)

President
Elias Asset Management, Inc.

Daniel Feldman (2001)

Corporate Social Responsibility Attorney
Foley, Hoag, L.L.P

Richard W. Fisher (1982)

Former Deputy U.S. Trade Representative

Tyrone Freeman (2001)

General Manager
SEIU 434B

Eric Garcetti (2005)

Council member
City of Los Angeles, 13th district

Peter C. Goldmark, Jr. (1981)

Program Director
Environmental Defense

Ilene S. Gordon (1995)

President
Pechiney Plastic Packaging, Inc.

Randall Guynn, Esq. (1994)

Partner
Davis Polk & Wardwell

Charlotte Hallengren (1999)

Lieutenant Colonel, U.S. Army
Strategic Planner
The Joint Staff, Pentagon

Genevieve Hardigg (1994)

The Washington Post

Sara Horowitz (2003)

Executive Director
Working Today

Michael Huffington (1983)

Former Representative
United States House of Representatives

Gwen Ifill (1996)

Moderator

PBS

Piyush Jindal (2004)

Congressman (R-LA)

U.S. House of Representatives

Alexander Jutkowitz

President

Westhill Partners

Richard L. Kauffman (1994)

Chairman, The financing Group

Goldman, Sachs & Co

Athelia Knight (1998)

Staff writer

The Washington Post

Fred Krawchuck (2004)

Lieutenant Colonel, U.S. Army

James M. Landers (1999)

Deputy Bureau Chief and News Editor

Washington Bureau

The Dallas Morning News

Roderick K. von Lipsey (1996)

Vice President

Goldman Sachs & Company

Philippa Malmgren (2002)

President, The Canonbury Group

David McCormick (1999)

President & CEO

FreeMarkets

Wayne Meisel (1996)

President

The Corella & Bertram F. Bonner

Foundation

Jamie Metzl (2002)

Adjunct Professor of Law

University of Missouri

Toby Moffett (1981)

President & CEO

Livingstone/Moffet Global Consultants

Kimberly Morin (2003)

Manager

State & Local Government Affairs,

Monsanto

John N. Irvin, III (1994)

Managing Director

Brookside International

Kenneth I. Juster, Esq. (1994)

Under-Secretary for Industry and Security

Department of Commerce

Thomas A. Kalil (1994)

Special Assistant to the Chancellor

University of California at Berkeley

Scott Klug (1994)

Chief Executive Officer

Trails Media Group, Inc.

Jennifer Koch Easterly (2003)

Major, U.S. Army

Battalion Executive Officer

742nd Military Intelligence Battalion

Marc Lacey (2001)

Foreign Correspondant (Africa)

The New York Times

Charles Lewis (1994)

Executive Director

The Center for Public Integrity

James Mazzi (1981)

International Representative

Communications Workers of America

Mark Medish (2002)

Partner

Akin, Gump, Strauss, Hauer,

and Feld, L.L.P

David Mercer (2004)

President

Mercer & Associates, Inc

Steven A. Minter (1982)

Executive in Residence

Cleveland State University

Mark Montigny (2001)

Senator

Massachusetts State Senate

John A. Nagl (1999)

Major, U.S. Army

Peter F. Najera (2001)
Lieutenant Colonel, U.S. Army

Richard O'Donnell (2004)
Executive Director
Colorado Commission on Higher Education

Stephen A. Oxman (1981)
Senior Advisor
Morgan Stanley

Diana Propper de Callejon (1994)
General partner
Expansion Capital Partners

Franklin D. Raines (1983)
Chairman and CEO
Fannie Mae

Romesh Ratnesar (2004)
Senior Editor
TIME Magazine

Timothy Regan (1989)
Vice President, Government Affairs
Corning, Inc

Robert M. Rubin (1998)
Doctoral candidate and Teaching Fellow
in Theory and History of Architecture
Columbia University

Kori N. Schake (2001)
Director for Defense and Strategy
Requirements, National Security Council

Juan Sepulveda (1998)
Executive Director
The Common Enterprise

James Simmons (2003)
Managing Partner and Founder
Arrakis Capital Partners

Calvin Sims (2004)
Editorial Producer
New York Times Television

Timothy K. Smith (1996)
Senior Editor
Fortune Magazine

Joshua L. Steiner (1998)
Managing Principal
Quadrangle Group LLC

Iare O'Brien (1995,1996)
Partner, Shearman & Sterling

Michael Oresks (1998)
Executive Editor
International Herald Tribune

Priscilla Painton (1996)
Editor, Nation Section
Director of Political Coverage
TIME Magazine

Dina Powell (2005)
Assistant Secretary of State
for Educational and Cultural Affairs

Jamin Raskin (2001)
Professor of Constitutional Law
Washington College of Law
American University

Steven Rattner (1995)
Managing Principal
Quadrangle Group LLC

Joe Ritchie (1989)
Professor, Knight Chair in Journalism
Florida A & M University

Kevin Ryan (2003)
Chief Executive Officer
Doubleclick, Inc.

Christopher M. Schroeder (1998)
Vice President, Strategy
The Washington Post Company

James M. Shannon (1981)
Senior Vice President, General Counsel
National Fire Protection Association

Lisa Simpson, MB, BCh, MPH (1994)
Professor of Pediatrics
University of South Florida

Anthony A. Smith (1981)
Former President
French-American Foundation

Jonathan H. Spalter (1994)

John A. Thain (1999)
Chief Executive Officer
New-York Stock Exchange

Ian Thomas (2004)

Vice President – UK Business Development
The Boeing Company

John K. Tien (1999)

Lieutenant Colonel, U.S. Army

Wayne Tuan (2001)

Ziff Brothers Investments

Fidel Vargas (1996)

Former Mayor of Baldwin Park, CA

Steven Weisman (1981)

Member, Editorial Board
The New York Times

Katherine Weymouth (2003)

Director, Advertising Sales
The Washington Post

Lee Wolosky (2005)

Partner
Boies, Schiller & Flexner, LLP

Michael Woo (1994)

Director of Los Angeles Program
Local Initiatives Support Corporation

Melinda Yee Franklin (2000)

Managing Director
The Siena Group

James Thomas (2005)

Deputy Assistant Secretary of Defense for
Plans and Acting Deputy Assistant
Secretary of Defence for Strategy

Robert C. Treuhold (1998)

Managing Partner
Shearman & Sterling

Cynthia Tucker (1994)

Editorial Page Editor
The Atlanta Journal-Constitution

William F. Wechsler (2001)

Vice-President
Greenwich Associates

J. Robinson West (1981)

Chairman
PFC Energy

Isabel Wilkerson (1994)

The New-York Times

Kent Wong (1996)

Director
Center for Labor Research and Education

Phoebe Yang (2005)

Vice President for Business Development
and Strategy
Discovery Communications, Inc.

Robert Zoellick (1994)

United States Trade Representative

Membres des Youngs leaders français et américains sélectionnés en 2006

Elizabeth Alderman
Business Editor
International Herald Tribune

Serena Koenig
Instructor in Medicine
Harvard Medical School

Marie Lajus
Commissaire principal
Préfecture de police

Frédéric Lemoine
Président du Conseil de Surveillance
Avea

Roland de la Brosse
Chief Executive Officer
Plasto

Jan Crawford Greenburg
Correspondent
ABC

Art Hall
City Council Member
City of San Antonio

Adam Kaplin
Assistant, Professor, Department
of psychiatry, Johns Hopkins
University School of Medicine

Najat Belkacem
Président de la Commission culturelle
Région Rhône-Alpes

Gina Bianchini
Co-founder and CEO
Ning, Inc

Matt Blunt
Governor
State of Missouri

Celina Realuyo
Director of Counterterrorism
Finance Programs, US. Department of State

Camille Morineau
Conservatrice aux Collections
contemporaines, Musée National d'Art
moderne, Centre Georges Pompidou

Mary-Elise Sarotte
Tenured University Lecturer, St. John's
College, Cambridge University

Raymond Jefferson
Leadership and Organization Practice
McKinsey Consulting

Laurent Wauquiez
Député UMP de Haute-Loire

LA BABÉLISATION EN MARCHÉ

L'idéal d'unification de l'humanité se fait de plus en plus pressant. La création de grands blocs continentaux entre dans cette grande mystique, étape nécessaire à la fusion de l'ensemble. Ce « *chemin de transition* » comme se plaisait à le rappeler la très ésotérique Alice Bailey se retrouve dans les propos de Peter-Hans Kolvenbach, supérieur général de la Compagnie de Jésus. Dans un discours tenu en 1997, ce prince de l'Église a réaffirmé la nécessité de l'unité dans des termes proches de l'Être suprême : « *[L'homme de foi] est intimement convaincu que l'histoire de l'union humaine peut être écrite en collaboration avec le Seigneur de l'Histoire. L'échec de la tour de Babel n'est pas fatal. Le monde se meut vers un nouveau phénomène pentecostal où chacun, avec ses particularités, se fait communion avec l'esprit* ».

Ces incantations imprégnées d'un mysticisme éloigné de l'esprit romain ont pris une forme certaine avec le lancement de la « 1^{er} Convention Internationale pour une approche territoriale du développement » à Marseille les 5 et 7 mars 2007. Sous l'égide de la région Provence-Alpes-Côtes d'Azur, de la Conférence des régions périphériques maritimes (CRPM), du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et avec l'appui du ministère des Affaires étrangères français, il a été décidé de lancer le « Forum de réseaux de régions du monde ». L'illustration officielle de cette conférence représentant le globe terrestre en damier résume parfaitement l'état d'esprit des concepteurs du projet dont le but est de réussir l'achèvement du « glocal », c'est-à-dire un monde unifié, parcellisé et aux populations mélangées.

Cette première conférence a réuni les organisations des régions des cinq continents. Les organisateurs du programme rappellent avec netteté qu'il y a « *urgence à structurer une capacité d'expression du niveau régional dans une Union européenne en voie de constitution. Aujourd'hui, en recherchant des alliances avec les régions d'autres continents, nous partageons les mêmes préoccupations dans les enceintes émergentes de la futur gouver-*

nance mondiale, comme l'Organisation Mondiale du Commerce, l'Organisation Maritime Internationale, le Protocole de Kyoto ou l'Assemblée Générale des Nations Unies ».

Ce phénomène a déjà pris une forme concrète dans le cas de la « Charte mondiale de l'autonomie locale ». Ce document planétaire s'applique à favoriser les échanges complets entre collectivités locales dans le cadre de « sept sections locales » (Europe, Amérique latine, Asie Pacifique, ...), l'ensemble étant géré par un institut mondialiste : Cités et Gouvernements Locaux Unis (CGLU) dont le siège est à Barcelone. Très logiquement, il s'agit de passer à la vitesse supérieure en organisant le même modèle au niveau des régions. Ceci explique la décision de créer un « Forum de réseaux de régions du monde » qui doit, comme le rappellent les textes officiels, favoriser « *une structure permanente destinée à regrouper les régions du monde pour faire entendre leur voix dans la mondialisation* ». Pour cette première, la réunion de Marseille a solennellement lancé la « Déclaration des régions sur leur participation à la gouvernance de la mondialisation ». Le programme résumé ci-dessous soulignant l'accélération prise en ce début de XXI^e siècle prône les points essentiels :

- « (...) le respect et la volonté de promotion des droits de l'homme, de la démocratie ainsi que des valeurs liées à la pluralité culturelle multiethnique (...) ;

- Considérant, (...) le nombre croissant de décisions publiques et privées affectant la vie quotidienne et l'avenir de nos populations, prises à des échelons continentaux, intercontinentaux et mondiaux ; les bienfaits que nos régions peuvent retirer d'un monde en voie d'unification (...) ;

- Des défis à relever de manière urgente : l'absence de gouvernance mondiale prenant en compte les dynamiques technologiques, économique, environnementale et humaine (...) ;

- Une nouvelle gouvernance à instaurer avec les échelons infra-étatiques : (...) les initiatives déjà lancées en faveur du renforcement du dialogue entre les autorités régionales de tous les continents ;

- Décident de lancer les démarches préparatoires à la création d'un Forum de réseaux de régions du monde, ce Forum poursuivra les buts suivants : (...) exprimer et diffuser ces préoccupations et ces propositions auprès des Parlements et des gouvernements des États, des institutions et des instances internationales dans le cadre de la construction d'une gouvernance mondiale (...) ;

- Organiser de nouvelles règles de gouvernance stratégique incluant les échelons infra-étatiques : (...) Favoriser les regroupements transnationaux de régions (...) et soutenir les coopérations des régions avec les institutions continentales et mondiales, en particulier les agences des Nations Unies ;

- Travailler entre régions pour : (...) soutenir les politiques nationales de renforcement de l'échelon régional, en particulier par la préparation et l'adoption d'une Charte sur la place des régions dans les systèmes publics de gouvernance (...) ;

- Stimuler entre les organisations de régions la pratique de la para diplomatie entre les régions du monde à travers les relations et la coopération

internationales réalisées par les territoires infra-étatiques avec le soutien entier des gouvernements nationaux (...) ».

Toutes ces mesures poursuivent l'objectif suprême de favoriser une rationalisation complète des richesses terrestres au profit d'une gouvernance mondiale où principes moraux inversés, corruption et asservissement de l'humanité deviendront un lieu commun.

CHAPITRE XVIII

LE PONT DE L'ATLANTISME

Les mondes germanique et anglo-saxon ont toujours su développer une spécialité qui échappe aux Français : le réseau. Certes, de nombreux instituts, fondations ou cercles de réflexions occupent en France des positions qui sont loin d'être négligeables ; cependant, ils n'atteignent pas le même degré d'influence que leurs homologues d'outre-Rhin, d'outre-Manche, d'outre-Atlantique ou encore israélien. L'exemple de l'institut allemand « Atlantik-Brücke » est significatif des liens profonds noués entre Berlin et les milieux israélo-anglo-saxons.

A l'origine, la création d'Atlantik-Brücke¹ (« Pont atlantique ») en 1952 remonte à l'action déterminante de deux personnages : Éric M. Warburg (1900-1990) et Erik Blumenfeld (1915-1997). Le premier fondateur appartient à une très grande famille juive de la banque germano-américaine. Éric M. Warburg est le fils du banquier allemand d'Hambourg Max Warburg (1867-1946) qui finançait la Paneurope, institut mondialiste promouvant l'unité de l'Europe dans le cadre d'une organisation mondiale unifiée. Son père fut à l'origine de la première rencontre, en 1925, entre le chancelier Gustav Stresemann et le dirigeant paneuropéen, Richard de Coudenhove-Kalergi. L'influence de la famille Warburg dépassait largement le cadre allemand puisque le frère du banquier hambourgeois, Paul Moritz Warburg de nationalité américaine, rédigea en 1903 une étude intitulée « Plan pour une banque centrale » qui joua un rôle déterminant dans la création en 1913 de la « Réserve fédérale » américaine (*Federal Reserve Bank*), la Fed. Par la suite, ses activités se sont poursuivies en liaison avec le conseiller du président Wilson, le Colonel House, dans la création du *Council on Foreign Relations* (CFR). C'est cet état d'esprit familial fidèle aux liens germano-américains qui poussa Éric M. Warburg, au lendemain de la Seconde guerre mondiale, à persévérer dans cette voie en s'associant à Erik Blumenfeld fils

1. <http://www.atlantik-bruecke.org>

d'un commerçant juif de Hambourg. Ce dernier fut un député actif au sein du parti politique, la CDU (*Christliche-Demokratische Union*). Cependant, son action se manifesta aussi en tant que président de la « Société germano-israélienne » (*Deutsch-Israelische Gesellschaft*) de 1977 à 1991. Son prosélytisme fut récompensé en 1980 par le titre de docteur *Honoris causa* de l'université Ben-Gourion. Sa carrière politique consista essentiellement à améliorer les relations de l'Allemagne avec Israël et les États-Unis. Enfin, il faut remarquer la forte tradition familiale parmi les pères fondateurs puisque Max M. Warburg (fils d'Éric et petit fils de Max Warburg) est le trésorier du comité d'administration d'Atlantik-Brücke. On peut relever aussi les noms influents du député CDU Matthias Wissmann œuvrant au renforcement de la « civilisation pan-atlantique » selon l'expression d'Hannah Arendt, de Josef Joffe (rédacteur du journal *Die Zeit*) ou de Karsten D. Voigt, chargé aux relations germano-américaines des gouvernements Schröder puis Merkel.

En raison des convictions des fondateurs, Atlantik-Brücke poursuit l'objectif de resserrer les liens entre l'Allemagne et les États-Unis dans tous les domaines, politique étendue au Canada depuis 1986. L'objectif consiste à favoriser des travaux entre de « hautes sommités de l'économie, de la politique et des sciences qui puissent régulièrement échanger annuellement des idées lors de conférences germano-américaines au sein de petits groupes de travail ». Les textes officiels précisent aussi qu'une « attention particulière est donnée aux organisations juives aux États-Unis ». Il est vrai qu'Atlantik-Brücke s'est lié en 1993 à l'organisation juive américaine, *Armonk Institute* (dissoute depuis), œuvrant à l'approfondissement des liens germano-américains. En raison de cette collusion, les principaux dirigeants de la haute industrie allemande ou germano-américaine (DaimlerChrysler, Volkswagen, Deutsche Bank, BMW, General Motors, ...) ont reçu le « Prix Vernon A. Walters »². Une telle activité souligne l'imprégnation de cet institut à l'idéal mondialiste comme le prouvent les états de service de son président d'honneur, Walther Leisler Kiep. Outre son rôle de « chargé personnel » du chancelier Helmut Schmidt dans les années 1970 pour « la coordination de l'aide financière de l'occident et du Japon à la Turquie », W. L. Kiep est membre de la Trilatérale depuis 1985. Atlantik-Brücke navigue dans les hautes sphères de l'aristocratie mondialiste puisqu'elle octroie son « Prix Éric M. Warburg » à ceux contribuant aux renforcements des liens transatlantiques. On peut relever parmi les noms : Henry Kissinger (1992), Manfred Wörner (1994, ancien secrétaire général de l'OTAN), l'ancien chancelier Helmut Kohl (1996), Otto Graf Lambsdorff (2000, ministre de l'économie), le général Klaus Naumann (2000, ancien président du comité mili-

2. Les bénéficiaires du Prix Vernon A. Walters sont : Louis R. Hughes (General Motors, 1993), Eberhard von Kuenheim (BMW AG, 1994), Jürgen Dormann (Aventis Hoechst AG, 1995), Jürgen E. Schrempp (Daimler Benz AG, 1996), Rolf – E. Breuer (Deutsche Bank AG, 1997), Thomas Middelhoff (Bertelsmann AG, 1998), Henning Schulte-Noelle (Allianz AG, 1999), Manfred Schneider (Bayer AG, 2000), Bernd Pischetsrieder (Volkswagen AG, 2002), Wolfgang Mayrhuber (Lufthansa AG, 2004), Michael Otto (Otto Group, 2005), Dieter Zetsche (DaimlerChrysler AG, 2006).

taire de l'OTAN et membre du comité d'administration d'Atlantik-Brücke) et George H. W. Bush senior (2002, pour le cinquantième anniversaire de la création de l'institut)³. Enfin, Atlantik-Brücke compte environ 500 représentants occupant des postes clefs de la société constituant un réseau élitiste au sein de l'économie, de la politique, de la culture et des médias en Allemagne. Ces représentants sont les intermédiaires incontournables permettant des liens privilégiés avec les États-Unis et Israël.

La puissance de cet institut et son influence outre-atlantique concerne d'une manière déterminante la vie politique et économique française en raison des activités du dirigeant d'Atlantik-Brücke. Son grand patron s'appelle Thomas Enders. Après un passage à la DGAP (*Deutsche Gesellschaft für Auswärtige Politik*, institut chargé des questions internationales au service de Berlin) et à l'IISS (*International Institute for Strategic Studies*, chargé des questions sécuritaires), Thomas Enders s'est illustré entre autres au sein du bureau de planification de la défense allemand pour ensuite diriger Atlantik-Brücke en 2005. Alors que cet institut poursuit l'objectif de resserrer les liens transatlantiques, Thomas Enders est en même temps le co-président d'EADS en liaison avec son homologue Louis Gallois⁴. Cette entreprise aérospatiale européenne, dont l'objectif est de rivaliser avec Boeing, présente cette particularité incroyable d'être co-dirigé par un homme dont

3. En juin 2007, la secrétaire d'État, Condoleezza Rice, a reçu des mains de l'ancien chancelier Helmut Kohl le Prix Éric M. Warburg en remerciement de ses efforts consacrés à la réunification allemande entre 1989 et 1991 auprès de George Bush senior in http://www.atlantik-bruecke.org/owx_medien/media2/285.pdf

4. Cette situation a changé, depuis le 16 juillet 2007, avec la modification de l'organigramme d'EADS. Lors de la rencontre entre le président Nicolas Sarkozy et la chancelière Angela Merkel à Toulouse, il a été décidé de mettre fin à la bicéphalité d'EADS. Désormais, le président du conseil d'administration s'appelle Rüdiger Grube, le directeur général est Louis Gallois, tandis que Thomas Enders devient le président exécutif d'Airbus. En matière d'aéronautique, quelle évolution pour l'Allemagne depuis 1945 ! La présence germanique est sensiblement renforcée dans le nouveau schéma. Pour l'année 2006, le chiffre d'affaires d'EADS est de 39,434 milliards d'euros. Or, rien que pour Airbus chapeauté par Thomas Enders, le chiffre d'affaires représente 60,7 % de celui d'EADS. Ce contrôle de l'Allemagne prend d'autant plus de valeur qu'il faut rajouter aux quatre autres branches du consortium européen avec entre parenthèses son président et le chiffre d'affaires : Défense et sécurité (l'Allemand Stefan Zoller, 14,1 %), Eurocopter (l'Allemand Lutz Bertling, 9,2 %), Astrium (espace, le Français François Auque, 7,7 %) et Avions de transport militaire (l'Espagnol Francisco Fernandez Sainz, 5,3 %). Il faut compléter ce chiffre d'affaires avec les autres activités d'EADS représentant 3 %. L'Allemagne contrôle trois branches sur cinq des filiales d'EADS représentant 84 % de son chiffre d'affaires. Sur ces sujets majeurs, l'Allemagne va pouvoir imposer ses marques et déterminer largement l'avenir de cette entreprise. La présence de Rüdiger Grube à la tête du conseil d'administration change aussi la donne puisque désormais, le vote au sein de ce conseil ne se fait plus à la majorité qualifiée, soit sept voix sur onze, mais à la majorité simple sauf pour les décisions stratégiques. En tout cas, la presse allemande a salué ce nouvel organigramme comme une victoire. Le *Spiegel Online* du 16 juillet 2007 sous la plume d'Anne Seith titrait « *Les managers allemands prennent Gallois en tenailles* » tandis que *Die Zeit Online* affirmait que Louis Gallois « *était pris des deux côtés* » (littéralement « *emmuré des deux côtés* », *von beiden Seiten eingemauert*). Cette refonte majeure d'EADS correspond à une mise aux normes de cette entreprise dans le cadre européen, phénomène qui touchera tous les secteurs clefs en Europe dans le cadre d'une gouvernance mondiale en préparation.

les activités à la tête d'Atlantik-Brücke sont absolument opposées à celles du consortium européen. Une telle contradiction ne peut pas durer pour l'avenir d'EADS. En tout cas, cette confusion des genres souligne bien l'impossibilité de voir émerger une véritable industrie aérospatiale européenne équilibrée entre les États à moins que l'Allemagne arrive à s'approprier et à contrôler l'ensemble de cet outil à l'origine... français.

LES ATOUTS PARTICULIERS DE L'ÉCONOMIE ALLEMANDE

Parler de l'économie allemande, c'est aligner une série de chiffres impressionnants. Les références les plus complètes du ministère de l'économie berlinois datent de 2005 et soulignent de nombreuses performances. Affichant 786,1 milliards d'euros d'exportations et 160,5 milliards d'excédents commerciaux, l'Allemagne s'affirme comme la première puissance exportatrice face aux États-Unis (728 milliards d'euros) et la Chine (612 milliards d'euros). A titre de comparaison en 2005, la France exporte pour 356 milliards d'euros mais présente un déficit extérieur de 26 milliards. Ces chiffres soulignent aussi le déséquilibre profond entre les économies de part et d'autre du Rhin interdisant toute relation d'égal à égal dans le prétendu couple franco-allemand. Même si l'économie allemande avance ses pions partout sur la planète, l'Europe reste le premier secteur du dynamisme germanique. Pour l'Allemagne, l'Europe (Russie comprise) entre pour 73,1 % dans son commerce extérieur, 61,4 % pour les États de l'Union européenne et 41,7 % pour les États de la zone euro, l'Asie étant le deuxième partenaire commercial avec 13,6 %. L'Allemagne se caractérise par de fortes exportations industrielles à hauteur de 42 % (18,1 % pour l'automobile, 13 % pour les machines outils et 10,8 % pour l'électronique). L'ensemble de ces performances permet à ce pays d'atteindre la première place en matière d'exportations mondiales (9,6 %), suivi des États-Unis (8,9 %) et de la Chine (7,5 %). Inversement, les États-Unis occupent la première place pour les importations (16,5 %), suivis de l'Allemagne (7,4 %) puis de la Chine (6,3 %). Depuis la chute du mur de Berlin, l'Europe centrale et orientale représente un nouvel eldorado pour l'économie allemande qui voit ses exportations bondir en 2005 : 35,8 milliards d'euros (+ 16,3 % par rapport à 2004) et les importations 32,3 milliards d'euros (+ 25 % par rapport à 2004).

Derrière ce catalogue largement positif¹, la politique économique allemande consiste à renforcer sa présence dans tout l'Est européen. Depuis les années 1990, cet enracinement dans les pays de la *Mitteleuropa* et la Russie s'accompagne d'un atout qui fait défaut aux autres concurrents de l'Allemagne, les restes de la diaspora germanique. Après 1945, des millions d'Allemands ont été refoulés d'Europe centrale vers la mère patrie tandis que les populations germaniques de Russie étaient déportées au Kazakhstan et en Sibérie occidentale dès 1941. Durant la guerre froide, les restes de cette communauté ont perduré pour, ensuite, rejoindre pour beaucoup d'entre eux l'Allemagne réunifiée. Littéralement appelés « émigrés tardifs » (*Spätaussiedler*), plus de deux millions de personnes ont retrouvé le pays de leurs ancêtres. Cependant, dès 1990, Berlin a apporté une aide financière et matérielle afin de fixer ces populations allemandes dans tout l'Est européen. En 2007, on estime qu'environ 600 000 Allemands (de nationalité polonaise, hongroise, ...) vivent en Europe centrale tandis qu'ils sont autour de 800 000 à vivre en Russie et au Kazakhstan. Pour l'Allemagne, ces minorités sont un atout certain car elles constituent des relais de l'industrie germanique. L'exemple du Kazakhstan est probant.

Ce pays situé sur la route de la soie et riche en pétrole compte 220 000 citoyens kazakhs germanophones. Dès 1997, il s'est créé la « société germano-kazakh » (*Deutsch-Kasachische Gesellschaft*, DKG) sous la direction de la député socialiste Hedi Wegener et de la présidence d'honneur du fossoyeur de la Yougoslavie, l'ancien ministre des Affaires étrangères d'Helmut Kohl, Hans-Dietrich Genscher. Cette société bénéficiant d'appuis financiers d'entreprises et de banques comme Siemens ou la *Commerzbank*, poursuit l'objectif de tisser des liens politico-économiques avec le Kazakhstan en s'appuyant entre autres sur la minorité allemande du pays. Ayant bénéficié de 60 millions d'euros d'aides diverses de la part de Berlin depuis 1992, cette minorité s'est constituée en un « Conseil des Allemands » sous la direction du germano-kazakh Alexander Dederer. Ce Conseil fait partie intégrante de l'Union fédéraliste des communautés ethniques européennes (UFCE), institut promouvant l'émancipation des ethnies en Europe et soutenus financièrement par l'Allemagne. Dès mars 2004 et suite à la visite du chancelier Schröder, il s'est mis en place une « Association germano-kazakh des entrepreneurs » (*Deutsch-Kasachstanischer Assoziation der Unternehmer*, DKAU) soutenue par les ministères de l'Intérieur et des Affaires étrangères allemands et dont le président kazakh s'appelle... Alexander Dederer. L'Allemagne dispose ainsi d'un lien direct et inestimable lui permettant d'asseoir son influence économique dans ce territoire d'Asie centrale. Cette DKAU compte aussi un directeur commercial et citoyen allemand, Alexander Schröder, expert de la *Centrum für Internationale Migration und Entwicklung* (Centre du développement et des migrations internationales, le CIM) dont le siège est à Francfort. Fort d'un budget total de 39 millions d'euros et de 700 experts en 2006, le CIM dispose de 9,1 mil-

1. Cette situation est temporaire en raison de la démographie désastreuse de l'Allemagne en ce début de XXI^e siècle.

lions d'euros et de 172 représentants pour l'Europe centrale et orientale. L'objectif de ce centre en liaison avec d'autres organismes industriels outre-Rhin est de former aux techniques modernes des experts chargés de conseiller les dirigeants économiques d'un pays ciblé afin de les orienter directement sur les besoins de l'économie allemande. Ces agents d'influence jouent un rôle de premier plan, en particulier, au Kazakhstan² pour le plus grand bonheur de l'industrie germanique. Ajoutons aussi que depuis 1999, une université germano-kazakh (*deutsch-kasachische Universität*, DKU) a été fondée à Almaty. Formant environ 240 étudiants en politique internationale et en économie d'entreprise, celle-ci offre un personnel qualifié et bilingue renforçant l'influence politique, économique et culturel d'un *Drang nach Osten*³ séculaire.

2. L'ouvrage le plus approfondi en langue française traitant des Allemands du Kazakhstan est celui de Sabrina Dorlin, *Histoire culturelle des Allemands au Kazakhstan de la Seconde guerre mondiale à nos jours*, Paris, Éditions Connaissances et Savoirs, 2005.

3. La marche vers l'Est.

Le commerce oriental de l'Allemagne de janvier à décembre 2006 en millions d'euros

	Importations			Exportations			Échanges		
	Janv/Déc 2005	Janv /Déc 2006	Progression par rapport à l'année précédente en %	Janv/Déc 2005	Janv /Déc 2006	Progression par rapport à l'année précédente en %	Janv/Déc 2005	Janv /Déc 2006	Progression par rapport à l'année précédente en %
Europe centrale	61 058,5	73 533,9	20,4	70 890,3	88 724,1	25,2	131 948,8	162 258,0	23,0
Estonie	342,0	332,4	- 2,8	965,4	1 292,5	33,9	1 307,4	1 624,9	24,3
Lettonie	379,8	442,2	16,4	887,4	1 325,9	49,4	1 267,2	1 768,1	39,5
Lituanie	642,5	748,3	16,5	1 507,9	1 991,1	32,0	2 150,4	2 739,4	27,4
Pologne	16 092,5	20 626,8	28,2	21 908,9	28 820,4	31,5	38 001,4	49 447,2	30,1
République tchèque	17 646,5	22 074,8	25,1	18 841,5	22 255,3	18,1	36 488,0	44 330,1	21,5
Slovaquie	7 107,2	7 515,5	5,7	5 923,8	7 621,3	28,7	13 031,0	15 136,8	16,2
Hongrie	14 332,2	16 022,3	11,8	13 581,2	15 870,8	16,9	27 913,4	31 893,1	14,3
Roumanie	3 424,1	4 335,7	26,6	5 318,8	7 219,3	35,7	8 742,9	11 555,0	32,2
Bulgarie	1 068,8	1 409,3	31,9	1 841,0	2 206,9	19,9	2 909,8	3 616,2	24,3
Albanie	22,9	26,6	16,2	114,4	120,6	5,4	137,3	147,2	7,2

	Importations			Exportations			Échanges		
	Janv/Déc 2005	Janv /Déc 2006	Progression par rapport à l'année précédente en %	Janv/Déc 2005	Janv /Déc 2006	Progression par rapport à l'année précédente en %	Janv/Déc 2005	Janv /Déc 2006	Progression par rapport à l'année précédente en %
États de la Communauté des États indé- pendants (CEI)	26 192,3	36 226,2	38,3	24 334,7	32 815,7	34,9	50 527,0	69 041,9	36,6
Ukraine	1 055,6	1 294,9	22,7	3 656,0	4 954,4	35,5	4 711,6	6 249,3	32,6
Biélorussie	363,2	450,8	24,1	1 097,8	1 548,2	41,0	1 461,0	1 999,0	36,8
Moldavie	82,2	110,1	33,9	199,8	222,7	11,5	282,0	332,8	18,0
Russie	21 621,0	30 181,8	39,6	17 181,5	23 371,8	35,2	38 902,5	53 553,6	37,7
Géorgie	39,6	57,9	46,2	116,2	205,7	77,0	155,8	263,6	69,2
Arménie	123,3	120,6	- 2,2	98,7	82,1	- 16,8	222,0	202,7	- 8,7
Azerbaïdjan	310,8	609,1	96,0	446,2	484,7	8,6	757,0	1 093,8	44,5
Kazakhstan	2 500,6	3 279,3	31,1	1 044,7	1 451,7	39,0	3 545,3	4 731,0	33,4
Turkménistan	41,7	37,6	- 9,8	107,0	157,0	46,7	148,7	194,6	30,9
Ouzbékistan	46,8	54,0	15,4	228,6	246,3	7,7	275,4	300,3	9,0
Tadjikistan	4,3	25,2	486,0	17,2	26,7	55,2	21,5	51,9	141,4
Kirghizistan	3,2	4,9	53,1	41,0	64,4	57,1	44,2	69,3	56,8

	Importations			Exportations			Échanges		
	Janv/Déc 2005	Janv /Déc 2006	Progression par rapport à l'année précédente en %	Janv/Déc 2005	Janv /Déc 2006	Progression par rapport à l'année précédente en %	Janv/Déc 2005	Janv /Déc 2006	Progression par rapport à l'année précédente en %
États successeurs de l'ancienne Yougoslavie	3 974,3	5 007,7	26,0	6 732,8	8 423,5	25,1	10 707,1	13 431,2	25,4
Slovénie	2 536,7	3 051,0	20,3	2 943,3	3 454,5	17,4	5 480,0	6 505,5	18,7
Croatie	656,0	748,2	14,1	2 250,7	2 658,4	18,1	2 906,7	3 406,6	17,2
Bosnie- Herzégovine	253,6	314,3	23,9	580,3	635,4	9,5	833,9	949,7	13,9
Kosovo	5,9	3,7	- 37,3	37,6	63,7	69,4	43,5	67,4	54,9
Macédoine	310,1	370,0	19,3	283,8	343,8	21,0	593,9	713,5	20,1
Monténégro	2,4	4,0	66,7	70,5	69,3	- 1,7	72,9	73,3	0,5
Serbie	209,6	516,5	146,4	566,6	1 198,7	111,6	776,2	1 715,2	121,0

	Importations			Exportations			Échanges		
	Janv/Déc 2005	Janv /Déc 2006	Progression par rapport à l'année précédente en %	Janv/Déc 2005	Janv /Déc 2006	Progression par rapport à l'année précédente en %	Janv/Déc 2005	Janv /Déc 2006	Progression par rapport à l'année précédente en %
Europe centrale	61 058,5	73 533,9	20,4	70 890,3	88 724,1	25,2	131 948,8	162 258,0	23,0
États de la Communauté des États indépendants (CEI)	26 192,3	36 226,2	38,3	24 334,7	32 815,7	34,9	50 527,0	69 041,9	36,6
États successeurs de l'ancienne Yougoslavie	3 974,3	5 007,	26,0	6 732,8	8 423,5	25,1	10 707,1	13 431,2	25,4
Commerce oriental total	91 225,1	114 767,8	25,8	101 957,8	129 963,3	27,5	193 182,9	244 731,1	26,7

Source : Ost- und Mitteleuropa Verein (OMV), rapport annuel 2006.

LA FRANCE QUÉBÉCOISE

« *Si le fait de voter changeait véritablement les choses, depuis longtemps les élections auraient été supprimées* ». Cette maxime de Coluche semble toute trouvée suite à la réunion du Conseil européen des 21-23 juin 2007 à Bruxelles. Alors que les peuples français et hollandais avaient sans ambiguïté dit *non* au projet de constitution européenne en 2005, le conclave bruxellois a accouché au forceps d'un texte qui présente toutes les qualités d'une constitution même si les eurocrates nous jurent, la main sur le cœur, que ce n'est pas le cas. Pourtant, à entendre Nicolas Sarkozy, il était convenu que plus jamais nous ne verrions le retour d'un texte constitutionnel. Il faut croire comme le disait Talleyrand que « *La parole est l'instrument donné à l'homme pour déguiser ses pensées* » puisqu'en dehors de la disparition de quelques symboles comme le drapeau, la devise et l'hymne enlevés du texte mais continuant à exister, tout le fond de la mécanique institutionnelle demeure. Ce n'est qu'après une série d'orages au sein du Conseil entrecoupés d'âpres marchandages qu'on vit à l'aube du 23 juin le monstre censé amener la concorde parmi les peuples européens.

Il est entendu qu'une conférence intergouvernementale (CIG) doit mettre en forme toutes les décisions prises lors de ce sommet. C'est la présidence portugaise qui doit rédiger le nouveau traité pour s'achever, si tout va bien, les 18 et 19 octobre à Lisbonne. C'est sous le label « *Traité modificatif* » que les travaux doivent commencer découlant des principes élaborés en 2004 par la CIG sous la direction de Valéry Giscard d'Estaing. La mise de départ ne change donc pas surtout qu'il est expressément réaffirmé que l'Union respecte l'identité des États. Or, le respect de l'identité, ce n'est pas le respect de la souveraineté. A l'origine, le texte rejeté par les Français et les Hollandais abrogeait tous les traités précédant pour les remplacer par un texte unique appelé « *Constitution* ». Désormais, le traité modificatif s'articule autour de deux axes. Dans un premier point, celui-ci s'appuie sur le traité sur l'Union européenne (traité UE) découlant du Traité de Maastricht. Ce sont essentiellement les objectifs de l'Union et le cadre institutionnel du

Conseil européen constitués des chefs d'État et de gouvernement qui structurent ce document. Dans un deuxième point, c'est un traité instituant une communauté européenne baptisé « Traité sur le fonctionnement de l'Union » qui constitue l'autre axe du Traité modificatif. Il est à relever que le changement de communauté en Union indique clairement comme le soulignent les textes officiels que « l'Union [est] dotée d'une personnalité juridique unique ». La personnalité juridique qui permet à un État de signer des traités reconnus internationalement est bien la preuve que nous assistons à l'émergence d'une forme « d'État européen ». Ce traité sur le fonctionnement de l'Union repose sur le Traité de Rome (1957), amendé par l'Acte unique (1986), par le Traité de Maastricht (1992), par le Traité d'Amsterdam (1997) et par le Traité de Nice (2000). Finalement, on reprend tout ou presque et on recompose avec un nouveau papier d'emballage. C'est donc le point institutionnel, le traité UE, qui constitue l'élément essentiel des travaux de la CIG. Nos européistes font du Charles Maurras sans le savoir : « Politique d'abord ».

Les sujets essentiels consistent à enraciner l'Union européenne sur des points incontournables. Le nouveau système de vote à la double majorité (55 % des États membres et 65 % de la population) entre en vigueur en 2014 avec possibilité pour des États de faire appel à l'ancienne pondération des voix du Traité de Nice jusqu'en 2017. Ce système bénéficie aux États les plus peuplés mais aussi les plus influents grâce au lobbying source de nombreuses directives bruxelloises. L'Allemagne¹ et la Grande-Bretagne très impliquées dans les instances de la Commission européenne tirent leur épingle du jeu. L'extension de cette majorité qualifiée touche des domaines comme la coopération judiciaire et policière, l'éducation ou la politique économique tandis que l'union douanière, la concurrence, le commerce et la politique monétaire demeurent des compétences exclusives de l'Union. Même si l'unanimité demeure pour la fiscalité, la politique étrangère, les ressources de l'UE, la politique sociale ou la révision des traités, le poids énorme conféré à la Commission mais aussi au Parlement européen dont les activités élargies lui permettront de traiter avec le Conseil des ministres (en matière de justice et de police) forcera les États à se couler plus facilement vers une politique commune de l'Union. Cette politique européiste s'appuiera sur les régions, alliés de revers permettant de court-circuiter l'autorité des États d'autant plus facilement que la primauté du droit européen est affirmée grâce à une déclaration rappelant la jurisprudence de la Cour de justice de l'Union européenne. Cette primauté se traduira par l'existence d'un ministre des Affaires étrangères désigné sous le nom de « Haut-représentant de l'UE pour la politique étrangère et la sécurité » et occupant le

1. Le député allemand et président de la Commission des Affaires constitutionnelles du Parlement européen, Jo Leinen, s'est plu à reconnaître suite au compromis sur les réformes institutionnelles de l'UE : « *La substance du projet de constitution a été conservée. De nombreux points auxquels nous tenions sont dans le nouveau texte. L'un des plus importants est la personnalité juridique de l'UE et la suppression de la structure en piliers* » (les 3 piliers : les communautés européennes, la politique étrangère et de sécurité commune et la coopération policière et judiciaire).

poste poids de vice-président de la Commission. Doté d'un véritable service diplomatique, ses activités étoufferont les restes de politiques étrangères des États de l'Union. L'ensemble sera coiffé, à partir de 2009, d'un président du Conseil européen pour deux ans et demi à la place de la classique présidence tournante de six mois. Président européen sans aucune référence nationale, il accompagnera la politique de la Commission qui, à partir de 2014, comptera un nombre de commissaires égal à deux tiers du nombre d'État membres. En résumé, toute référence nationale est éliminée. Enfin, la Charte des Droits fondamentaux juridiquement contraignante affirmant la reconnaissance des droits individuels (politiques, religieux, ethniques, linguistiques, ...) annonce des revendications en tout genre favorisant l'éclatement des sociétés et des territoires en Europe.

Ces mesures structurant les 27 États de l'UE ne touchent que partiellement la Grande-Bretagne bénéficiant de dérogations (*opting-out*) lui permettant de ne pas être liée à certaines politiques (Charte des Droits fondamentaux, ...). Loin d'être éloignée de la construction européenne, la Grande-Bretagne est en fait une plaque tournante avec d'autres blocs continentaux comme l'Union nord-américaine mais aussi le Commonwealth. Ce régime spécial propre au rôle déterminant de la *City* confère à ce pays la mission de « pont ». Ainsi, toute cette architecture est sur le point de s'imposer. Il ne reste donc plus aux 27 États qu'à ratifier ce traité modificatif en théorie avant les élections au Parlement européen en juin 2009². Certes, ce n'est pas encore gagné pour les européistes. Cependant, il faut croire que pour le renouveau national, il ne reste plus que le *Gesta Dei per francos*.

2. Si la Belgique éclate avant cette date, le processus de ratification du Traité modificatif sera bloqué. Ce Traité doit être ratifié par les 27 États de l'Union européenne pour entrer en application. La disparition de l'État belge bloquera le processus. La Flandre devenue indépendante devra suivre une procédure pour adhérer à l'Union européenne à moins d'être rattachée au Pays-Bas. Le processus sera identique pour la Wallonie à moins de voir ce territoire rattaché à la France. En tout cas, si les choses vont dans cette direction, c'est l'assurance d'un bel imbroglio.

L'UNION MÉDITERRANÉENNE : UNE HISTOIRE ANCIENNE

L'annonce par le Président de la République Nicolas Sarkozy de son intention de créer une Union méditerranéenne travaillant en liaison étroite avec l'Union européenne n'est pas une nouveauté en soi. En fait, nous retrouvons cet idéal ancien de vouloir rapprocher et unir l'Occident et l'Orient depuis Alexandre le Grand. Cette prétention à l'universel et au mélange des cultures s'était manifestée lors des noces de Suse en 334 avant notre ère où le jeune conquérant se maria avec la fille aînée de Darius III tandis que 10 000 de ses hommes épousaient les femmes du pays. Par la suite, l'Empire romain a réussi à unir ces deux mondes jusqu'à la scission de ces blocs en 395 de notre ère. Cette volonté de syncrétisme fut portée au sommet par la personnalité exceptionnelle de Frédéric II de Hohenstaufen. Surnommé la « stupeur du monde » (*Stupor mundi*), cet empereur du Saint Empire romain germanique voulait réunir tous les peuples, cultures et religions. Il poussa l'audace pour l'époque à bâtir une mosquée en Sicile à Lucera en invitant une communauté musulmane à s'y installer. Ce « regroupement familial » avant l'heure et tous les à côtés de sa politique en faveur de l'Islam provoquèrent son excommunication par le pape Grégoire IX en 1227.

Cette vieille idée d'union de l'Occident et de l'Orient ou la création d'une grande famille n'est pas condamnable en soi. En revanche, le concept qui consiste à mélanger les cultures et les religions dans le but de créer un « homme nouveau » est à rejeter. Il repose sur cette conception typiquement mondialiste du déracinement où le mélange de tout et de son contraire doit aboutir à une nouvelle humanité. En tout cas, cette ambition travaille les instances européistes qui fourbissent leurs armes afin d'accélérer la mise en forme du projet. Dans cette affaire, Nicolas Sarkozy n'est que le porte-parole d'un idéal ancien. En effet, le « Processus de Barcelone » lancé en 1995 et la Politique Européenne de Voisinage (la PEV) encouragent fortement

l'ancrage du monde sud-méditerranéen au voisin du Nord. Une harmonisation complète des normes économiques, financières et administratives doit aider à la soudure de ces deux mondes. Bien évidemment, la présence de nombreuses populations musulmanes dans les États européens contribue à faciliter le mélange des peuples et des cultures, le but ultime étant d'aboutir à une totale indifférenciation culturelle de part et d'autre de la Méditerranée.

Cette politique est particulièrement promue par un tout récent et puissant institut : l'Institut de prospective économique du monde méditerranéen (IPEMed). Fondé en février 2006 et dirigé par Jean-Louis Guigou, mari de l'ancien Garde des sceaux du gouvernement Jospin, Élisabeth Guigou ; il doit son existence à l'initiative de Dominique de Villepin qui, ministre des Affaires étrangères, confia au futur président de l'IPEMed une mission d'investigation sur la Méditerranée en 2002. Tous ces travaux ont permis de poser les jalons annonçant la création de ce grand institut. En effet, la création de l'Association CALAME (Centre d'Analyse et de Liaison des Acteurs de la Méditerranée) en 2005 a permis de bénéficier du parrainage de personnalités influentes comme Hubert Védrine, Alain Juppé ou encore Boutros Boutros-Ghali ancien secrétaire général des Nations Unies. Il s'agit dans l'esprit de ces promoteurs d'encourager des politiques d'intérêts communs Nord/Sud dans des domaines aussi variés que l'eau, l'agriculture, la promotion de la société d'information et des « *migrations qualifiantes* », le rapprochement des deux rives de la Méditerranée par le transport et la logistique véritable marchepied du Nouvel Ordre Mondial ou encore la création d'un « *espace de l'enseignement supérieur et de la recherche* ». Tous ces points ont été développés dans un rapport d'avril 2005 intitulé « *14 travaux pour la Méditerranée* ». Ce sont ces directives qui, désormais, orientent l'IPEMed. Jean-Louis Guigou a su donner les raisons profondes de ces mesures. Évoquant la « *régionalisation de la mondialisation* », il estime que « *l'avenir de l'Europe se joue dans l'émergence de la région méditerranéenne* ». Pour cet homme, chaque bloc continental a besoin d'un *alter ego* comme il le rappelle entre l'ALENA pour l'Amérique du Nord et le MERCOSUR pour l'Amérique du Sud. Ce principe s'applique pareillement entre l'Union européenne et son voisin du Sud. La création de ces grands blocs interdépendants correspond, comme le rappelle poétiquement Jean-Louis Guigou, à la naissance des « *quartiers d'orange, des blocs de systèmes industriels, commerciaux et financiers intégrés Nord/Sud qui avancent à la même heure, insérés entre deux ou trois fuseaux horaires* ».

Rappelant que les mondes arabe, israélien et turc jouent leur avenir en Méditerranée au même titre que l'Union européenne, l'émergence de cet axe euro-méditerranéen doit selon son auteur aider à la « *régulation de la mondialisation* ». Par conséquent, il s'ensuit dans cet ancrage réciproque la création d'institutions spécifiques : « *un G Med* ». Celui-ci se doit d'être doté d'un secrétariat politique, d'un budget propre, de politiques communes (énergie, agriculture, finances, eau, santé, ...) afin d'assurer la viabilité du système. Emporté dans son élan poétique, Jean-Louis Guigou se sert des propos de Paul Éluard, « *La terre est bleue comme une orange* », qu'il attribue par erreur à André Breton pour affirmer que « *Les quartiers qui s'y*

dessinent prennent la forme de grandes régions. L'Europe doit très vite comprendre que la région qui est la sienne comprend tout le monde méditerranéen ». Cette belle incantation risque fort de se heurter à l'esprit de résistance de l'Islam particulièrement rétif à l'esprit matérialiste occidental. Les « quartiers d'orange » n'arrivent à maturation que dans de bonnes conditions. L'opposition civilisationnelle du bassin méditerranéen à tout ce qui vient du Nord est si grande qu'il faut croire qu'une bonne gelée ne permettra pas la concrétisation de ces utopies mondialistes.

CONCLUSION

En politique, tout a été inventé. C'est pourquoi, se fondant sur l'expérience du passé, il s'avère nécessaire qu'« *en matière d'État il faut prévoir et pénétrer de loin les affaires et ne pas appréhender tout ce qui paraît formidable aux yeux* » comme se plaisait à le répéter le cardinal de Richelieu. Un siècle plus tard, un autre politique français, le cardinal de Bernis résumait la chose d'une manière plus concise : « *Il faut tout calculer et ne pas tout craindre* ». Les différents sujets évoqués dans cet ouvrage soulignent une tendance de fond : l'émergence d'une gouvernance mondiale. Ce vieux rêve babélien a connu plusieurs étapes. Cependant, la chute du mur de Berlin a été un tournant décisif car il a permis le recyclage des élites communistes dans les structures euro-atlantiques. Il suffit d'évoquer le cas du commissaire européen dans l'équipe de José-Manuel Barroso, l'Estonien Siim Kallas, chargé des affaires administratives, d'audit et de la lutte antifraude. Membre du parti communiste de l'Union soviétique de 1972 à 1990, il travailla en pleine période brejnévienne au ministère des finances de la République socialiste soviétique d'Estonie de 1975 à 1979, puis fut directeur de la Caisse d'épargne de 1979 à 1986, c'est-à-dire à des postes clefs. En tout cas, la reconversion d'un très grand nombre d'apparatchiks communistes s'est déroulée comme une fleur. Il vrai aussi que le sabir utilisé par la Commission européenne ne doit pas trop dépayser les nouveaux entrants puisqu'ils peuvent traiter de sujets élaborés par le système dont les appellations comme « les objectifs stratégiques quinquennaux » rappellent sûrement des souvenirs soviétophiles de jeunesse. En fait, ces nouveaux venus passent d'un Empire à un autre car l'Union européenne en formation acquière un statut impérial. Le Président de la Commission, José-Manuel Barroso, ne s'est pas gêné pour le reconnaître lors d'une conférence de presse le 10 juillet 2007 : « *Parfois j'aime comparer l'Union européenne en tant que création, à l'organisation des empires. Nous avons la dimension de l'Empire, mais il y a une grande différence. Les empires ont été habituellement bâtis par la force avec un diktat imposant du centre, sa volonté aux autres. Maintenant ce que nous avons est le premier « Empire non-impérial ». Nous avons 27 pays pleinement décidés à fonctionner ensemble et à mettre en commun leur souveraineté. Je crois que c'est une grande*

construction dont nous devrions être fiers. Au moins, nous à la Commission, nous en sommes fiers »¹.

Dans cette affirmation, le Président de la Commission est soit parfaitement inconscient soit d'un total cynisme. En effet, sachant qu'environ 80 % des directives adoptées par l'Assemblée nationale viennent de Bruxelles, on peut constater le rôle incontournable de cette entité supranationale imposant sa marque. N'est-ce pas la caractéristique essentielle d'un Empire même si cette affirmation de Barroso n'exclut pas l'idée que la construction européenne est plus proche d'un Empire sous influence, plus précisément celui du monde anglo-saxon. A cela, il faut ajouter tous les textes européens, plus exactement germano-européens, imposant des principes régionalistes, ethnistes, d'aménagement du territoire, de coopération transfrontalière, d'euro-régions etc qui, à terme, aboutiront à une véritable révolution politique et économique du vieux continent. Tous les peuples européens sont et seront de plus en plus victimes de ces bouleversements géopolitiques avec leurs conséquences sociales. Même si la classe politique allemande joue un rôle majeur en liaison avec le monde anglo-saxon, il faut établir une distinction entre les dirigeants de ces pays et les peuples allemand, anglais et américain qui seront autant victimes que les autres. Pour les élites atlantistes, l'avenir de l'Union européenne est inséparable de celui de l'Union nord-américaine, cette dernière devant s'imposer afin de réunir en un seul bloc politique, économique et militaire le continent d'Amérique du Nord. Le colonel House émettait déjà ce vœu d'union dans son livre prophétique « *Philip Dru, administrator* » en 1912. Comme il l'écrivait lui-même, le héros de son idéal politique devait obtenir un pouvoir total lui permettant d'instaurer un régime au sein duquel « *la propriété et les vies de chacun sont désormais au main d'un seul homme* ». Cet idéal a déjà pris corps au cours du ^{xx}e siècle. En effet, des régimes dictatoriaux comme le nazisme, le fascisme et le communisme ont imposé des modèles donnant les pleins pouvoirs à un dirigeant suprême. Ces dictatures ont été d'excellents laboratoires. Cependant, cette construction politique a été largement promue par un homme dont les influences se font encore sentir en ce début de ^{xxi}e siècle : Carl Schmitt (1888-1985).

Les influences philosophiques

Auteur de nombreux ouvrages comme *De la dictature* (1921), *Théologie politique* (1922), *La notion du politique* (1932), ce juriste allemand combattait la République de Weimar jugée trop timorée en raison de son parlementarisme et de son régime de partis. Il adhère au parti national-socialiste en 1933 devenant son conseiller juridique. S'inspirant en partie des travaux du philosophe anglais, Thomas Hobbes (le Léviathan), sa pensée politique repose sur le concept « ami-ennemi » donnant à l'autorité en charge du pouvoir le but de cibler des objectifs et de mobiliser des énergies face à un adversaire

sans se préoccuper des réticences de la « *classe discutante* », sous-entendue de la bourgeoisie. Comme il se plaît à l'écrire dans « *La notion de politique* » : « *La distinction spécifique du politique, à laquelle peuvent se ramener les actes et les mobiles politiques, c'est la discrimination de l'ami et de l'ennemi* ». Il s'ensuit pour ce juriste qu'un dirigeant charismatique (*Führerprinzip*) peut instaurer l'état d'urgence (*Ausnahmezustand*) dans une situation de crise. Cette conception n'est pas mauvaise en soi. En effet, il est tout à fait légitime dans une situation d'urgence de permettre au chef suprême d'exercer les pleins pouvoirs afin de résoudre au mieux une crise violente. La constitution de la V^e République permet au chef de l'État d'endosser des pouvoirs spéciaux dans certaines circonstances dramatiques grâce à l'article 16. Passée la situation d'urgence, c'est le retour à la norme politique classique. Voilà pour la théorie ! En effet, la tentation du pouvoir étant toujours grande, il est toujours possible que le chef suprême refuse de revenir à la situation de normalité et conserve les pleins pouvoirs. Ce fut le cas d'Adolf Hitler. Le théoricien Schmitt ne semble pas avoir prévu que les ambitions politiques humaines n'obéissent pas toujours aux règles du droit. Enfin, ajoutons que dans la pensée schmittienne, les notions de bien et de mal, d'opposition entre Dieu et l'Antéchrist ne sont pas absentes, préceptes que nous retrouvons chez les néo-conservateurs américains. Sa pensée a aidé à l'enracinement du III^e Reich tout en marquant profondément ses proches collaborateurs. Entouré de disciples, Carl Schmitt a contribué aussi au lancement d'un homme appelé à marquer l'esprit des dirigeants outre-Atlantique, Léo Strauss (1899-1973).

Bien que membre du parti nazi, Carl Schmitt fit bénéficier à ce juif allemand d'une bourse Rockefeller lui permettant d'étudier les travaux du philosophe Thomas Hobbes en France et en Angleterre. Le caractère antisémite du nazisme incita Léo Strauss à émigrer aux États-Unis où il devint par la suite professeur de philosophie politique à la *New School for Social Research* de New York puis à l'université de Chicago de 1953 à 1973. Dans la pensée straussienne prenant appui en partie sur Platon, Dieu n'existe pas et l'homme n'est rien. Les concepts de moralité, de bien et de mal ne sont que des billevesées. Seuls quelques hommes rares et supérieurs sont en mesure de s'affranchir de ces contraintes. En revanche, la masse que Nietzsche appelait « *le troupeau* » ou encore « *les esclaves* » n'est pas assez forte pour se passer de tous ces codes. L'immense majorité de la population a besoin d'un dieu, de référents bien/mal afin d'être tranquillisée tout en permettant aux êtres supérieurs d'établir un minimum d'ordre social. Ces surhommes que Nietzsche nommait les « *prêtres athées* » et qui dans la pensée straussienne devient « *le philosophe* » doivent d'une certaine manière fournir du foin à la multitude. Malgré ce décalage entre l'élite et la masse, ces croyances diverses insufflées aux populations sont des « *mensonges nobles* » selon le modèle straussien, sans aucune référence à la charité ou à la bonté permettant de mener les hommes vers des buts définis par « *le philosophe* ». Afin de transmettre cette pensée philosophique, les politiques sont les instruments professant officiellement des valeurs religieuses et morales censées donner un cadre et une sécurité à la masse. Cependant, ces politiques restent à l'écoute du « *philosophe* », sorte de grand prêtre profes-

sant une *agapè* inversée et constituant selon l'expression même de Léo Strauss, véritable « lion sacré » de la cause, le « *Royaume secret* » (*secret kingdom*).

L'influence déterminante de Léo Strauss a été renforcée par l'action commune d'autres penseurs de premier plan comme Alexandre Kojève (1902-1968). Ce philosophe français d'origine russe étudiait à Berlin dans les années 1920 et côtoyait Léo Strauss. Kojève a enseigné par la suite à l'École pratique des hautes études de Paris de 1933 à 1939. Spécialiste de Hegel, il partageait les concepts de Léo Strauss : une vision brutale de l'histoire, c'est-à-dire une volonté de puissance sans barrières morales. Au lendemain de la Seconde guerre mondiale, il fut recruté à la Direction de la recherche et des études économiques (DREE) par Robert Marjolin² qui avait suivi ses cours avant 1939. Alexandre Kojève poursuivit ses activités comme secrétaire de l'Organisation européenne de coopération économique (OECE) et se distingua comme conseiller des gouvernements français dans des programmes comme la Communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA) ou encore dans des négociations internationales au GATT (*General Agreement on Tariffs and Trade* qui deviendra par la suite l'Organisation mondiale du commerce, OMC). Ses activités multiples ne l'empêchèrent pas de diriger des séminaires où il insista particulièrement sur le concept hégélien de « *la fin de l'histoire* ». Parmi ses auditeurs attentifs, on pouvait constater la présence de Francis Fukuyama qui, par la suite, se fit connaître dans un article paru en 1989 dans *The National Interest* intitulé « *The end of History* »³. Les activités d'Alexandre Kojève le conduisirent à entretenir aussi des relations étroites avec Carl Schmitt mais aussi avec Léo Strauss. Ce dernier n'hésita pas à envoyer à Kojève ses disciples comme Allan Bloom⁴.

De l'influence dans la vie politique américaine

La pensée commune de ces différents personnages a joué un grand rôle auprès des néo-conservateurs américains. En effet, ces différents professeurs ont formé les esprits et fait des émules. Aux États-Unis, inspirés par Carl Schmitt, Léo Strauss et son disciple Allan Bloom ont façonné des esprits qui désormais se trouvent à la tête du pays dans les domaines politiques, militaires et juridiques. Cette tendance profonde a été relevée par

2. Robert Marjolin (1911-1986) a bénéficié lui aussi d'une bourse Rockefeller comme Léo Strauss lui permettant d'étudier à Yale au début des années 1930. Après 1945, il intègre l'équipe de Jean Monnet au plan avant de devenir secrétaire général de l'OECE (Organisation européenne de coopération économique) chargée de la reconstruction de l'Europe occidentale et de la libéralisation du commerce.

3. Article repris par la revue « Commentaires » n° 47 automne 1989.

4. Ce philosophe élève de Léo Strauss (1930-1992) et spécialiste de Platon est l'auteur d'un pamphlet s'en prenant au modèle de l'éducation libérale, *The closing of the american mind*, traduit en français par « *L'âme désarmée* ». Son influence auprès des néo-conservateurs américains fut importante.

d'éminents journalistes américains comme James Atlas⁵ et Seymour Hersh⁶. Dans l'article de James Atlas, une caricature représente Paul Wolfowitz en tenue de gladiateur romain tenant en main le livre de Strauss « *De la Tyrannie* », où il est précisé : « *Pour les théoriciens de la conspiration intellectuelle, la politique étrangère de l'administration Bush est entièrement une création straussienne. Paul Wolfowitz, le vice-secrétaire à la Défense, a été identifié comme un disciple de Strauss ; William Kristol, fondateur du Weekly Standard, très lu à la Maison Blanche, se considère comme un straussien ; Gary Schmitt, directeur du Projet pour un nouveau siècle américain, groupe de politique étrangère influent créé par M. Kristol, est fermement dans le camp straussien* ». Cette description est poursuivie d'une manière encore plus précise sous la plume de Hersh. Évoquant pour la première fois le rôle important d'Abram Shulsky, directeur de l'opération « *Plans spéciaux* » (*Office of special plans, OSP*) lors de l'affaire irakienne et supervisé par le sous-secrétaire à la Défense William Luti du Pentagone, le journaliste n'hésite pas à affirmer que « *comme Wolfowitz, Shulsky a été un élève de Léo Strauss à l'université de Chicago et tous deux ont obtenu leur doctorat auprès de lui en 1972. Strauss, un réfugié de l'Allemagne nazie arrivé aux États-Unis en 1937, était versé dans l'histoire de la philosophie politique et devint l'un des principaux universitaires émigrés du camp conservateur. Il est connu pour sa thèse selon laquelle les œuvres des philosophes anciens recèlent des significations ésotériques volontairement dissimulées, dont les vérités ne peuvent être comprises que par quelques-uns et restent méconnues des masses* ».

Outre les personnages strausiens susmentionnés, on peut relever aussi John Ashcroft, ministre de la justice lors de la première mandature du président Bush et Clarence Thomas, juge à la cour suprême. Le journaliste évoque aussi Gary Schmitt membre de la direction du think tank, *Project for a New American Century* (« *Projet pour un nouveau siècle américain* », PNAC), créé en 1997 sous la direction du straussien William Kristol. Ce think tank imprégné de l'idéal straussien poursuit le but d'assurer la prééminence américaine pour le ^{XXI}^e siècle. Son lancement a bénéficié de soutiens issus de la pensée du philosophe comme le chercheur en science politique Francis Fukuyama, du vice-président des États-Unis sous l'administration George W. Bush, Dick Cheney, du gouverneur de Floride et frère du président des États-Unis, John Ellis Bush dit « *Jeb* » Bush, de John Podhoretz, rédacteur du *New York Post*, de l'ancien directeur de cabinet de Dick Cheney, Lewis Libby, de l'ancien ministre de la Défense du président George W. Bush, Donald Rumsfeld ou encore de l'incontournable Paul Wolfowitz. Le PNAC compte aussi au sein de sa direction un straussien convaincu, Robert Kagan⁷. Animé par l'idéal d'un Carl Schmitt et d'un Léo

5. *The nation : Leo-cons ; a classicist's legacy : new Empire Builders* par James Atlas, The New York Times, 4 mai 2003.

6. *Selective Intelligence* par Seymour M. Hersh, The New Yorker, 12 mai 2003.

7. Robert Kagan est l'auteur de « *La puissance et la faiblesse. Les États-Unis et l'Europe dans le nouvel ordre mondial* », paru en 2003 aux Éditions Plon, ouvrage soulignant la

Strauss, le PNAC est l'auteur de rapports définissant les objectifs clefs à atteindre afin d'assurer aux États-Unis la pérennité de sa puissance. Dans un rapport paru en septembre 2000 portant sur la stratégie militaire du pays à promouvoir, *Rebuilding America's defenses : Strategy, forces and resources for a new century*, ce document présente un passage « troublant », en tout cas qui est tombé à point nommé pour les promoteurs d'une politique américaine extensive : « *De plus, le processus de transformation (ndlr : les objectifs géopolitiques américains assurant sa suprématie), même s'il apportera un changement révolutionnaire, sera probablement long en l'absence d'un événement catastrophique et catalyseur – comme un nouvel Pearl Harbor* »⁸. Les événements du 11 septembre 2001 se sont révélés en adéquation avec les propos du PNAC pour mettre en pratique un idéal préparé depuis longtemps.

La Federalist Society au service de « l'exécutif unitaire »

Le droit reflète le degré d'évolution d'une société. Le respect accordé aux libertés individuelles et les contre-pouvoirs face à l'État sont le reflet d'un équilibre toujours précaire. Cependant, il existe au sein des États des groupes désireux d'arracher des pouvoirs supplémentaires afin d'imposer leur idéologie. Cette démarche conduit à des modifications profondes de la société. Les États-Unis n'échappent pas à cette tendance avec le rôle de la *Federalist Society*. Fondée en 1982, la *Federalist Society* est une association conservatrice d'avocats et de magistrats œuvrant entre autres en faveur de la « doctrine de la non-délégation » (*Non-Delegation Doctrine*). Considérant que le législatif n'a pas à déléguer son pouvoir, cette théorie consiste surtout à ne pas entraver l'exécutif dans son action en particulier les pouvoirs présidentiels en temps de guerre. Depuis les événements du 11 septembre 2001, cette prééminence de l'exécutif ou plus exactement, son hypertrophie, se retrouve renforcée. Afin d'élargir son influence, la *Federalist Society* cherche à étendre sa présence au sommet du pouvoir judiciaire américain : la Cour suprême des États-Unis. Cette dernière est compétente sur les points relevant de la constitution et des lois des États-Unis et des traités conclus, c'est-à-dire qu'elle détermine le cours de la société américaine. Par conséquent, la nomination à la tête de cette Cour suprême de John G. Roberts⁹, en septembre 2005, lié à la *Federalist Society* constitue une victoire certaine pour cette association. La nomination en janvier 2006

divergence des Américains et des Européens dans leur vision du monde qui schématiquement sont vus comme « durs » pour les premiers et « mous » pour les seconds.

8. « *Further, the process of transformation, even if it brings revolutionary change, is likely to be a long one, absent some catastrophic and catalyzing event – like a new Pearl Harbor* » in « *Rebuilding America's Defenses : Strategy, Forces and Resources for a new century* » a Report for the Project for the new american century, septembre 2000, p. 51.

9. Ce lien étroit fut révélé par le Washington Post et non contredit par John G. Roberts in *Roberts listed in Federalist Society 97-98 Directory* par Charles Lane, Washington Post, 25 juillet 2005.

d'un autre adepte de la *Federalist Society* à la Cour suprême, Samuel Alito, a relancé les craintes d'une main mise complète de cette association sur l'autorité judiciaire suprême américaine. Ce fait fut relevé par le *New York Times* avec un titre vengeur paru en janvier 2006 : « Avec Alito, le Parti républicain récolte ce qu'il a semé en 1982 »¹⁰. Les points forts de cet article résument la montée en puissance de la *Federalist Society* véritable mouvement de fond : « En février dernier, tandis que des rumeurs circulaient sur l'état de santé précaire du juge de la Cour suprême William Rehnquist, un groupe d'organismes conservateurs, de spécialistes en relations publiques et de stratèges juridiques s'est réuni pour préparer un plan de bataille visant à garantir que tout poste venant à être vacant serait occupé par un juriste répondant à leur idéologie. Ce groupe recrute des juristes conservateurs pour étudier les dossiers de 19 candidats potentiels, dont les juges John Roberts et Samuel Alito (...). En 1982, l'année suivant l'entrée de M. Alito dans le gouvernement Reagan, ce mouvement regroupait à peine plus d'une poignée d'experts juridiques qui se retrouvèrent à Yale pour la première réunion de la *Federalist Society*, un groupe de juristes conservateurs nouvellement formé. La promotion du juge Alito auprès du juge Roberts à la Cour [suprême] « a dépassé nos meilleures attentes », a déclaré Spencer Abraham, un des fondateurs de la Société, ancien ministre de l'énergie sous le président Bush et actuellement président du *Committee for Justice*, l'une de ces nombreuses organisations conservatrices créées pour soutenir des candidats à des postes judiciaires. (...) La philosophie défendue par le ministre de la justice du gouvernement Reagan, Edwin Meese (ndlr : membre de la *Federalist Society*) est devenue la Bible de la *Federalist Society* et du mouvement juridique conservateur naissant. (...) MM. Roberts et Alito faisaient partie des cadres de jeunes avocats conservateurs attirés par le ministère de la justice de l'administration Reagan. Tous deux se sont immiscés dans les rangs des jeunes juristes prometteurs que des stratèges comme C. Boyden Gray, avocat de la Maison Blanche sous la première administration Bush et actuellement conseiller de la Maison Blanche, cherchaient à placer dans le système judiciaire fédéral pour les préparer à la plus haute des Cours. (...) Grâce à la générosité de grands donateurs conservateurs comme la Fondation John Olin, la *Federalist Society* fonctionnait comme une sorte de barreau fantôme, implantant dans les facultés de droit de tout le pays des sections qui servaient d'antichambres à une prestigieuse carrière juridique. (...) Lors de leur victoire serrée (et politiquement coûteuse), avec la confirmation du juge Clarence Thomas à la Cour suprême en 1991, les avocats de la *Federalist Society* forgèrent de nouveaux liens avec le réseau de plus en plus sophistiqué de groupes chrétiens ultra-conservateurs comme *Focus on the Family* à Colorado Springs et l'*American Association* (...) ».

Cette évolution de la *Federalist Society* en faveur d'un exécutif omni-puissant, trouve son théoricien en la personne d'un chercheur issu d'un

10. In Alito, GOP (ndlr : *Grand Old Party* pour désigner les Républicains) reaps harvest planted in 82 par David D. Kirkpatrick, *The New York Times*, 30 janvier 2006.

think tank néo-conservateur, l'*American Enterprise Institute*, et professeur à l'université de Berkeley, John Yoo. Son influence fut soulignée en novembre 2005 par *The New Yorker*¹¹. Il est l'auteur d'un ouvrage intitulé « *Les pouvoirs de guerre et de paix : la constitution et les affaires étrangères après le 11 septembre* »¹². L'auteur prône la théorie de l'exécutif unifié (*unitary executive theory*) estimant que le président peut déclencher des hostilités sans déclaration de guerre ou l'autorisation du Congrès, violer les lois internationales s'il veut utiliser la force en dehors du territoire national¹³. Le président a l'autorité d'interpréter et d'appliquer les traités au nom des États-Unis sans l'aval du Sénat et de la Cour comme il a l'entier pouvoir de mettre fin ou de suspendre ces mêmes traités. John Yoo estime que l'exécutif se confond avec la personne du président et non avec son administration. Toute cette doctrine présente un cousinage avec la pensée du *Führerprinzip* chère à Carl Schmitt. Elle ne fait que reprendre l'idéal du Colonel House et de son héros, *Philip Dru, administrator*. Avec de tels théoriciens, les instances suprêmes des États-Unis sont autorisées à donner au président des pouvoirs exclusifs.

« L'exécutif unitaire » au service d'une dictature

L'histoire enseigne qu'un pays peut très rapidement basculer dans la dictature. La disparition de la République de Weimar le prouve. L'arrivée au pouvoir d'Adolf Hitler, le 30 janvier 1933, n'effaçait pas le caractère démocratique du régime. Cependant, l'incendie du Reichstag, dans la nuit du 27 au 28 février 1933, provoqué officiellement par Marinus van der Lubbe servit de prétexte à la signature par le maréchal Paul von Hindenburg, sous la pression d'Hitler le 28 février, d'un décret-loi (*Notverordnung*) en s'appuyant sur l'article 48 de la constitution de Weimar. Cet article annulait l'essentiel des libertés civiles (liberté d'opinion, de presse, de la confidentialité des communications postales, téléphoniques, ...). Évoquant la menace communiste, Adolf Hitler put instituer le fameux « état d'urgence » et le renforcement tout azimut de ses pouvoirs sans en référer au Parlement. Le principe du *Führerprinzip* trouvait son application pratique. Aucun pays n'est exempt d'un tel phénomène. Tout observateur intellectuellement honnête peut constater que les théoriciens de « l'exécutif unitaire » essaient à tout vent. Il serait faux d'attribuer à l'administration Bush l'unique responsabilité du grand tournant constitutionnel qui a saisi les États-Unis. Déjà sous l'administration Clinton, des mesures permettant une militarisation des institutions civiles ont surgi, en particulier le *Defense*

11. *A deadly interrogation* par Jane Mayer, *The New Yorker*, 14 novembre 2005.

12. *The powers of war and peace : the constitution and foreign Affairs after 9/11* by John Yoo, University of Chicago Press, 2005.

13. L'intervention militaire américaine en mars 2003 en Irak est l'exemple type d'une guerre voulue par l'administration Bush alors qu'elle était contraire à la Charte des Nations Unies.

Authorization Act (DAA) en 1999. Celui autorise les militaires à s'impliquer dans les affaires civiles « *sans se soucier de savoir s'il y a urgence* » comme le rappelle à regret l'Union des libertés civiles américaines¹⁴. Dans l'histoire américaine, l'appareil militaire est bridé par l'*Insurrection Act* de 1807 qui limite le pouvoir présidentiel en permettant aux autorités des États fédérés d'agir en cas d'insurrection. Cet élément est couplé au *Posse Comitatus Act* du 16 juin 1878. Ce dernier interdit à la puissance militaire d'agir pour faire respecter la loi dans le cadre de l'autorité fédérale en particulier dans les domaines de la police, de la justice et des poursuites judiciaires. Les événements du 11 septembre 2001, qu'ils soient l'œuvre d'une conjuration interne ou de l'action fanatique d'un groupe islamique, ont eu le « mérite » de permettre le lancement de mesures liberticides qui, en temps normal, n'auraient jamais pu être imposées. Deux éléments majeurs ont été lancés dans la foulée de ces attentats : le *Patriot Act* et le *Homeland Security Act*.

Le *Patriot Act* du 26 octobre 2001 fort de 16 articles renforçait considérablement les pouvoirs de l'armée et des services de renseignements (FBI, NSA, ...) et venait à expiration fin 2005. Cette loi permettait une surveillance généralisée de la population américaine par tous les moyens (violation de la vie privée, diminution du droit à la liberté d'expression, ...) au nom des menaces représentées par le terrorisme. Ces mesures qui pouvaient se justifier sur une période limitée et dans un cadre bien défini, en raison de l'habileté suprême de Ben Laden capable de détruire les tours du *World Trade Center* du fond d'une grotte d'Afghanistan, ont été prorogées *sine die* devenant le socle d'un nouvel ordre politique. En effet, malgré une résistance du Sénat, le président Bush a signé « *The patriot Act improvement and reauthorization Act* », le 9 mars 2006, pérennisant les pouvoirs de l'exécutif dans sa guerre contre le terrorisme et entretenant ainsi une situation d'urgence permanente. « *L'éternité dure longtemps, surtout vers la fin* » comme se plaît à le dire Woody Allen. Dans le cas des États-Unis, il n'est pas prêt de s'éteindre. L'enracinement de l'état d'urgence permanent autorise l'exécutif américain à s'arroger des pouvoirs considérables. Le système politique de ce pays en sort totalement déséquilibré. Le renforcement de la sécurité intérieure des États-Unis s'est doublé du *Homeland Security Act* permettant la création du *Department of Homeland Security* (Département de la sécurité intérieure, DHS), le 25 novembre 2002, qui intègre de nombreuses agences et ministères d'État¹⁵. Dirigé par Tom Ridge, puis à partir de février 2005 par Michael Chertoff, ce département de contre-espionnage recense les informations sur les activités personnelles des Américains¹⁶ en liaison avec le *Patriot Act*.

14. *Congress moves to expand military involvement in law enforcement*, 14 septembre 1999, American Civil Liberties Union (ACLU).

15. C'est le cas de la FEMA (*Federal Emergency Management Agency*) lancée en 1979 par le président Carter. Sa mission consiste à combattre les effets d'un désastre naturel (ouragan, tremblement de terre, ...) mais aussi les actes terroristes.

16. Le 6 août 2007, le président Bush a signé le *Protect America Act of 2007* permettant d'intercepter des millions d'appels téléphoniques et de courriels entre les États-Unis et

Ce renforcement tout azimuth s'est doublé dans le domaine militaire de la création, le 1^{er} octobre 2002, du *USNORTHCOM*. Couvrant l'ensemble du continent Nord-américain (Canada inclus), il s'étend aussi au Mexique. Cette réorganisation de 2002 précédait et annonçait le lancement en 2005 de l'Union Nord-américaine. Combinant les forces militaires de terre, de l'air et de mer, l'*USNORTHCOM* agit en coordonnant ses efforts avec les autorités civiles, en particulier avec le *Department of Homeland Security*. Centralisation et renforcement des liens entre militaires et civils ou, plus précisément, mise aux ordres des autorités civiles sous une direction militaire en cas de crise majeure, sont la conséquence essentielle de cette refonte de l'appareil américain. Enfin, les services de renseignement ont connu leur plus profonde mutation depuis la signature du *National Security Act* en 1947 par le président Truman permettant entre autre la création de la CIA. En effet, le 17 décembre 2004, le président Bush a signé la loi autorisant la création du *Director of National Intelligence* (DNI)¹⁷ regroupant l'ensemble des divers services de renseignements (FBI, NSA, ...). Son directeur chargé de superviser l'ensemble des branches du renseignement est sous l'autorité et le contrôle direct du président des États-Unis. Dirigé en 2007 par Mike McConnell, son premier président fut John Negroponte qui fut, un temps, à la tête de la Fondation franco-américaine¹⁸.

Cette montée en puissance de l'exécutif américain a pris un tour radical avec l'adoption de textes accroissant largement les pouvoirs du président des États-Unis dans une situation d'urgence. Le 17 octobre 2006, le président Bush a signé le « *John Warner National Defense Authorization Act for Fiscal Year 2007* » (NDAA 07)¹⁹ adopté à une large majorité par le Congrès des États-Unis. Ce texte remet complètement en cause l'*Insurrection Act* et le *Posse Comitatus Act* puisque le NDAA 07 présente des dispositions permettant aux autorités militaires sur ordre du président des États-Unis d'assumer le contrôle de la politique générale au niveau fédéral et des États fédérés. Cette donnée fondamentale est particulièrement définie dans le paragraphe 1076 (Sec. 1076) du NDAA 07²⁰. Ce texte permet clairement l'intervention des forces armées²¹ lors d'importants cas d'urgences publiques (terrorisme, désastre naturel, violences urbaines, conspiration au sein du

l'étranger. En fait, cette pratique fut lancée dès 1978 mais avec l'obligation d'un mandat judiciaire dans le cadre de la surveillance et du renseignement à l'étranger (*The Foreign Intelligence Surveillance Act*, FISA). La nouvelle mouture modernisant la FISA permet désormais de continuer les mêmes pratiques mais sans mandat judiciaire. Le rôle de la *National Security Agency* (NSA) se retrouve renforcé.

17. *Intelligence Reform and Terrorism Prevention Act*, White House, 17 décembre 2004.

18. Voir p. 104.

19. *President's statement on H.R. 5122, the « John Warner National Defense Authorization Act for fiscal year 2007 »*, White House, 17 octobre 2006.

20. Public Law 109-364, 17 octobre 2006, Sec. 1076 : « *Use of the armed forces in major public emergencies* ». Compte tenu de l'importance de ce texte, nous le reproduisons dans sa totalité et dans sa version originale à la fin de la conclusion.

21. *Le président peut faire intervenir l'armée (...) pour rétablir l'ordre public et faire appliquer la loi des États-Unis* in Public Law 109-364, Sec. 1076.

pays, ...). Accordant les pleins pouvoirs au Président et au vice-président, il ouvre la porte à des abus en tout genre où régnera l'arbitraire en liaison avec le renouvellement *ad æternum* du *Patriot Act* du 9 mars 2006. Cependant, ce document est complété par une directive signée en mai 2007 par le Président Bush : *National Security and Homeland Security Presidential Directive*. Cette dernière se subdivise en deux branches : *National Security Presidential Directive/NSPD 51* et *Homeland Security Presidential Directive/HSPD 20*²². En fait, ces deux textes s'harmonisent avec le paragraphe 1076. Les NSPD 51 et HSPD 20 permettent dans une situation d'urgence (terrorisme, crise économique grave, fonctions gouvernementales déstabilisées, ...) l'instauration de la loi martiale en liaison avec le Département de la sécurité intérieure (*Department of Homeland Security*). Ceci est particulièrement affirmé dans les paragraphes soulignant la nécessité du « *Continuity of Government* » (« Continuité du gouvernement », COG) donnant les pleins pouvoirs à l'exécutif afin d'assurer la mise en œuvre des mesures jugées nécessaires (*Continuity of Operations*, COOP), le tout permettant au gouvernement des États-Unis d'assurer la continuité de l'État (*Enduring constitutional government*, ECG). Ce dernier élément précise que le Président des États-Unis coordonne l'exécutif, le législatif et le judiciaire²³. Comme le souligne le texte : « *Le Président dirigera les activités du gouvernement fédéral afin d'assurer le caractère constitutionnel du gouvernement* »²⁴. N'est-ce pas la victoire posthume de Philip Dru : *administrator* ? En tout cas, ces mesures sont dans la continuité de celles lancées immédiatement après les événements du 11 septembre 2001. Le drame du 11 septembre a ouvert une porte permettant la mise en œuvre rapide du *Patriot Act* et du *Homeland Security Act*. Par la suite, les directives adoptées en 2006 et 2007 sont encore suspendues. Bien entendu, celles-ci ne sont pas là pour la décoration. Ces textes sont faits pour être appliqués un jour ou l'autre. La signature par le Président Bush, le 17 juillet 2007, d'un décret intitulé « *Bloquer les biens de certaines personnes qui menacent les efforts de stabilisation en Irak* »²⁵ autorisant l'arrestation d'individus trop rebelles à la politique gouvernementale et la confiscation de leurs biens, cadre avec la mutation institutionnelle en cours aux États-Unis. Pour réussir ce basculement, un événement majeur doit se produire pour justifier leur application. Ainsi, la boucle sera bouclée. Avec de telles mesures, les États-Unis filent droit vers une dictature aux apparences démocratiques. Finalement, il ne reste plus qu'à allumer la mèche d'une bombe aux effets dévastateurs.

22. *National Security and Homeland Security Presidential Directive*, White House, 9 mai 2007.

23. « *Enduring constitutional government or ECG, means a cooperative effort among the executive, legislative and judicial branches of the federal government, coordinated by the President (...)* ».

24. « *The President shall lead the activities of the federal government for ensuring constitutional government* ».

25. *Blocking property of certain persons who threaten stabilization efforts in Iraq*, White House, 17 juillet 2007.

La contamination américaine dans les États de l'Union européenne

Les volontés acharnées de créer une Union atlantique entre l'Ancien et le Nouveau Monde obligent à une harmonisation des deux pôles. Par conséquent, le renforcement de l'exécutif unitaire aux États-Unis doit prendre le même chemin dans les États de l'Union européenne. C'est le principe de duplication. On observe une évolution générale tendant à renforcer l'exécutif dans le cadre d'un état d'urgence permanent. En raison de sa lutte contre le terrorisme, l'*habeas Corpus*²⁶ fierté de la justice anglo-saxonne prend des coups. Ainsi, le *Criminal Justice Act* (Loi sur la justice pénale) de 2003 « impose des peines obligatoires et minimales et réduit la capacité des juges à adapter la sanction aux cas particuliers » tandis que l'*Enquiries Act* de 2005 (Loi sur les procédures) « limite l'indépendance des juges nommés pour prendre en charge la direction des enquêtes, cela en autorisant les ministres à choisir les éléments de preuve qui pourront être ou non rendus publics »²⁷. Le renforcement du pouvoir exécutif anglais, malgré l'échec du *Legislative and Regulatory Reform Bill* de 2006 (projet de loi sur la réforme de la réglementation et de la législation) a fait dire au journaliste Henry Porter que le Premier ministre Tony Blair déstabilisait « la constitution, la tradition de souveraineté parlementaire, l'indépendance du pouvoir judiciaire, les droits de la personne et la relation complexe entre l'individu et l'État »²⁸.

Le phénomène se répète en Allemagne où le ministre de l'Intérieur du gouvernement d'Angela Merkel, Wolfgang Schäuble, ne fait pas mystère de sa volonté de modifier la constitution afin de mieux combattre le terrorisme dans un entretien accordé au *Spiegel*²⁹. Évoquant l'assassinat ciblé de terroristes, ce ministre n'a pas hésité à évoquer la possibilité de créer un « *délit de complot* »³⁰ comme aux États-Unis nécessitant la création de nouveaux pouvoirs. Il est vrai que ce ministre s'est plu à rappeler, lors de cet entretien, ses liens étroits et privés avec Michael Chertoff, président du *Department of Homeland Security*.

Cependant, c'est avec la France que le changement est le plus notable. En effet, depuis l'arrivée à la présidence de la République de Nicolas Sarkozy, on assiste à une centralisation des services du renseignement. Deux mille fonctionnaires de pointe du ministère de l'Intérieur ont émigré vers leur nouveau siège à Levallois-Perret. La Direction centrale des renseignements généraux (DCRG), la Direction de la surveillance du territoire (DST) et la sous-direction antiterroriste (SDAT) doivent être coiffées d'une

26. Initié au XII^e siècle, l'*Habeas Corpus* permet la protection des droits de la personne face à l'arbitraire de l'État.

27. *Judges reveal anger over curbs on power* par Clare Dyer, *Guardian*, 26 avril 2006.

28. *How we move ever closer to becoming a totalitarian state* par Henry Porter, *The Observer*, 5 mars 2006.

29. Interview « *Bundesinnenminister Wolfgang Schäuble über die Gefährdung Deutschlands und seine Pläne, der Terror zu begegnen* », *Spiegel*, 9 juillet 2007.

30. « *Man könnte beispielsweise einen Straftatbestand der Verschwörung einführen, wie in Amerika* ».

Direction générale de la sécurité intérieure (DGSI). Cette Direction traiterait de sujet comme l'antiterrorisme, l'intelligence économique, la violence dans les banlieues ou encore la contre-ingérence. En dehors de l'aspect pratique, la DGSI s'inspirant largement du *Department of Homeland Security* sera la version française d'un nouveau système sécuritaire qui pourrait être coiffé d'un Conseil national de sécurité (CNS) dépendant directement du Président de la République. Outre ces changements, ce dernier poursuit aussi l'objectif de renforcer le pouvoir exécutif sous le label : « modernisation des institutions ». Cette évolution proche du modèle américain explique que Nicolas Sarkozy a reçu, le 16 juillet 2007, le Président de la cour suprême des États-Unis, John G. Roberts³¹ fidèle aux principes de « l'exécutif unitaire » défendus par la *Federalist Society*. Accompagné par les juges Anthony M. Kennedy, Ruth B. Ginsburg et Stephen G. Breyer, membres de la Cour suprême, John G. Roberts a sûrement trouvé les mots permettant de resserrer les liens de « l'amitié franco-américaine ».

Ainsi, partout dans les États occidentaux, nous assistons à une montée en puissance de cet exécutif unitaire prêt à éradiquer les libertés individuelles au nom de la sacro-sainte sécurité. Il faut protéger le bon peuple. Derrière cet apparent idéal, se cache un véritable projet totalitaire d'assujettissement des esprits par une éducation propre à favoriser l'appauvrissement du langage et, par ricochet, de la faculté de penser ; par une surveillance continuelle des faits et gestes de chacun où le respect de la sphère privée perd tout sens ; enfin par une mise aux normes communes de tous les pans de la société en adéquation avec celles régissant la communauté internationale. Tous ces secteurs – politique, économique, militaire et religieux – participent à ce travail. Il n'existe plus aucun secteur véritablement indemne de cette pensée mondialiste esclavagiste. Malheur aux faibles, aux handicapés, aux esprits libres, l'avenir n'est pas pour eux. Peu importe l'origine sociale et le niveau d'études, la multitude conditionnée est trop angoissée et les sens trop esclaves des apparences pour changer de cap. L'histoire enseigne que le renouveau existe parfois. Elle enseigne aussi que le prix à payer est égal à la chute d'un peuple. Pour le genre humain, l'addition risque d'être salée.

31. http://www.elysee.fr/elysee/elysee.fr/francais/actualites/2007/juillet/entretien_avec_m_john_g_roberts_president_de_la_cour_supreme_des_etats-unis_d_amerique.79091.html

TEXTE OFFICIEL PERMETTANT L'INSTAURATION D'UNE DICTATURE AUX ÉTATS-UNIS

(en liaison avec les autres textes susmentionnés)

SEC. 1076. USE OF THE ARMED FORCES IN MAJOR PUBLIC EMERGENCIES.

(a) USE OF THE ARMED FORCES AUTHORIZED. —

(1) IN GENERAL. — Section 333 of title 10, United States Code, is amended to read as follows:

“§ 333. Major public emergencies; interference with State and Federal law

“(a) USE OF ARMED FORCES IN MAJOR PUBLIC EMERGENCIES. —

(1) The President may employ the armed forces, including the National Guard in Federal service, to —

“(A) restore public order and enforce the laws of the United States when, as a result of a natural disaster, epidemic, or other serious public health emergency, terrorist attack or incident, or other condition in any State or possession of the United States, the President determines that —

“(i) domestic violence has occurred to such an extent that the constituted authorities of the State or possession are incapable of maintaining public order; and

“(ii) such violence results in a condition described in paragraph (2); or

“(B) suppress, in a State, any insurrection, domestic violence, unlawful combination, or conspiracy if such insurrection, violation, combination, or conspiracy results in a condition described in paragraph (2).

“(2) A condition described in this paragraph is a condition that —

“(A) so hinders the execution of the laws of a State or possession, as applicable, and of the United States within that State or possession, that any part or class of its people is

deprived of a right, privilege, immunity, or protection named in the Constitution and secured by law, and the constituted authorities of that State or possession are unable, fail, or refuse to protect that right, privilege, or immunity, or to give that protection; or

“(B) opposes or obstructs the execution of the laws of the United States or impedes the course of justice under those laws.

“(3) In any situation covered by paragraph (1)(B), the State shall be considered to have denied the equal protection of the laws secured by the Constitution.

“(b) NOTICE TO CONGRESS.—The President shall notify Congress of the determination to exercise the authority in subsection (a)(1)(A) as soon as practicable after the determination and every 14 days thereafter during the duration of the exercise of that authority.”.

(2) PROCLAMATION TO DISPERSE.—Section 334 of such title is amended by inserting “or those obstructing the enforcement of the laws” after “insurgents”.

(3) HEADING AMENDMENT.—The heading of chapter 15 of such title is amended to read as follows: “(B) opposes or obstructs the execution of the laws of the United States or impedes the course of justice under those laws.

TABLE DES MATIÈRES

Remerciements	9
Avant-propos	11
I. Vers une assemblée transatlantique	13
II. La paneurope au service du mondialisme	17
III. Vers la communauté Nord-américaine	21
IV. L'évolution régionale de l'Espagne	33
V. Jacques Bainville, un modèle pour comprendre l'avenir	37
VI. La Flandre sur le chemin de l'indépendance	41
VII. Vers une Europe kosovare	47
VIII. La duplicité de la politique allemande dans la crise irakienne	51
IX. Le numérique pour démembrer les États européens	55
X. Ce nouveau monde qui se prépare	57
XI. L'interdépendance euro-américaine	63
XII. Frontières de sang au Moyen-Orient	71
XIII. L'architecture du bloc euro-atlantique : la communauté politique et le marché transatlantique sans entraves en faveur du Nouvel Ordre Mondial	79
XIV. L'Écosse sur la voie de l'indépendance	95
XV. La fragmentation de la France a commencé	99
XVI. L'histoire cachée des relations franco-américaines	103
XVII. La babélisation en marche	119

XVIII. Le pont de l'atlantisme	123
XIX. Les atouts particuliers de l'économie allemande	127
XX. La France québécoise	135
XXI. L'Union méditerranéenne : une histoire ancienne	139
Conclusion	143
Texte officiel permettant l'instauration d'une dictature aux États-Unis	157
Index	159

Les différents textes regroupés et mis à jour dans ce livre ont été publiés par ailleurs :

Chapitre I	B.I n° 97, mars 2005
Chapitre II	B.I n° 103, octobre 2005
Chapitre III	B.I n° 104, novembre 2005
Chapitre IV	Action française, novembre 2005
Chapitre V	Action française, mars 2006
Chapitre VI	Jeune France, mars 2006
Chapitre VII	Monde § Vie, mars 2006
Chapitre VIII	Jeune France, mai 2006
Chapitre IX	Forum pour la France, mai 2006
Chapitre X	B.I 111, juin 2006
Chapitre XII	B.I n° 113, septembre 2006
Chapitre XIV	Monde § Vie, janvier 2007
Chapitre XV	Forum pour la France, février 2007
Chapitre XVI	Observatoire de l'Europe, mars 2007
Chapitre XVII	Monde § Vie n° 778, avril 2007
Chapitre XVIII	Monde § Vie n° 779, mai 2007
Chapitre XIX	Monde § Vie n° 781, juin 2007
Chapitre XX	Monde § Vie n° 782, juillet 2007
Chapitre XXI	Monde § Vie, n° 783, septembre 2007

ANNEXES

Annexe 1. Mémoire de Richard de Coudenhove-Kalergi adressé aux grandes puissances.

Source : Union paneuropéenne.

Annexe 2. Plan de défense présumé de Bagdad livré par les services de renseignements allemands.

Source : New York Times, 27 février 2006 et le Spiegel, mars 2006.

Annexe 3. Eurorégion Pyrénées-Méditerranée

Source : www.euroregion-epm.org/ve_mapping.html

Annexe 4. Recomposition du Moyen-Orient : situation en 2006.

Source : Armedforcesjournal (AFJ), juin 2006.

Annexe 5. Recomposition du Moyen-Orient : modifications proposées.

Source : Armedforcesjournal (AFJ), juin 2006.

Annexe 6. Eurorégion adriatique

Source : www.adriaticeuroregion.org

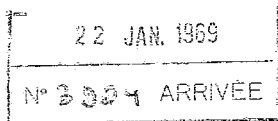


UNION PANEUROPÉENNE

Le Président

CH 8008 Zurich, le 17 janvier 1969

27, Arosastrasse



Monsieur le Ministre Délégué
auprès du Premier Ministre
Olivier Guichard
80, rue de Lille

F - Paris (7e)

Monsieur le Ministre,

Ci-inclus, je vous soumetts un Mémoire adressé aux
Gouvernements des quatre Grandes Puissances Européennes.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de
mes sentiments distingués et dévoués.

Richard de Coudenhove-Kalergi

Richard de Coudenhove - Kalergi

Annexe

MEMORANDUM SUR L'UNION DE L'EUROPE

adressé

aux Gouvernements des quatre Grandes

Puissances Européennes

par

Richard de Coudenhove-Kalergi.

Le destin de l'humanité se trouve à présent entre les mains des trois puissances mondiales: l'Amérique, la Russie et la Chine.

L'Europe est la quatrième puissance mondiale - potentielle. Mais elle est impuissante - parce qu'elle est déchirée en une vingtaine d'Etats, sans lien fédéral.

*

355 millions d'Européens habitent le petit triangle situé entre l'Atlantique, la Méditerranée et le bloc Soviétique, dont la population se rapproche de celle de l'Europe, tandis que les Etats-Unis ne sont peuplés que de 200 millions d'Américains.

*

L'Europe se trouve dans le choix: de s'unir et de devenir ainsi la quatrième puissance mondiale, égale à l'Amérique et à la Russie; ou de rester disunie, un group impuissant de satellites de ses deux voisins.

Le temps presse: en cinq ans cette question aura trouvé sa réponse.

*

Donc, une initiative immédiate s'impose pour unir l'Europe et pour la sauver.

Cette initiative ne peut venir d'institutions existantes. Ni le Conseil de l'Europe, ni la Communauté Economique Européenne semblent capables à fédérer l'Europe dans leur situation actuelle.

Seule les quatre grandes puissances européennes, par une action commune, peuvent unir l'Europe - avant qu'il ne soit trop tard.

La France, l'Allemagne, la Grande Bretagne et l'Italie représentent une population de 215 millions d'Européens.

Si ces quatre puissances pouvaient se mettre d'accord sur un système confédéral, sur le plan des Affaires Etrangères, de la Défense et de la Monnaie, la quatrième puissance mondiale serait née.

*

L'Europe politique se ferait en deux étapes. D'abord par une Europe des Quatre, dirigée par des décisions unanimes d'un Conseil Suprême, composé par les Chefs des quatre Gouvernements, assistés par un Secrétariat Général.

Dès que ce Conseil Suprême aurait rédigé une Constitution Fédérale, appuyée sur un Parlement, il inviterait tous les Etats européens à se joindre.

*

Aucune pression ne serait exercée pour agrandir le noyau européen. Chaque Etat aurait le droit de se rallier à l'Europe, en pleine liberté, ou de refuser à participer à cette Union.

*

Les quatre grandes puissances représentent plus que deux tiers des 313 millions d'Européens unis par le Conseil de l'Europe. Cette majorité leur donne le droit et le devoir à devenir les champions de l'Union de l'Europe; leur initiative devrait trouver l'appui du Conseil de l'Europe. Car tous les Etats européens ont un intérêt vital à transformer leur continent en une puissance mondiale.

*

Les Etats-Unis d'Amérique ont aussi tout intérêt à voir surgir cette quatrième puissance mondiale, démocratique comme eux-mêmes. Pour rétablir l'équilibre international, menacé par les deux puissances communistes.

*

Unir l'Europe, c'est votre tâche suprême !
Dans cette conviction, je m'adresse aux Gouvernements de la France, de l'Allemagne, de la Grande Bretagne et de l'Italie:

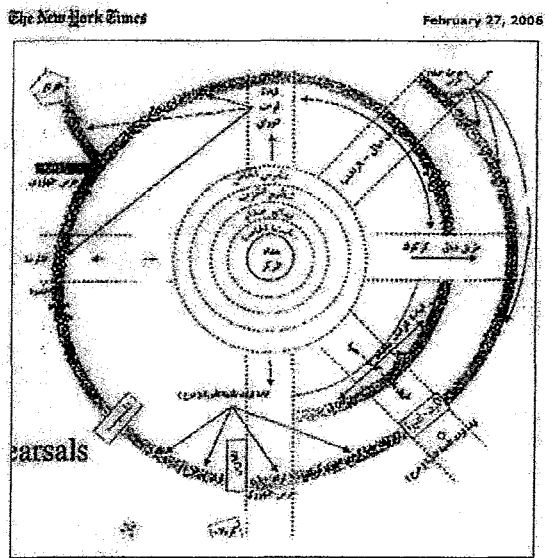
Convoquez, sans délai, une Conférence à Quatre pour unir et pour sauver l'Europe ! -

Richard de Coudenhove-Kalergi

Président du Mouvement Paneuropéen.
8008 Zurich, Arosastrasse 27.

Le 17 janvier 1969.

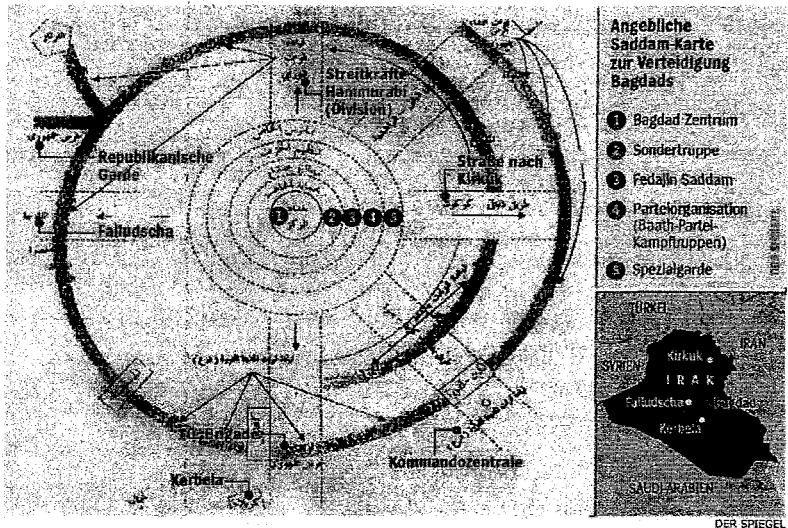
Carte publiée dans le New York Times



Saddam Hussein's plan for the defense of Baghdad, obtained by German agents and provided to the United States in February 2003, a month before the war, according to a study by the American military.

Carte publiée dans le Spiegel
intitulée "Carte présumée de Saddam pour la défense de Bagdad"

- 1. Centre de Bagdad
- 2. Troupe spéciale
- 3. Feddayin de Saddam (membres des services secrets de la Garde républicaine)
- 4. Organisation du parti (troupes de combat du parti Baas)
- 5. Garde spéciale

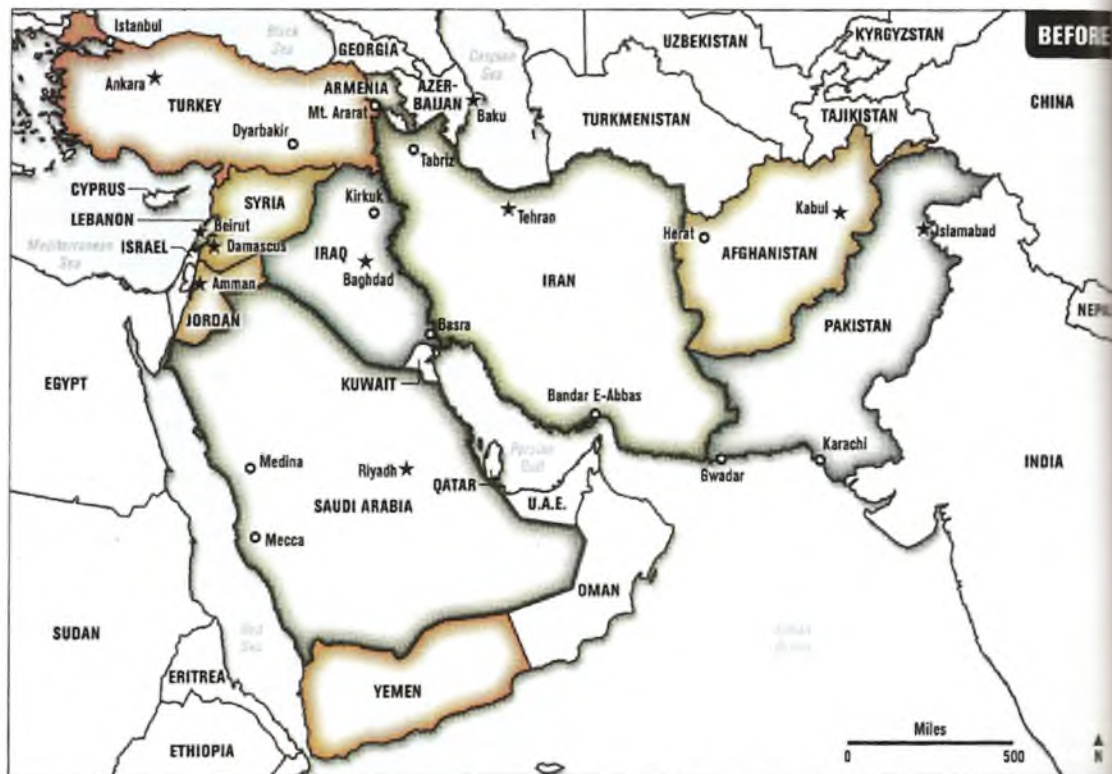


Angebliche Saddam-Karte zur Verteidigung Bagdads

DER SPIEGEL



Redrawing the Middle East map



Source: Armedforcesjournal (AFJ), juin 2006

Annexe 5 : Recomposition du Moyen-Orient, modifications proposées

